

2019

AURA **mr***i*e
Exclusion \ Connaître pour Agir

LOGEMENT D'ABORD QUALIFIER DES BESOINS

Enquête auprès des personnes
en situation de sans-abrisme

ÉTUDE SOUTENUE PAR



Vous pouvez accéder aux articles en cliquant sur les titres.
Bonne lecture !

SOMMAIRE

03 REMERCIEMENTS

04 4 PAGES

08 INTRODUCTION

12 PARTIE 1

QUI SONT LES PERSONNES SANS LOGEMENT RENCONTRÉES ?

- 12 FICHES

Des réalités bien loin de certaines représentations

Des situations de sans-abrisme diverses

Près de 30% de femmes

44,6% de moins de 30 ans

12,3% de plus de 50 ans

La moitié des personnes déclarent gagner régulièrement de l'argent (49,4%)

33,1% des personnes ont des statuts administratifs leur ouvrant des droits "complets"

57,4% des personnes ont des statuts administratifs leur ouvrant des droits "incomplets"

Environ 310 mineurs vivent en situation de rue avec leurs parents

51,3% des personnes ont déposé une demande d'hébergement et/ou de logement

En dehors des institutions, des réseaux de débrouille se développent au quotidien...

80 personnes déclarent avoir été "placées" dans leur enfance (11,2%)

- POSITIONNEMENT DANS LE PARCOURS CLASSIQUE D'ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL

- L'IDENTIFICATION DE 5 GRANDS PROFILS DE PERONNES SANS LOGEMENT

35 PARTIE 2

LA QUALIFICATION DES BESOINS

1. Un large spectre de besoins identifiés par les personnes - des priorités parfois différentes de celles de l'action sociale
2. Lire les besoins identifiés par les personnes à travers leurs connexions - l'émergence de leviers d'action sociale
3. Des besoins apparaissant "en creux" – identifiables à partir des résultats de l'enquête

Focus Quali

- Les mobilités pour l'accès aux droits entre associations et institutions
- Se déplacer pour l'accès aux droits – Expériences des personnes en situation de rue

62 OUVERTURE VERS L'ACTION

RÉFLEXION DES PROFESSIONNELS DE LA PLATEFORME ÉLARGIE DU LOGEMENT D'ABORD – 4 NOVEMBRE 2019 – MÉTROPLE DE LYON

Nous remercions pour leur engagement dans la passation de l'enquête les 212 volontaires bénévoles, qui ont accepté de se former à la passation et qui ont déployé une énergie tellement positive pendant les trois jours de passation.

Un merci particulier à l'association Médialys, qui a dépêché un intervenant pendant les trois jours de passation afin d'orienter au mieux les volontaires vers leur lieu de passation et ainsi limiter au maximum leurs temps de transport.

Nous remercions pour leur implication tout au long de cette étude :

- Le comité technique : l'Alpil, la Fédération des acteurs de la solidarité, la Fondation Abbé Pierre, l'Odenore, le Samu social (Alynea), le Collectif Soif
- Le comité de suivi : la Fondation Abbé Pierre, la Direction départementale de la cohésion sociale, la Maison de la veille sociale, la Métropole de Lyon
- Les financeurs de l'étude : la Fondation Abbé Pierre et la Métropole de Lyon

Nous remercions aussi pour leur contribution à la passation :

Bagage'rue, Cabiria, CLASSES, l'Ecole de Santé sociale Sud-Est, l'école Rockefeller, l'école Sup'Ecolidaire, le Lycée Carrel, Lahso, Médecins du Monde, les mairies et CCAS de Lyon (en particulier Alain Bouquand et le service social des écoles primaires) et de Villeurbanne, la Maison de la veille sociale, les services sociaux des Hôpitaux civils de Lyon, le service social de la PASS Saint-Luc-Saint-Joseph, les universités, pour la mobilisation de leurs étudiants ou de leurs équipes. Un merci particulier à ceux qui ont autorisé la passation sur le temps de travail de leurs professionnels (l'Éducation Nationale, le Foyer Notre-Dame-des-Sans-Abri, les HCL, la Maison de la Veille Sociale, Médecins du Monde, Cabiria, le Point Accueil Lahso, les associations membres du comité technique),

La cantine du CHRS Riboud ; les accueils de jour CAO, La Péniche, ALIS, Amis de la rue, Point Accueil, Petits Frères, La Rencontre, Saint-Vincent ; le restaurant municipal (CCAS Lyon), les Bains douches (CCAS Lyon), la Halte de nuit, les hébergements du plan froid (Armée du Salut, Cemagref, CHU Edmond Locard) pour avoir autorisé et facilité la passation de l'enquête,

Keolis, pour avoir mis à disposition des titres de transport à titre gracieux,

L'Alpli, la Fapil et le Foyer Notre-Dame des-Sans-abri, pour avoir mis à disposition des ordinateurs permettant la saisie des questionnaires au retour des volontaires,

L'entreprise à but d'emploi Emerjean, pour la confection des carrés de tissu (outil anti-doublons) dans des délais très courts et à un prix défiant toute concurrence,

La SNCF pour avoir autorisé la passation dans les gares,

Les interprètes pour la qualité de leur adaptation aux personnes rencontrées et les locataires de la rue Passet pour leurs encouragements et leur compréhension pendant les trois jours de passation.

Nous remercions Nicolas Bérut, le Collectif Soif, Atlantide Merlat et Antoine Rode pour leur intervention lors de la journée de formation à la passation (le 15 mars).

Nous remercions aussi toutes les personnes et structures contactées, qui n'ont pas pu, pour des raisons diverses, contribuer à l'enquête mais qui ont soutenu la démarche.

Enfin un grand merci aux administrateurs et aux professionnels de la MRIE.

QUALIFIER DES BESOINS, PLUTÔT QUE DÉNOMBRER DES PERSONNES

ENQUÊTE
AUPRÈS
DES PERSONNES
SANS-ABRI
1^{er} RÉSULTATS

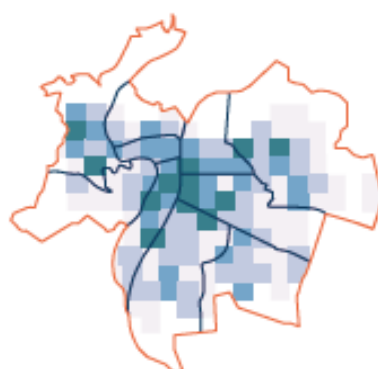
L'enquête réalisée par la MRIE et présentée ici n'est pas un dénombrement des personnes en situation de rue, elle n'a pas pour objectif de dire combien de personnes vivent actuellement cette situation sur le territoire mais elle vise à identifier et qualifier des besoins, afin de soutenir et de nourrir l'action des acteurs, institutionnels et associatifs.

1. La démarche d'enquête

À l'issue d'une recherche-action initiée par la Fondation Abbé Pierre fin 2017, avec une trentaine d'acteurs locaux de l'hébergement, du logement, des institutions, des associations, des élus, des personnes concernées par la rue et de la société civile, le sujet de l'observation des besoins des personnes à la rue est retenu comme une piste de travail utile pour repenser les réponses aux personnes dépourvues d'habitat. Cette piste sera prolongée par un groupe de travail regroupant des personnes issues de structures diversifiées : Samu social, Péniche accueil, l'Apil, la MVS, rejoint par la MRIE, l'ODENORE et le collectif SOIF¹ sur l'appui méthodologique.

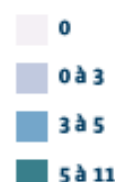
Cette dynamique inter-associative encouragée par l'agence régionale FAP a croisé, fin 2018 celle engagée localement par la Métropole de Lyon et les services de l'État dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le logement d'abord. La Métropole de Lyon et la FAP ont allié leurs moyens pour soutenir cette démarche de connaissance des besoins des personnes sans toit.

¹ Le collectif SOIF de connaissances a permis que les personnes ayant connu la rue au niveau d'urgence soient présentes au sein du groupe de travail.



Nombre de personnes rencontrées sur le territoire Lyon Villeurbanne par les enquêteurs en parcourant les carrefours et concernées par des problèmes de logement

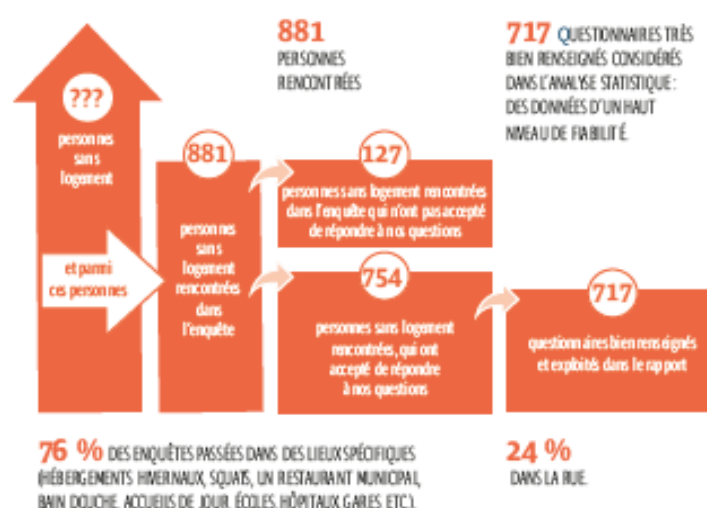
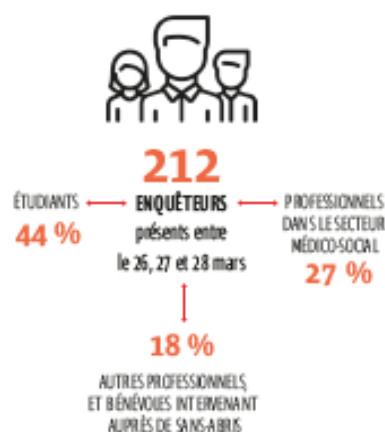
Fond de carte : OpenstreetMap, réalisation MRIE



2. La méthodologie de l'enquête

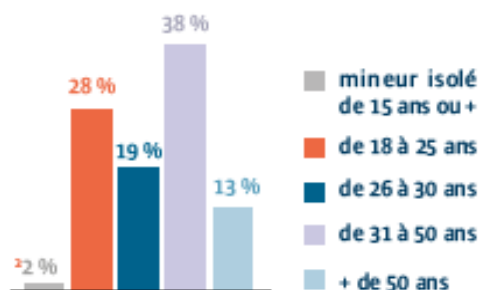
- 3 jours et une soirée d'enquête, les 26, 27 et 28 mars 2019
- Une enquête par questionnaire auprès des personnes, dans la rue et dans des lieux spécifiques (hébergements hivernaux, squats mais aussi un restaurant municipal, bain douche, accueils de jour, écoles, hôpitaux, gares, etc.).
- Un travail préparatoire de l'enquête fondé sur la connaissance des acteurs de la veille sociale (maraudes professionnelles, bénévoles, CCAS villes de Lyon et Villeurbanne, personnes ayant connu la rue) et sur le repérage des situations de sans-abrisme (établissement d'une cartographie préfiguratrice de l'enquête).
- Des enquêteurs formés lors de la journée du 15 mars 2018 à la Métropole de Lyon
- Un binôme d'enquêteurs composé dans la mesure du possible, d'une personne expérimentée et d'une autre non expérimentée pour assurer la fiabilité du recueil d'informations.

Nos enquêteurs en chiffres



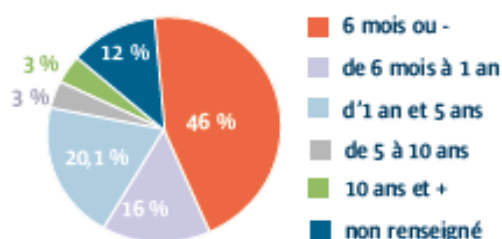
3. Les chiffres clés

Près de 50 % des enquêtés ont moins de 30 ans



² Les mineurs ne faisaient pas partie du champ de l'enquête. Dans les squats, certains ont été interrogés. Le % ci-dessus n'est pas représentatif.

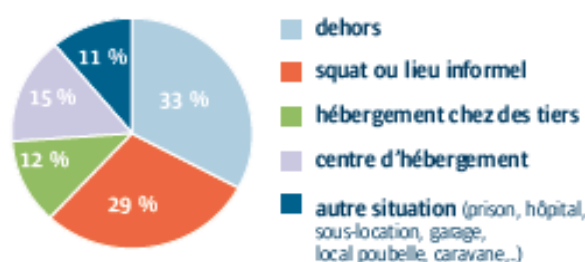
Plus de 60 % des enquêtés sont en situation de sans-abrisme depuis moins d'un an



30 % des enquêtés sont des femmes et dans chaque classe d'âge, on trouve la même proportion d'hommes que de femmes.

- **22,5%** des femmes (contre 11,5 % des hommes) ont déclaré avoir dormi dans un centre d'hébergement (dont nuitées d'hôte) la nuit précédant l'enquête.
- **3/4** d'entre elles ont des enfants, plus d'une centaine vit avec leurs enfants en situation de rue.
- **12 %** au moins sont enceintes.
- Plus de **50 %** des femmes vivent en couple.

33 % des personnes enquêtées ont dormi dehors la veille, seulement 15 % en centre d'hébergement



28 % ont 18 à 25 ans.

Presque la moitié d'entre eux sont dans cette situation depuis plus de 6 mois (20 % entre 1 et 5 ans) et 85 % ont dormi de hors ou dans un squat/lieu informel. Ils sont aussi plus nombreux à avoir une demande de papiers en cours : 41 % contre 29 % pour l'ensemble des enquêtés. 60 % se déclarent sans aucune ressource alors que 20 % déclarent percevoir une allocation (souvent liée à l'asile), et 20 % déclarent des revenus réguliers dont des « petits boulots » et/ou font la manche. La moitié des femmes entre 18 et 25 ans a des enfants. Enfin, ces jeunes sont plus seuls face à leur situation : 70 % des 18-25 ans ne connaissent personne pour les aider en cas de problème et ils sont de loin les plus nombreux à déclarer ne jamais avoir vu de professionnel pour les aider.

13 % ont plus de 50 ans.

50 % sont à la rue depuis moins d'un an, 20 % depuis plus de 5 ans. Ils sont les plus nombreux à avoir dormi dans un centre d'hébergement la nuit précédant l'enquête. Ils sont aussi les plus nombreux à déclarer gagner régulièrement de l'argent, les 2/3 percevant une allocation.

à noter

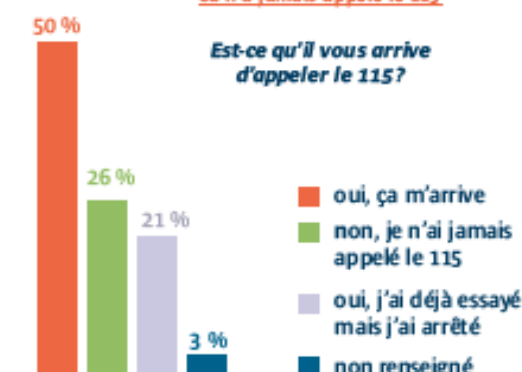
Les durées de sans-abrisme varient peu selon le sexe mais davantage selon l'âge.

74 % des personnes enquêtées sont seules en situation de rue.

- Néanmoins **51 %** des enquêtés ont au moins un enfant qui n'est pas avec eux, et aspirent pour partie à vivre en famille.
- Près d'**1/4** des enquêtées vit en famille en situation de rue avec des enfants. Les femmes sont bien plus nombreuses à vivre avec leurs enfants (44 % contre 9 % des hommes).

Les personnes hébergées chez des tiers sont sans aucun doute les moins visibles. Dans leur grande majorité, elles ont été rencontrées en parcourant les rues, au hasard de la première question posée systématiquement à toute personne statique : « Êtes-vous sans logement ? ».

Près d'1 personne sur 2 n'appelle plus ou n'a jamais appelé le 115



57 % des enquêtés déclarent dormir d'habitude dans le quartier où ils ont été rencontrés pour l'enquête.

Est-ce que vous dormez d'habitude dans ce quartier ou est-ce que vous êtes de passage?



34 % des personnes disposent d'un droit au logement classique immédiat au moment de l'enquête (logement social, résidence sociale, pension de famille, etc.).

Dont 6 %



AVEC UN DROIT AU LOGEMENT IMMÉDIAT NE SONT PAS EN MESURE DE FOURNIR LE JUSTIFICATIF NÉCESSAIRE (PIÈCE D'IDENTITÉ PERDUE, VOUÉE OU EN FIN DE VALIDITÉ ET PAS REFAITE, ETC.) PERMETTANT D'ENREGISTRER UNE DEMANDE ET DE SE VOIR ATTRIBUER UN LOGEMENT.



18 % SONT DÉBOÛTÉS ET RELÈVENT DE L'ACCUEIL INCONDITIONNEL.



48 % DES PERSONNES POUR LESQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ POSSIBLE DE TIRER PRÉCISÉMENT LES DONNÉES, AUX VUES DE SITUATIONS ADMINISTRATIVES DIVERSIFIÉES, RELÈVENT D'UN ACCUEIL INCONDITIONNEL OU DU DROIT AU LOGEMENT.

50 % des personnes se déclarent sans aucun revenu et... l'autre moitié perçoit des allocations ou tire un revenu d'un « travail ».

28 % déclarent percevoir des allocations dont :



Seulement la moitié des personnes en règle touche une allocation.

18 % déclarent tirer leurs revenus d'un « travail » (certaines personnes en cumulent plusieurs de ces activités) dont :

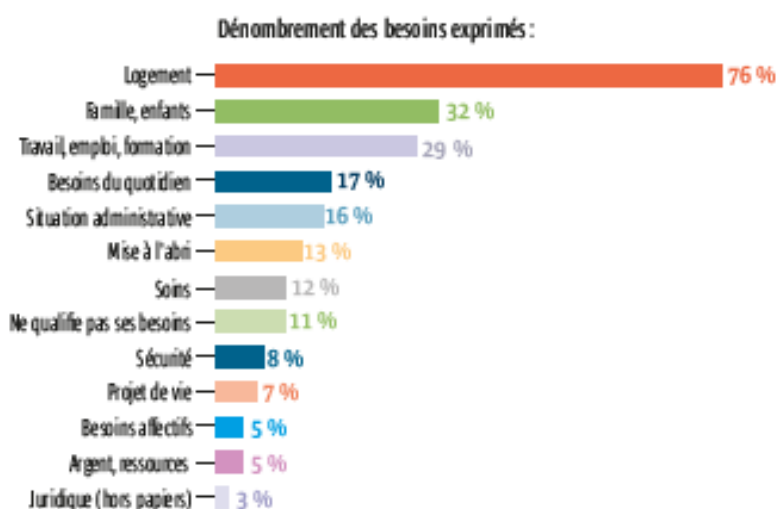


4. Les besoins exprimés par les personnes enquêtées*

76 % des personnes enquêtées expriment un besoin en termes de logement

— Les besoins exprimés en termes de logement sont très connectés à d'autres besoins ainsi, dans **37 %** des cas, les personnes enquêtées expriment dans le même temps des besoins relatifs à la famille, dans **32 %** des cas, à l'emploi et à la formation et enfin dans **17 %** des situations, aux besoins du quotidien (manger, se laver...).

— **1 enquêté sur 2** a déposé une demande de logement et **un peu plus d'1 enquêté sur 2** a déposé une demande d'hébergement. **33 %** n'ont effectué ni demande de logement ni demande d'hébergement.



SATISFACTION DES BESOINS QUOTIDIENS

25 % des enquêtés font appel à des proches (se doucher, se poser, poser ses affaires, recharger son téléphone).

Il est à noter, que ce sont des commerces, des bibliothèques, des lieux publics ouverts à tous comme les gares, les musées, les parcs qui sont les plus souvent cités comme lieux de recours.

* À partir des questions 48 et 49 : « Quels sont vos besoins dans les prochains jours ou semaines ? » et « Dans le futur de quoi avez-vous envie pour votre logement ? ».

Des besoins apparaissent « en creux »

(pas ou peu exprimés par les personnes, mais perceptibles au regard des données recueillies)



— La domiciliation

23 % des personnes rencontrées sont dépourvues de domiciliation et **25 %** peuvent être considérées en fragilité, ayant une adresse postale hors CCAS ou association.



— L'accès au numérique

Seulement **24 %** des personnes rencontrées utilisent internet pour leurs démarches administratives et sont en recherche d'une connexion fiable.



— L'accompagnement social

1/3 des personnes enquêtées déclare n'avoir jamais rencontré de professionnel pour les aider.



— Les besoins de soins et d'accès à la santé

56 % des personnes rencontrées ont vu un médecin dans l'année.



— La lutte contre l'isolement

60 % des personnes rencontrées disent ne pouvoir compter sur personne en cas de problème ou d'urgence. La moitié des personnes rencontrées dit ne pas connaître d'endroit où elles peuvent se poser et parler avec d'autres personnes (de type accueil de jour).

INTRODUCTION

Agir contre le sans-abrisme implique de connaître le phénomène : qui sont les personnes sans-logement ? Comment (sur)vivent-elles ? Quelles sont les ressources qu'elles mobilisent ? À quelles conditions ? Les acteurs étant dans l'incapacité de répondre globalement à ces questions, le plus souvent, ils se limitent à la mesure du phénomène : combien de personnes vivent sans logement et/ou en situation de rue ? Question qui mène généralement à des jeux d'acteurs entre ceux qui "comptent" quelques dizaines de personnes et ceux qui en comptent plusieurs milliers.

Face à ce constat, que faire ? Contribuer à mesurer correctement le nombre de personnes à la rue ou contribuer à connaître le phénomène du sans-abrisme ? Cette étude a choisi d'assumer l'ambition de la connaissance, choix rendu possible du fait de mouvements convergents dans le secteur associatif et dans les institutions.

UN CHANGEMENT PROFOND DU CÔTÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES : LE LOGEMENT D'ABORD

LE LOGEMENT D'ABORD - Ministère de la cohésion des territoires, dossier de presse – Montpellier, 30 mars 2018

→ Une réforme structurelle de la politique d'hébergement et d'accès au logement

Annoncé par le Président de la République le 11 septembre 2017 à Toulouse, le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile. Il répond au constat d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires, confrontés d'une part à une demande de plus en plus pressante à l'entrée et d'autre part à des difficultés, pour les personnes hébergées, à accéder rapidement au logement.

Les publics visés par ce plan sont les personnes sans-domicile, ainsi que les personnes en difficultés d'accès ou de maintien dans le logement pouvant mener à des ruptures (dont les expulsions locatives).

Le 20 novembre 2017, le ministre de la Cohésion des territoires et le Délégué Interministériel à l'Hébergement et à l'Accès au Logement ont lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin d'identifier et de sélectionner des territoires de mise en œuvre accélérée. Ce sont donc 23 territoires (départements, EPCI, métropoles et communes), dont la Métropole de Lyon, qui sont retenus aujourd'hui.

Les actions soutenues par la Métropole de Lyon sont structurées autour de trois axes :

- le développement d'une offre de logement abordable,
- combiner l'offre et de nouvelles modalités d'accompagnement,
- changer les pratiques et les cultures professionnelles.

Cette dernière orientation prévoit un important volet sur la connaissance du sans-abrisme et la qualification des besoins. C'est dans ce cadre qu'a été réalisée cette première enquête de qualification des besoins des personnes en situation de rue sur le territoire de la Métropole de Lyon

LOCALEMENT, UNE DYNAMIQUE NOUVELLE DU COTE DES ASSOCIATIONS

Courant 2017, des associations en lien avec des personnes sans-abris se sont retrouvées, avec une volonté partagée de mettre leurs connaissances en commun et de produire ensemble des réponses nouvelles en associant les personnes qui vivent à la rue. Cette démarche¹ a été soutenue par la Fondation Abbé Pierre, qui a "abrité" la naissance de ce groupe de travail "sortir de la rue : ouvrir la parole et initier de nouvelles réponses". Un sous-groupe de travail, rassemblant l'ALPIL (action pour l'insertion par le logement), la Fédération des acteurs pour la solidarité (FNARS à l'époque), la Maison de la veille sociale, le Samu social (Alynea), la Péniche, a choisi d'approfondir cet enjeu de la connaissance, en particulier autour des enjeux de dénombrement des personnes (les premières nuits de la solidarité se construisaient alors à Paris). Après plusieurs rencontres, ce collectif d'associations a sollicité la MRIE et l'ODENORE (Observatoire du non-recours aux droits et aux services) pour un appui méthodologique au départ. Il se trouve que la MRIE et l'ODENORE ont fait part de leurs réserves quant à une démarche basée sur un dénombrement, et ont ouvert d'autres pistes, dont celle de la qualification des besoins des personnes en situation de rue. Le collectif s'est très vite saisi de cette proposition, durant l'été 2018.

→ Ces deux démarches, locales et nationales, ont rendu possible la réalisation d'une première enquête de qualification des besoins des personnes en situation de rue sur le territoire de la Métropole de Lyon. Cette étude est co-financée par la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du logement d'abord et par la Fondation Abbé Pierre. Elle est coordonnée et réalisée par la MRIE, avec l'appui d'un collectif rassemblant l'ALPIL, le Collectif Soif (co-animé par l'ODENORE), la Fédération des acteurs de la solidarité, la Fondation Abbé Pierre (FAP), la Maison de la veille sociale (MVS) et le Samu social (Alynea)². Parmi les membres du comité technique, une personne a connu le sans-abrisme.

QUALIFIER DES BESOINS, PLUTÔT QUE DÉNOMBRER DES PERSONNES

L'enquête réalisée et présentée ici n'est pas un dénombrement des personnes en situation de rue, elle n'a pas pour objectif de dire combien de personnes vivent actuellement cette situation sur le territoire. Cette enquête vise à identifier et qualifier des besoins, afin de soutenir et de nourrir l'action des acteurs, institutionnels et associatifs.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Identifier des personnes en situation de rue sur un territoire. Le sans-abrisme ne se résumant pas au fait d'être visible sur le trottoir, l'étude propose de considérer les ménages à la rue, hébergés de manière temporaire par une institution, en squat/bidonville, en campement ou structure provisoire non conventionnelle³.
- Identifier leur degré de rattachement au droit commun ainsi que les ressources qu'elles mobilisent au quotidien (formelles comme informelles) : qualification du "vécu à la rue" par les personnes, mesure du non-recours et des modalités d'accès aux droits et services.
- Identifier plus spécifiquement leurs besoins, en particulier en termes de logement.

Concrètement, 212 volontaires (formés au préalable) ont sillonné en binôme le territoire de Lyon et Villeurbanne pendant 3 journées et une soirée (les 26, 27 et 28 mars 2018) pour interroger sur la base d'un questionnaire toutes les personnes rencontrées se déclarant sans logement (voir « méthodologie de l'enquête » en annexe 1, p.45).

¹ Une mobilisation professionnelle d'ampleur a donc permis la réalisation de l'enquête, particulièrement soutenue par les membres du Comité technique, que la MRIE remercie. Voir annexe n°1, p 7.

² Membres du comité technique en charge de la réalisation de l'enquête.

³ Cette identification a été réalisée à partir de la grille ETHOS : catégorie 1, une partie de la catégorie 2, une partie de la catégorie 8 et la catégorie 11 de la grille. Voir p. 7.

LES RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE

Au cours des 3 journées de passation (et de la soirée du 26), les enquêteurs ont rencontré 881 personnes qui se sont déclarées sans-logement. Sans prétendre à l'exhaustivité, 881 personnes rencontrées est un résultat très satisfaisant.



Attention : l'enquête n'est pas un dénombrement, cela **ne signifie pas** que durant ces 3 jours 881 personnes vivaient en situation de rue sur le territoire de Lyon et Villeurbanne.

Nous savons que :

Le questionnaire a été relativement mal passé auprès des personnes hébergées dans les structures ouvertes dans le cadre du plan hivernal : 332 places étaient ouvertes au moment de la passation, seulement 26 questionnaires ont été passés dans ces structures.

Bien sûr, des personnes hébergées ont pu être rencontrées ailleurs durant les 3 journées de passation (et déclarer avoir passer la nuit précédente en centre d'hébergement). Mais très certainement, une partie n'a pas été enquêtée.

Dans certains squats, du fait d'un grand nombre de personnes présentes au moment de la passation, les enquêteurs n'ont pu rencontrer tout le monde sur les 3 jours de passation. Par exemple, au collège Scève, il y avait environ 180 "habitants" au moment de l'enquête, seuls 73 ont été effectivement enquêtés.

Du fait de ces conditions de passation, les personnes hébergées sont sans-doute sous-représentées. A l'inverse, celles habitant en squat sont probablement sur-représentées.

À quelques reprises, les enquêteurs ont rempli une grille d'observation pour signaler la présence de personnes a priori sans logement, mais n'ont pas passer le questionnaire parce que ces personnes étaient visiblement trop alcoolisées ou dans un état trop insécurisant pour les enquêteurs.

➔ **Nous pouvons donc affirmer** qu'environ 413 personnes étaient effectivement sans-logement au moment de l'enquête et n'ont pas été enquêtées.

Sans compter celles dont nous n'avons pas connaissance : des squats non-connus, des personnes que les enquêteurs n'ont pas croisées au cours des 3 jours de passation (hébergées chez des tiers par exemple) ...

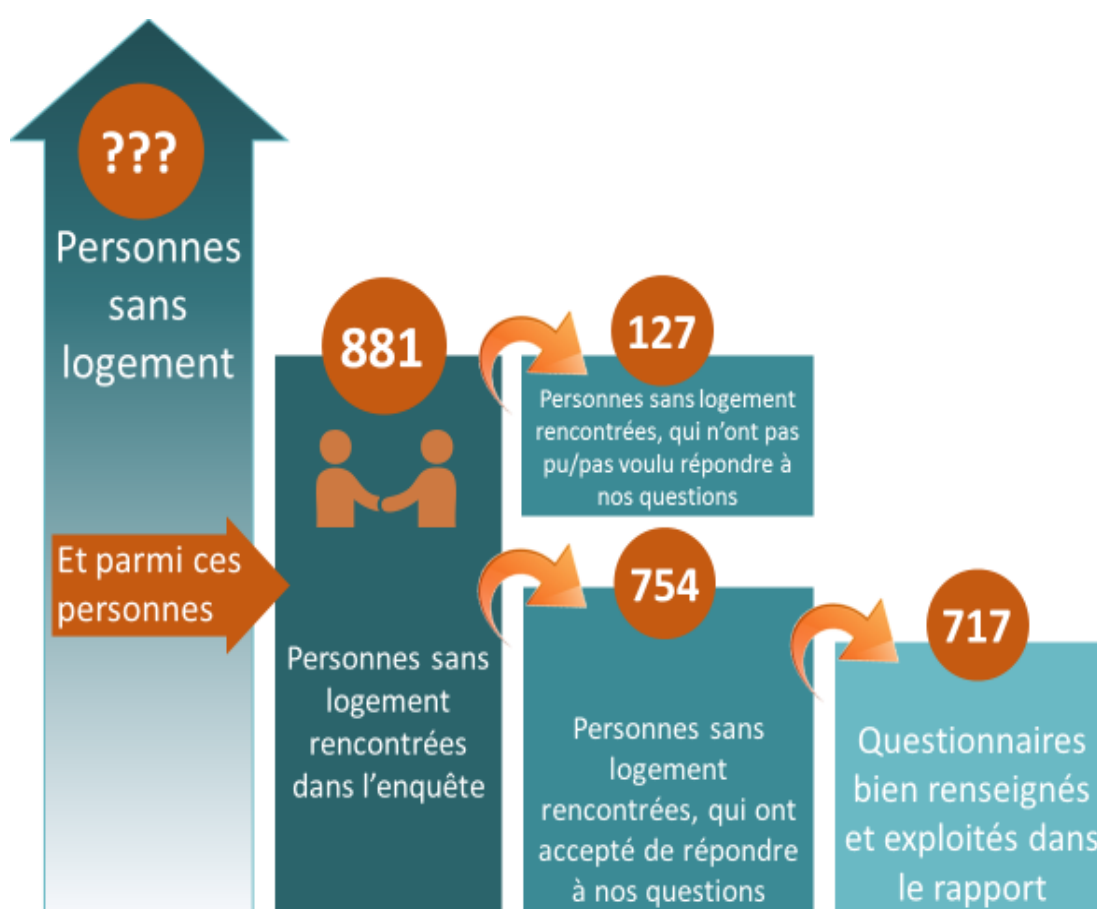
Parmi les **881 personnes** rencontrées, **127 personnes** se sont déclarées sans logement MAIS n'ont pas souhaité et/ou n'ont pas pu répondre au questionnaire. Les enquêteurs ont parfois noté les raisons à cela (dans les deux tiers des cas environ) :

- Dans au moins 26 situations (environ 1 sur 5), c'est la langue qui a posé problème.
- Dans au moins 33 situations (environ 1 sur 4), la personne a refusé de participer. Parmi elles on trouve des personnes désabusées, découragées (12 personnes au moins), qui parfois éprouvent une forme de colère à l'égard des personnes qui viennent les voir habituellement pour leur venir en aide. Par exemple : « *Si c'est pour changer les choses dans 1 an et demi ça ne sert à rien* », « *On essaye de nous prendre dans un engrenage de force. Vous vous faites un travail bien, c'est pas contre vous. C'est bien ce que vous faites* »
- Pour toutes les autres situations (45 situations), nous n'avons pas d'information sur les raisons qui ont conduit au refus ou à l'impossibilité de participer à l'enquête, si ce n'est une description

de situations d'évitement de l'enquête que nous ne pouvons dénombrer précisément (quitter les lieux rapidement, affirmer avoir un logement⁴, ou ne pas pouvoir communiquer en français⁵).

754 personnes sont à la fois concernées par des problèmes de logement et ont accepté de nous répondre.

Parmi elles, **37 personnes** n'ont répondu que très partiellement au questionnaire : plus de la moitié des questions sont non-renseignées. Nous avons choisi de ne pas considérer ces questionnaires dans la présentation des résultats (ceux pour lesquels plus de la moitié des questions étaient non-renseignées). 37 questionnaires peu renseignés, c'est une faible proportion étant donné la population enquêtée et la méthodologie d'enquête. : globalement, les personnes qui ont accepté de répondre au questionnaire l'ont fait avec beaucoup de sérieux et d'implication. Ainsi les résultats présentés dans la suite de ce rapport concernent **717 questionnaires** bien renseignés, les données récoltées sont d'un haut niveau de fiabilité.



⁴ Par exemple cette situation documentée par les enquêteurs : « Lorsque nous avons présenté le questionnaire à monsieur et posé la question du logement, il a répondu automatiquement que oui il en avait un, mais au fil de la conversation il nous a dit qu'il était hébergé, qu'il n'apparaissait pas sur le bail et a montré de l'inquiétude concernant son avenir [...]. Il a déjà connu la rue et ne souhaite pas retourner en foyer car la vie y est trop difficile à son âge. »

⁵ Les enquêteurs témoignent d'une situation de ce type : « Barrière de la langue, mais n'a pas désiré poursuivre l'enquête selon nous ».

Partie I

Qui sont les personnes sans logement rencontrées ?



Dans cette première partie, nous présentons un panorama statistique des personnes sans logement qui ont été interrogées.

Pour rendre ce panorama lisible, nous avons choisi de présenter une série de fiches thématiques. Dans chaque fiche le lecteur trouvera les chiffres clés sur la thématique, et des éléments succincts d'analyse. Pour clore cette série de fiches, nous montrons dans quelles proportions les individus interrogés satisfont aux critères usuels de l'accès au logement (disposer de revenus, être "en règle" administrativement, avoir déposé une demande de logement).

Ensuite, nous montrons que les individus peuvent être regroupés en 5 grandes classes de taille homogène, chacune possédant des caractéristiques spécifiques (profils sociodémographiques, lien aux institutions, recours aux droits). Ces classes permettront au lecteur d'embrasser de manière synthétique la diversité des caractéristiques individuelles rencontrées et ainsi d'identifier des profils de personnes sans logement.

Enfin, au terme de la présentation de ces résultats statistiques, nous proposons deux études qualitatives réalisées en complément de l'enquête quantitative afin de comprendre les conditions d'accès aux droits au prisme des questions de mobilité. Ces études interrogent les moyens concrets que les personnes ont pour rencontrer des professionnels d'institutions ou d'associations. La première repose sur l'observation des demandes et des interactions dans 4 espaces d'accès aux droits (institutionnel ou associatif). La seconde est fondée d'une part sur l'analyse de leurs déplacements au cours de la semaine par les personnes concernées

La grille ETHOS

La FEANTSA a développé une typologie de l'exclusion liée au logement appelée ETHOS - European Typology on Homelessness and housing exclusion) afin d'améliorer la connaissance et l'évaluation de ce phénomène en Europe. Cette typologie sert de cadre pour des débats, des initiatives de collecte de données, des recherches, et l'élaboration de politiques de lutte contre l'exclusion liée au logement. Cette typologie couvre toutes les situations des personnes sans domicile à travers l'Europe :

- Être sans abri (dormant à la rue)
- Être sans logement (avec un abri mais provisoire dans des institutions ou foyers d'hébergement)
- En logement précaire (menacé d'exclusion sévère en raison de baux précaires, expulsions, violences domestiques)
- En logement inadéquat (dans des caravanes sur des sites illégaux, en logement indigne, dans des conditions de surpeuplement sévère).
- Sont concernées dans cette étude les deux premières situations.

DES RÉALITÉS BIEN LOIN DE CERTAINES REPRÉSENTATIONS

DES "PUNKS À CHIENS" ?

Non

Seules 5% des personnes rencontrées ont un animal (39 personnes)

DES "CLOCHARDS" ?

Non

60% des personnes rencontrées sont à la rue depuis moins d'un an, 7% depuis plus de 5 ans

DES PERSONNES "EN ERRANCE" ?

Non

Plus des $\frac{3}{4}$ des personnes rencontrées ont une adresse postale, à Lyon ou Villeurbanne à quelques exceptions près. 60% des personnes rencontrées l'ont été dans le quartier dans lequel elles ont l'habitude de dormir.

DES HOMMES "SEULS" ?

Pas seulement

Un petit tiers des personnes rencontrées sont des femmes, 20% des hommes vivent en couple, près d' $\frac{1}{4}$ des personnes vivent avec leurs enfants. On estime à 326 au minimum le nombre d'enfants (mineurs) en situation de rue (310 vivent avec au moins un de leurs parents, 16 vivent seuls).

DES "ACCIDENTÉS DE LA VIE" (SANS-ABRISME SUITE A UN LICENCIEMENT, UN DIVORCE...)?

Pas seulement

La plupart des personnes rencontrées cumulent des précarités diverses, souvent ancrées dans le temps.

DES GENS QUI DORMENT "SOUS LES PONTS" ?

Pas seulement

Seuls $\frac{1}{3}$ des personnes rencontrées (240 personnes) ont dormi dans la rue la nuit précédant l'enquête. La moitié a dormi dans des lieux informels (dont des squats).

DES SITUATIONS DE SANS-ABRISME DIVERSES



52,0%⁶ des enquêtés ont dormi en hébergement informel⁷, dont 29% des personnes dans des squats et 11,6% sont hébergées chez des tiers.

33,5% ont dormi dehors.

14,5% ont dormi en hébergement formel (centre d'hébergement ou hôtel).



61,3% des enquêtés sont sans logement depuis 1 an ou moins (dont 45,7% depuis 6 mois ou moins).

20,1% des enquêtés sont sans logement depuis plus d'un an et moins de 5 ans.

7,1% sont sans logement depuis plus de 5 ans (dont 3,5% depuis plus de 10 ans)⁸.



La moitié des enquêtés gagnent régulièrement de l'argent (49,4%), dont 18,4% des enquêtés qui ont un travail (stable ou non, déclaré ou non) et 27,9% qui perçoivent une allocation.

Les personnes hébergées chez des tiers – 11,6%



54,4% sont dans cette situation depuis 1 an ou moins.



62,7% gagnent régulièrement de l'argent : 37,3% perçoivent une allocation, 29% travaillent.



52,8% ont déjà déposé une demande de logement
45,8% n'ont jamais appelé le 115



75,9% sont des hommes
22,9% sont des femmes

Seulement **20,5%** d'entre eux vivent en couple (30% de l'ensemble des personnes interrogées), 14,9% vivent avec leurs enfants (23,1% de l'ensemble)

► Elles ont été très souvent rencontrées en parcourant les carrés (43,4% d'entre elles, contre 23,7% pour l'ensemble), ce qui confirme leur faible recours aux services dédiés au sans-abrisme, et ce qui valide également le choix méthodologique de parcourir l'espace public de jour en interrogeant les personnes présentes sans *a priori*

⁶ Les pourcentages notés x,0% sont des arrondis. Ceux notés x% sont des données exactes.

⁷ Squats, chez des proches, et autres - La catégorie "autres" rassemble ici des situations d'hébergement moins fréquentes : voiture, église, prison, hôpital, hall d'immeuble.

⁸ Le reste sont des situations d'ancienneté inconnues ou non analysables.

Les personnes « dehors » - 33,5%



65% sont dans cette situation depuis 1 an ou moins, 9,2% depuis plus de 5 ans.



45,0% gagnent régulièrement de l'argent.



41,3% ont déjà déposé une demande de logement, 43,3% une demande d'hébergement.



24,6% sont des femmes

19,2% vivent avec tout ou partie de leurs enfants, 40,8% ont au moins un enfant mineur.

27,5% sont en règle avec des papiers à jour et disponibles et 8,8% sont en règles avec des papiers à refaire (perdus, périmés)

► Deux profils sont particulièrement représentés parmi les personnes qui dorment dehors : d'un côté des personnes dans cette situation depuis longtemps, plutôt en lien avec les dispositifs, et de l'autre des personnes depuis peu à la rue et éloignées des dispositifs d'aide.

Les personnes en squat - 28,7%



69,9% sont dans cette situation depuis 1 an ou moins, 4,9% depuis plus de 5 ans.



41,3% gagnent régulièrement de l'argent.



36,4% ont déjà déposé une demande de logement, 38,3% une demande d'hébergement.



21,4% sont des femmes

26,2% vivent avec tout ou partie de leurs enfants, 36,4% ont au moins un enfant mineur.

45,6% d'entre eux ont une demande de papiers en cours (personnes étrangères), 8,7% sont en règle avec leurs papiers à jour et disponibles.

► Les personnes vivant en squat ont moins souvent un contact à mobiliser en cas d'urgence, ce qui contrevient, pour une partie des habitants de squat, à l'idée d'un fort réseau de solidarité inhérent à cet habitat.

Les personnes en centre d'hébergement (ou hôtel) - 14,5%



51,0% sont dans cette situation depuis 1 an ou moins, 9,6% depuis plus de 5 ans.



54,8% gagnent régulièrement de l'argent.



53,8% ont déjà déposé une demande de logement, 60,6% affirment avoir déposé une demande d'hébergement.



43,5% sont des femmes.

32,7% vivent avec tout ou partie de leurs enfants, 45,2% ont au moins un enfant mineur.

26,7% ont des papiers à jour et disponibles, 22,1% ne sont pas en règle (déboutés, sans papiers).

► Ils ont été vus pour 77% dans un lieu spécifique. Ils sont souvent isolés : 31% seulement connaissent une personne pouvant les aider.

PRÈS DE 30% DE FEMMES



71,7% d'hommes



27,9% de femmes



29,5 % des femmes ont dormi dehors la veille de l'enquête (35,2% des hommes) ; 22,5% dans un hébergement formel (contre 11,5 % des hommes) ; 22,0% ont dormi dans un squat (31,3% des hommes) ; 9,5% ont été hébergées chez un tiers (12,3% des hommes)⁹.



66,5% des femmes (63,1% des hommes) sont sans logement depuis un an ou moins, 7,5% des femmes (7% des hommes) depuis plus de 5 ans.

► Les durées de sans-abrisme ne varient pas selon le sexe



56,0% des femmes ne disposent pas de ressources (contre 47,5% des hommes). 19,0% des femmes tirent des ressources régulières d'un travail (18,0% des hommes), 22% perçoivent des allocations (30,4% des hommes).



52,5% des femmes, contre 21,4% des hommes, déclarent vivre actuellement en couple. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à vivre avec leurs enfants au moment de l'enquête¹⁰, et 12,0% des femmes rencontrées au moins sont enceintes¹¹



31,5% ont déposé une demande de logement (45,3% pour les hommes).

LES FEMMES SEULES (AVEC OU SANS ENFANT)

93 femmes sont seules (12,9% des enquêtés). Parmi elles, presque 60% ont des enfants (alors que cela concerne 87,8% des femmes en couple). Seulement 31% d'entre elles vivent avec leurs enfants en situation de rue (contre 71% de l'ensemble des femmes).

Elles sont 30,1% à avoir dormi dans un centre d'hébergement ou assimilé (12,2% pour les autres personnes interrogées). Les autres femmes seules semblent particulièrement exposées à de potentielles violences (dans la rue, ou en « rétribution forcée » d'un hébergement chez un tiers) : 26,9% d'entre elles ont dormi dehors et 16,3% ont dormi chez un tiers la veille de l'enquête (10,9% des autres enquêtés).

Elles gagnent de l'argent aussi fréquemment que les autres (47,3% d'entre elles), par un travail ou des allocations dans les mêmes proportions que l'ensemble de la population.

Ces femmes seules semblent relativement peu recourir aux droits et dispositifs d'aide dédiés : seulement 30,1% d'entre elles ont déjà déposé une demande de logement (43,4% du reste de la population). 35,5% déclarent n'avoir jamais appelé le 115 (contre 24,3% des autres personnes interrogées). En ce qui concerne les besoins du quotidien, 26,7% d'entre elles recourent à des proches (19,1% pour le reste des enquêtés). Par contre, elles semblent avoir un meilleur accès aux soins : la moitié des femmes seules a vu un médecin depuis moins d'un mois, contre 37,7% du reste de la population.

⁹ 16,5% ont renseigné d'autres types de lieux de couchage






¹⁰ Voir fiche "Familles et droits des enfants", p.17

¹¹ Seules les grossesses visibles ont été recensées par les enquêteurs.

44,6% DE MOINS DE 30 ANS

DONT 26,9% ONT ENTRE 18 ET 25 ANS

ET 17,7% ENTRE 26 ET 30 ANS

	Les 18-25 ans	Les 26-30 ans
 Combien ont dormi dans un hébergement informel ?	62,5%	49,6%
... ont dormi dehors ?	25,9%	40,9%
... ont dormi dans un hébergement formel ?	11,4%	9,4%
 ... sont à la rue depuis moins de 6 mois ?	53,9%	55,1%
.... depuis 1 à 5 années ?	19,2%	14,2%
 ... sont sans ressources ?	60,6%	48,8%
... ont un « travail » ?	11,9%	15,7%
... accèdent à des allocations (principalement liées à leur statut d'étranger) ?	20,2%	29,1%
 ... ont déjà des enfants ?	30,1%	50,4%
... ne sont pas en couple (contre 67,2% de l'ensemble) ?	81,3%	66,9%
 53,5% d'entre eux n'ont pas déposé de demande de logement, 53,9% n'ont pas déposé de demande d'hébergement.		

L'isolement semble très important chez les 18-25 ans : 69,9% d'entre eux indiquent ne pas connaître quelqu'un qui pourrait les aider. Ils ne sont que 42,5% à avoir vu un « professionnel pour les aider » dans les 6 derniers mois. Peut-être voient-ils plus facilement des médecins ? Les 18-25 sont en effet 43,5% à avoir consulté un médecin depuis moins d'un mois, et 19,7% depuis 1 mois à 1 an. Seule la moitié d'entre eux (51,8%) sollicite le 115 actuellement (19,2% l'ont fait par le passé mais ont arrêté).

Cet isolement peut être mis en lien avec leur hébergement plus souvent en squat qu'en centre d'hébergement, et avec leurs situations administratives qui leur ouvrent peu d'opportunités : 41,5% des 18-25 sont en attente, suite à une demande, et seuls 15% sont en règle avec des papiers à jour et disponibles.

12,3% DE PLUS DE 50 ANS



23,9% des femmes



76,1% des hommes

Ils sont les plus nombreux à avoir un handicap visible (10% d'entre eux contre 4 % de l'ensemble).



34% ont dormi dehors la veille de l'enquête

25% ont dormi en hébergement formel (13.0% des autres tranches d'âges)

14,8% ont dormi dans un squat (30.7% dans les autres tranches d'âge)

9% ont été hébergées chez un tiers

► Par rapport aux autres classes d'âge, ils sont plus nombreux en hébergement formel et moins nombreux à vivre en squat ou chez des tiers.



48,8% des plus de 50 ans sont à la rue depuis 1 an ou moins (concerne 62.8% des autres tranches d'âge).

19,3% depuis plus de 5 ans, dont 10,2% depuis plus de 10 ans (5,4% et 2,5% des autres tranches d'âge).

► Malgré une ancienneté sans logement plus importante pour les plus âgés, près de la moitié des plus de 50 ans vivent en situation de rue depuis moins d'un an.



67% des plus de 50 ans gagnent régulièrement de l'argent.

22,7% ont des ressources issues d'un « travail » (emploi stable, petits boulots et manche).

45,5% des plus de 50 ans perçoivent des allocations.

► Les plus de 50 ans sont les plus nombreux à disposer de ressources stables.



33% des plus de 50 ans vivent en couple.

71,6% ont des enfants (pas forcément mineurs).

36.5% des plus de 50 ans qui ont des enfants vivent avec la totalité ou une partie de leurs enfants (47.2% des autres tranches d'âge).



Ils sont plus nombreux à avoir déposé des demandes de logement (50% d'entre eux, contre 41,7% de l'ensemble) et d'hébergement (45,5% d'entre eux contre 44,2% de l'ensemble).

Pour autant, un grand nombre des plus de 50 ans n'a pas déposé de demande (31,8% n'ont déposé ni demande de logement ni demande d'hébergement) alors qu'ils sont nombreux à disposer de ressources stables et qu'ils ont une ancienneté sans logement plus importante.

► Globalement, les plus de 50 ans paraissent très isolés : la moitié d'entre eux ne connaît personne pour les aider en cas de problème, seulement 47% d'entre eux connaît un endroit de type accueil de jour, 30% d'entre eux n'a pas d'adresse postale. Enfin, les plus de 50 ans sont bien plus nombreux à ne pas avoir de téléphone portable (29,5% d'entre eux contre 16,2% de l'ensemble).

29,5% des plus de 50 ans ont arrêté d'appeler le 115 (20,5% des autres classes d'âge).

Les de 50 ans à la rue depuis moins de 1 an

Parmi les plus de 50 ans, le profil des personnes « clochardisées » (ancrées à la rue et sans lien suivi avec le secteur social) n'est pas majoritaire ; ceux qui sont sans logement depuis moins d'un an représentent près de la moitié de cette classe d'âge. 11,6% de ceux-là sont hébergés chez un tiers (contre 6.6% des autres personnes de plus de 50 ans).

Ceux-là sont en lien avec le secteur social : 76,7% ont une domiciliation, 65,1% d'entre eux ont déjà appelé le 115 (dont 34,9% qui continuent à l'appeler actuellement). Seulement 39.5% d'entre eux perçoivent des allocations (contre 51,1% des autres personnes de plus de 50 ans). 14,0% d'entre eux déclarent un travail (alors que cela concerne 31,1% des autres personnes de plus de 50 ans). A noter que pour l'ensemble de ces 14,0%, ce travail est la manche.

LA MOITIÉ DES PERSONNES DÉCLARE GAGNER RÉGULIÈREMENT DE L'ARGENT (49,4%)

18,4% déclarent tirer leurs revenus d'un "travail" (certaines personnes cumulent plusieurs de ces activités) :

- Un emploi stable : **3,1%**
- Des "petits boulots" : **6,3%**
- La manche ou d'autres activités non spécifiées : **13,5%**

18,2% ont été hébergés chez un tiers la veille de l'enquête et seulement **15,2%** ont dormi dans un squat (autres lieux de couchage dans des proportions similaires au reste de la population).

37,8% sont sans logement depuis 1 an ou moins, **17,4%** sont dans cette situation depuis plus de 5 ans.

5,7% d'entre eux perçoivent également une allocation.

1/3 ont au moins un enfant mineur, **22,7%** vivent avec au moins un de leurs enfants, **32,6%** vivent en couple.



27,9% déclarent percevoir des allocations :

- Allocations liées au droit d'asile et aux droits des étrangers : **10,3%**
- RSA : **6,8%**
- AAH : **2,1%**
- Allocation chômage ou ASS : **1,8%**



28,5% ont dormi dehors la veille de l'enquête, **26%** dans un squat, **18,5%** en centre d'hébergement ou assimilé, et **15,5%** hébergés chez un tiers.



59,0% sont dans cette situation depuis 1 an ou moins. **10%** depuis plus de 5 ans.



Parmi eux, **20,5%** disent également gagner de l'argent par un travail.



23,0% vivent en couple. **32,5%** ont au moins un enfant mineur, **12,5%** vivent avec au moins l'un de leurs enfants.

50% des personnes déclarent ne pas gagner d'argent régulièrement



La moitié des personnes sans aucun revenu est à la rue depuis moins de 6 mois, les $\frac{2}{3}$ depuis moins d'un an.



Par ailleurs, la moitié des personnes rencontrées se déclarant sans ressources a moins de 30 ans ($\frac{2}{3}$ a moins de 25 ans).



Plus de 50% des personnes sans ressources ont des enfants, la moitié vit avec ses enfants à la rue (soit $\frac{1}{4}$ des personnes sans revenus).

Près de 40% des personnes sans revenu sont en attente de papiers (38,0%), un petit quart (23,4%) sont en règle mais près de 20% d'entre eux ont des papiers en règle (avec des papiers disponibles ou à refaire), 22,3% sont déboutés et 7,3% ont des papiers de pays d'Europe disponibles.

33,1% DES PERSONNES ONT DES STATUTS ADMINISTRATIFS LEUR OUVRANT DES DROITS "COMPLETS"

23,4% ont des papiers en règle et disponibles



39,3% d'entre eux ont dormi dehors la veille de l'enquête. 19,0% sont hébergés chez un tiers, 16,7% le sont dans des hébergements formels (centres ou hôtels).



57,6% sont sans logement depuis moins d'un an, 5,9% sont dans cette situation depuis plus de 10 ans.



67,3% gagnent régulièrement de l'argent (26,2% travaillent et 48,2% perçoivent au moins une allocation).



34,5% ont au moins un enfant mineur, 18,5% vivent en couple.

► Le non-recours semble important, notamment en ce qui concerne le recours aux allocations : seule une petite moitié des personnes en règle avec des papiers disponibles perçoit une allocation.

6,1% doivent refaire leurs papiers (perdus, volés ou périmés).



La veille de l'enquête, seulement 6,8% d'entre eux sont en centre d'hébergement ou assimilé, 13,6% ont été hébergé chez un tiers, presque la moitié d'entre eux a dormi dehors (47,7%).



Parmi eux, 43,2% sont sans logement depuis 1 an ou moins, 2,3% sont dans cette situation depuis plus de 10 ans.



Ils sont 72,7% à déclarer gagner régulièrement de l'argent (27,3% disent travailler et 40,9% ont une allocation).

► Malgré des droits potentiellement activables, les vécus d'exclusion sont ancrés, le non-recours aux droits probablement important.

Ils sont les plus nombreux à n'avoir pas de domiciliation : plus de 40% d'entre eux n'a pas d'adresse postale, et donc de fait un accès aux droits limité ou inexistant.

¼ d'entre eux ont été placés par la protection de l'enfance durant leur enfance.



Seulement 29,5% d'entre eux ont déposé une demande d'hébergement, 43,2% ont déposé une demande de logement. 34,1% d'entre eux n'ont jamais appelé le 115.

3,6% ont un statut de réfugiés.

57,4% DES PERSONNES ONT DES STATUTS ADMINISTRATIFS LEUR OUVRANT DES DROITS "INCOMPLETS"

28,7% des personnes ont des demandes de papiers en cours



La nuit précédant l'enquête, 60% d'entre eux ont dormi en hébergement informel (surtout en squat), 30% d'entre eux ont dormi dehors, seulement 10% en centre d'hébergement.



Près de 80% d'entre eux sont dans cette situation depuis moins d'un an.



Les $\frac{2}{3}$ sont sans ressources, 20% déclarent percevoir une allocation, 7% déclarent gagner de l'argent régulièrement par un travail.



La moitié d'entre eux a des enfants, 26% vivent actuellement avec leurs enfants

► Malgré des recours existants, l'accès aux droits est en attente et/ou incomplet du fait de leur situation administrative en cours de détermination.

Ils sont les plus nombreux à être domiciliés : près de 90% d'entre eux disposent d'une adresse postale (77,5% pour l'ensemble). La moitié d'entre eux a déposé une demande d'hébergement, 1/3 d'entre eux a déposé une demande de logement.

37,4% ont vu un professionnel pour les aider il y a moins d'un mois, mais 43,2% déclarent n'en avoir jamais vu.

17,4% ne sont pas en règle (déboutés ou pas de papiers)



1/3 ont dormi dans un squat la veille de l'enquête, 1/4 ont dormi dehors, 18,4% en centre d'hébergement ou assimilé. 14,4% d'entre eux ont été hébergés chez des tiers.



60% sont dans cette situation depuis moins d'un an.



Presque les $\frac{2}{3}$ ne gagnent pas d'argent régulièrement (64,0%). 16,0% déclarent travailler. 16,0% perçoivent une allocation.



1/4 est en couple, 1/4 d'entre eux vit avec tous ou certains de leurs enfants au moment de l'enquête et 36,8% ont au moins un enfant mineur.

11,3% ont des papiers européens disponibles

Ces personnes ont des situations administratives diverses et parfois difficiles à déterminer. Les conditions d'accès au séjour, au travail, aux différents droits sociaux, peuvent être très variables selon les situations individuelles (pays européen d'origine, situation d'emploi, de famille, etc.).



29,6% ont dormi dehors la veille de l'enquête, 20,9% dans un squat, 19,8% en centre d'hébergement ou assimilé, seulement 7,4% chez un tiers.



1/3 est dans cette situation depuis moins d'un an, 22% depuis plus de 5 ans.



Les $\frac{2}{3}$ gagnent régulièrement de l'argent (66,7%). 43,2% d'entre eux travaillent, et 22,2% perçoivent une allocation.



59,3% sont en couple. 56,8% ont au moins un enfant mineur et 45,7% vivent avec au moins l'un de leurs enfants.

Pour 7% des personnes rencontrées, les éléments récoltés ne permettent pas de déterminer leur situation administrative.

ENVIRON 310 MINEURS VIVENT EN SITUATION DE RUE AVEC LEURS PARENTS



74,5% des femmes



42,2% des hommes sont parents

155 personnes interrogées vivent avec au moins l'un de leurs enfants (21,6% des personnes interrogées). C'est le cas de 52,5% des femmes et de 11,8% des hommes.

Entre 117 et 134 personnes vivent avec au moins un enfant mineur (entre 16,3% et 18,7% des enquêtés). Nous estimons qu'il y a au minimum 310 enfants qui vivent en situation de rue avec leurs parents.

Par ailleurs, 136 personnes ont au moins un enfant mineur mais ne vivent pas avec lui au moment de l'enquête (19,0% des enquêtés).

Nous connaissons l'âge de 602 enfants mineurs qui vivent ou non avec leurs parents (voir leur répartition ci-contre).

Répartition par tranche d'âge des 602 enfants mineurs des personnes interrogées

(qu'ils vivent ou non avec eux)

Tranches d'âge	
Moins de 3 ans	14,8%
De 3 à 5 ans	21,8%
De 6 à 15 ans	57,5%
16 ans ou plus	6,0%

BESOINS DU QUOTIDIEN POUR LES FAMILLES AVEC ENFANT A LA RUE

18,7%¹² des personnes interrogées vivent "en famille" sans logement (personne qui vivent avec tout ou partie de leurs enfants mineurs).

Face aux besoins du quotidien, les familles se distinguent par un recours plus fort aux lieux de vie informels (35,5% des personnes membres d'une famille, 28% pour les autres).

Elles sont aussi plus souvent hébergées dans des centres d'hébergement ou assimilés (22,4% des personnes vivant avec au moins un enfant mineur 12,7% des autres personnes interrogées), et sont moins souvent hébergés chez un tiers que les autres, même si ce type de lieu de couchage concerne quand même 8,2% d'entre elles, qui sont donc hébergées elles et leurs enfants.

Seulement 9,7% de ces personnes "en famille" sont en règle avec des papiers à jour et disponibles, un quart d'entre elles (24,6%) ont des papiers de pays d'Europe (8,2% des autres personnes) et 34,3% ont une demande de papiers en cours (27,4% des autres).

Elles sont seulement 38% à gagner régulièrement de l'argent (52,0% des autres), mais il faut noter que si elles sont moins nombreuses à toucher une allocation, alors même qu'elles ont la charge d'enfants mineurs : cela ne concerne que 18,0% d'entre elles (30,0% des autres personnes), elles travaillent dans les mêmes proportions que les autres personnes interrogées (18,7% d'entre elles, 18,4% des autres personnes).

¹² Selon nos estimations, entre 16,7% et 18,7%. Cette proportion est sous-estimée dans la mesure où l'âge des enfants est parfois non donné ou difficilement interprétable (on a, rarement, des fourchettes d'âge pour une famille ou même pour un squat dans son ensemble). Dans ce focus, nous retenons donc la limite haute de l'estimation (18,7%).

51,3% DES PERSONNES ONT DÉPOSÉ UNE DEMANDE D'HÉBERGEMENT ET/OU DE LOGEMENT

26,8% ont déposé une demande de logement **et** une demande d'hébergement -



21,9% sont dans l'hébergement social la veille de l'enquête



7,3% sont dans cette situation depuis + de 10 ans, seulement
32,3% sont dans cette situation depuis 6 mois ou moins



60,6% gagnent de l'argent (25,5% ont un travail, 36,5% ont une allocation)

1/4 sont en règle avec leurs papiers à jour et disponibles, 17,2% ont des papiers de pays d'Europe.

33,8% n'ont déposé **ni** demande de logement, **ni** demande d'hébergement -



29,3% sont dans un squat la veille de l'enquête seulement



56,2% sont dans cette situation depuis 6 mois ou moins.



43,4% gagnent régulièrement de l'argent

21,9% ne sont pas en règle (déboutés, sans papiers)

9,9% ont déposé **seulement** une demande de logement

84,5% d'entre eux sont des hommes. La nuit précédant l'enquête, 32,4% d'entre eux ont dormi dans un squat et 14,1% ont été hébergés chez des tiers. 60,6% déclarent gagner régulièrement de l'argent (19,7% ont un travail, 36,6% ont une allocation).

Ils sont très peu nombreux à vivre en famille, seulement 4,2%
40,8% sont en règle avec des papiers à jour et disponibles.

14,6% ont déposé **seulement** une demande d'hébergement

Près de la moitié d'entre eux sont des femmes (49,5%). Ils sont nombreux à vivre en famille (44,8%).
Seulement 38,1% d'entre eux gagnent de l'argent régulièrement
Seulement 13,3% ont des papiers à jour et disponibles, et 44,8% ont une demande de papiers en cours.

14,9% de personnes qui ne savent pas/ont oublié si elles ont déposé une demande.

UN NON-RECOURS VISIBLEMENT IMPORTANT

concernant le logement/hébergement

50% des personnes n'ont pas déposé de demande de logement, 45% de demande d'hébergement, 1/3 n'a fait ni l'un ni l'autre.

concernant certains autres droits

Domiciliation : plus de 20% des personnes n'ont pas d'adresse postale. Quand elles sont domiciliées, seules 20,1% le sont dans un CCAS, 54,5% dans une association, plus de 25% ailleurs.

115 : 21,6% des personnes ont arrêté d'appeler le 115, 25,8% n'ont jamais appelé.

Seulement la moitié des personnes en règle touchent une **allocation**.

Les femmes sont moins nombreuses à percevoir des allocations que les hommes, alors qu'elles sont plus nombreuses à vivre avec leurs enfants.

La moitié des personnes disent ne pas connaître de **lieux de type accueil de jour**.

1/3 des personnes déclarent n'avoir jamais **rencontré de professionnel** pour les aider.

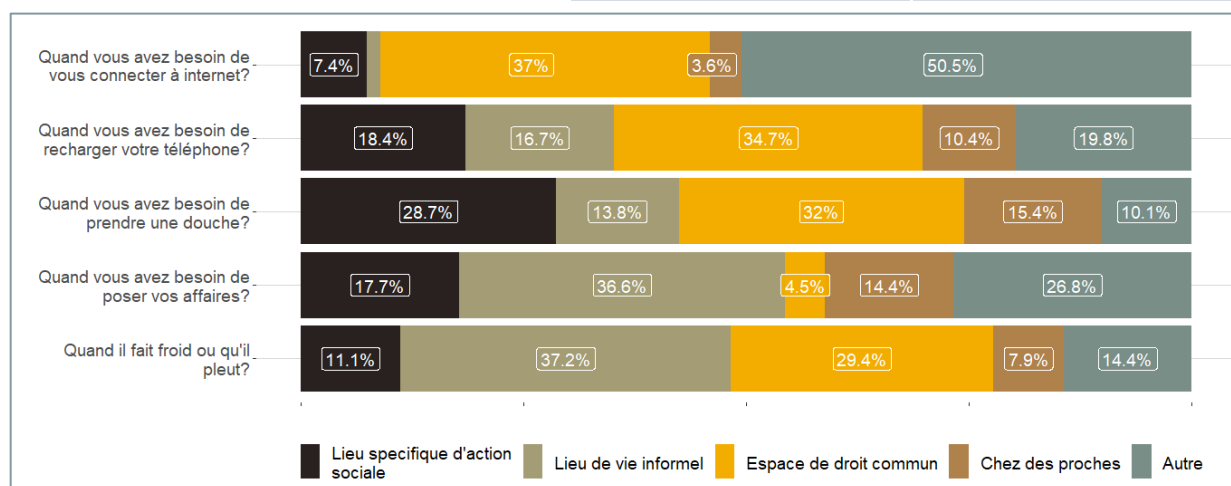
EN DEHORS DES INSTITUTIONS, DES RÉSEAUX DE DÉBROUILLE SE DÉVELOPPENT AU QUOTIDIEN...

SOLUTION MOBILISÉE EN CAS DE BESOIN DU QUOTIDIEN

(PRENDRE UNE DOUCHE, POSER DES AFFAIRES, S'ABRITER DE LA PLUIE, RECHARGER SON TELEPHONE OU CONSULTER INTERNET)

En cas de besoin du quotidien, les espaces de droit commun sont les plus souvent cités (des commerces, des bibliothèques, des lieux publics ouverts à tous comme les gares, les musées, les parcs), alors qu'ils n'ont pas de relais en termes d'accès aux droits. Cela peut être vrai également pour certains squats et pour le recours à des proches.

	En cas de besoin du quotidien - part des personnes qui mobilisent au moins une fois :
Espaces de droit commun (bibliothèques, etc.)	68,1%
Lieux de vie informels (squats, etc.)	46,9%
Lieux spécifiques d'action sociale	39,2%
Chez des proches	24,7%



Les solutions mobilisées sont très variables selon les besoins. Là où les lieux spécifiques d'action sociale sont les plus mobilisés, c'est pour faire face au besoin de prendre une douche, et cela s'explique par l'absence d'alternatives (principalement des points accueils, des foyers, des lieux d'hébergement). On note toutefois que pour la douche, 32% des personnes mobilisent ce qu'ils qualifient d'espace de droit commun (presque uniquement les bains douches).

Pour la connexion à internet, l'importance de la catégorie "Autre" témoigne qu'ils sont très nombreux à avoir une connexion internet autonome via leur smartphone (abonnement ou recharges achetées notamment en bureaux de tabac, partage de connexions avec d'autres téléphones). C'est d'autant plus notable que la question « quand vous avez besoin de recharger votre téléphone », qui étaient conçue pour faire référence à la recharge de la batterie, a en fait été beaucoup comprise comme une référence à la recharge de crédit.

Le lien avec des professionnels, tel qu'il est identifié par les personnes concernées, paraît très clivé : d'un côté, presque 40% d'entre eux déclarent avoir vu un professionnel pour les aider il y a moins d'un mois, alors qu'à l'opposé quasiment la même proportion déclare avoir vu un professionnel il y a plus d'un an ou jamais.

Question 16 – La dernière fois que vous avez rencontré un professionnel pour vous aider, c'était quand ?	
Moins d'un mois	39,3%
D'un mois à moins de 6 mois	12,4%
De 6 mois à moins d'un an	3,8%
Un an ou plus, ou jamais	36,0%
Non renseigné	8,5%

80 PERSONNES DÉCLARENT AVOIR ÉTÉ "PLACÉES" DANS LEUR ENFANCE (11,2%)



83,8% des personnes ayant été prises en charge par un service de protection de l'enfance sont des hommes (ils représentent 7,7% des personnes non concernées).



Parmi elles, 83,3% des personnes ayant au moins un enfant mineur ne vivent pas avec leurs enfants (cette proportion est de 47,3% pour les personnes dans une situation équivalente mais n'ayant pas été prises en charge par un service de protection de l'enfance). Seulement 12,5% sont en couple.



Ils sont 12,5% à être sans logement depuis plus de 5 ans (concerne 6,5% des personnes non concernées).



La veille de l'enquête, 42,5% des personnes ayant été prises en charge par un service de protection de l'enfance dormaient dehors (31,7% pour les autres). Seuls 22,5% des sortants de protection de l'enfance ont dormi dans un squat (28,0% pour les autres). Les autres lieux de couchages (centre d'hébergement, squat, tiers) sont aussi représentés pour les sortants de protection de l'enfance et les autres.

2 "PUBLICS" SE DISTINGUENT

- Ceux ayant, selon toute vraisemblance, grandi en France : 20% d'entre eux déclarent avoir été placés durant leur enfance (par l'ASE ou par la DDASS selon leur âge). Ils représentent la moitié de ceux déclarant avoir été pris en charge par un service de protection de l'enfance.
- Ceux ayant, selon toute vraisemblance, grandi à l'étranger et étant arrivés en France encore mineurs. Ils représentent 38% de ceux déclarant avoir été pris en charge par un service de protection de l'enfance.

Pour ces personnes ayant été prises en charge par l'ASE (ou équivalent), cette prise en charge en tant que mineur n'a pas permis de sécuriser le passage à l'âge adulte.

Les prises en charge par les services de protection de l'enfance concernent toutes les classes d'âge dans les mêmes proportions : 10% des 18-25 ans, 13% des 26-30 ans, 13% des 30-50 ans et 9% des plus de 50 ans.

On pourrait penser que les réformes successives de la protection de l'enfance n'ont pas eu d'incidence sur le devenir des jeunes. Il faut pourtant y regarder de plus près ; en effet, la distribution des sortants de l'ASE par âge masque un effet de structure important : les sortants de l'ASE ou équivalent les plus âgés correspondent plutôt au public « ordinaire » de la protection de l'enfance, alors que les sortants de l'ASE les plus jeunes correspondent majoritairement à un nouveau public de la protection de l'enfance lié aux migrations¹³.

¹³ Parmi les 18-25 ans sortants de l'ASE interrogés dans l'enquête, 30% ont des papiers "en règle" (disponibles ou à refaire) et 70% non. A l'inverse, parmi les 31-50 ans sortants de l'ASE interrogés, 66% ont des papiers "en règle" et 34% non.

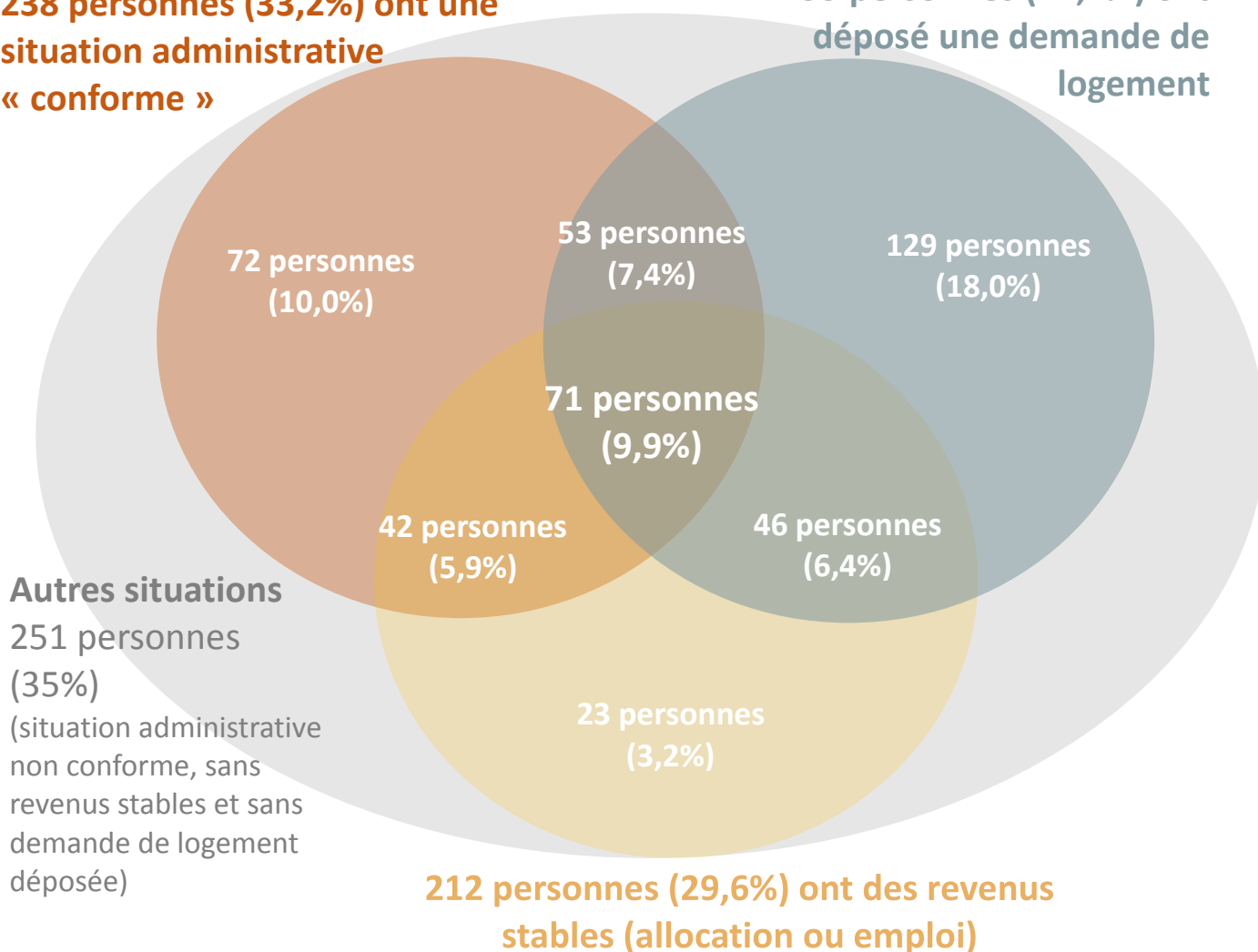
Positionnement dans le parcours classique d'accès au logement social

Nous avons essayé de positionner les individus interrogés relativement aux critères d'accès au logement social "classique". Précisément cela signifie que trois critères doivent être réunis préalablement à l'accès au logement : le fait d'être administrativement "en conformité" avec les critères d'accès au logement, le fait d'avoir des revenus réguliers et le fait d'avoir déposé une demande de logement.

- Concernant la situation administrative "en conformité", nous retenons les situations suivantes : le fait d'être reconnu réfugié, et toutes les autres situations que l'on peut qualifier de "régulières et stabilisées" (nationalité française, titres de séjours¹⁴) avec les papiers à disposition ou non (ils peuvent être à refaire s'ils sont égarés ou inaccessibles).
- Concernant le fait de disposer d'un revenu régulier permettant l'accès au logement, nous retenons toutes les personnes qui disposent d'une allocation, et toutes celles qui ont un emploi stable¹⁵ (ces deux situations pouvant se chevaucher).
- Le fait d'avoir déposé une demande de logement est une information directement déclarée par les enquêtés.

238 personnes (33,2%) ont une situation administrative « conforme »

299 personnes (41,7%) ont déposé une demande de logement



¹⁴ Les demandeurs d'asile sont en situation régulière mais non stabilisée.

¹⁵ Le questionnaire ne précisait pas si cet emploi était ou non déclaré, cette donnée n'est donc pas disponible.

On constate qu'un gros tiers des personnes interrogées ne sont concernées par aucun de ces prérequis traditionnels. Ces personnes sont sans logement depuis moins longtemps, ce qui peut être un facteur explicatif. Par ailleurs, ces personnes sont également plus jeunes. Elles ont également un lien plus distant avec les professionnels et les lieux d'action sociale.

A l'inverse, 71 personnes cumulent ces trois prérequis (un peu moins de 10% des personnes interrogées). Bien sûr, cela doit nous interroger : pourquoi ces personnes qui ont un revenu, qui sont en conformité administrative, qui ont déposé une demande de logement, sont-elles encore sans logement¹⁶ ? C'est d'autant plus étonnant que parmi ces 71 personnes, 50,7% sont dans cette situation depuis plus d'un an (alors que cette ancienneté ne concerne que 37,6% des autres personnes interrogées).

Par ailleurs, 646 personnes ont au moins un critère manquant pour accéder au logement. Cela peut nous amener à questionner la pertinence des critères prérequis dans l'accès au logement.

Cela nous donne à voir également les marges de progression possibles sur chaque critère : renforcer les dépôts de demande de logement, améliorer le recours aux allocations, accompagner vers l'emploi, aider à la clarification et à la stabilisation des situations administratives.

Enfin, ces chiffres, en montrant l'importance du chemin à parcourir pour remplir ces critères identifiés, soutiennent la pertinence d'une logique de logement d'abord : ne pas attendre que ces critères soient remplis (que ces freins divers soient levés) pour accéder au logement, c'est l'accès au logement qui aura potentiellement un impact positif sur ces différentes dimensions de la vie des personnes.

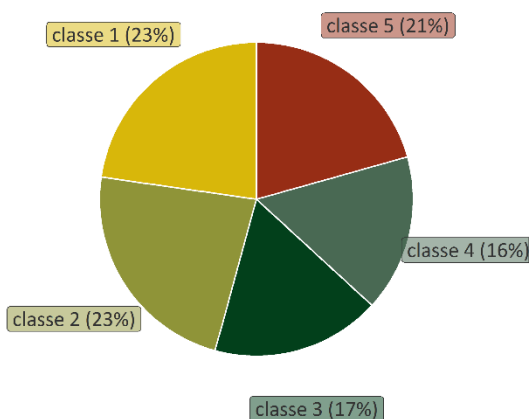
¹⁶ Parmi elles, 22,5% des personnes sont hébergées chez des tiers, une proportion qui double par rapport à l'ensemble des personnes interrogées

L'identification de 5 grands profils de personnes sans logement

Cette enquête a permis d'interroger un grand nombre de personnes sans logements, à l'aide d'un questionnaire particulièrement dense. Nous l'avons constaté, il en résulte une somme d'informations potentiellement complexe à traiter et à synthétiser. C'est pourquoi il semble pertinent de rechercher dans ces données individuelles complexes et nombreuses des motifs, des régularités, à même de donner à voir de manière plus rapide et synthétique la situation des personnes sans logement.

Pour cela nous avons construit 5 classes. Chacune rassemble des individus qui ont donné des réponses relativement similaires : cela ne signifie pas que dans chaque classe tous les individus sont parfaitement identiques, mais cela nous montre en revanche comment les modalités de réponse aux différentes questions s'associent, et cela peut nous mettre sur la voie pour identifier des profils de personnes sans logement.

À noter : pour une explication détaillée du processus de classification, voir annexe n°6 (page 35).



On constate des situations très hétérogènes, voire clivées. D'un côté nous identifions des personnes très isolées, ne recourant presque pas aux divers droits ou dispositifs et peu au fait de l'existant, dans des situations administratives et financières complexes. A l'opposé, la classification nous montre qu'une partie importante de la population interrogée est très en lien avec les professionnels, utilise de manière importante les droits et dispositifs disponibles, semble engagée dans des démarches d'accompagnement, mais sans toutefois parvenir à accéder au logement malgré tous ces efforts. Ce que la classification nous indique également, c'est que les profils socio-démographiques (situation familiale, situation administrative, âge) sont très liés aux modalités de recours et aux modes de vie sans logement, ce qui offre une grille de lecture plutôt efficace des classes.

Pour faciliter la lecture des caractéristiques de chaque classe, nous avons regroupé quelques variables d'importance en 5 grands thèmes, et nous donnons visuellement pour chaque thème le positionnement relatif de chaque groupe.

Thèmes :	Variables retenues :
Présence de revenus réguliers	Présence de revenus d'allocations ou de revenus du travail.
Sollicitation des premiers recours	Appel au 115 et domiciliation.
Dépôts de demandes de logements / d'hébergement	Demandes formellement déposées.
Liens de solidarité à mobiliser	Contacts disponibles en cas d'urgence, connaissance d'un lieu de type accueil de jour, recours à des proches pour les besoins du quotidien.
Fréquence du lien avec des professionnels	Ancienneté du dernier contact avec un médecin ou un professionnel plus généralement.

Nous donnons également un certain nombre d'indicateurs qui permettent de caractériser les profils socio-démographiques particulièrement associés à chaque classe.

CLASSE 1

[163 personnes, 23%]

Dans cette classe, la situation des personnes paraît particulièrement difficile. Elles sont éloignées des professionnels et des espaces d'accompagnement, elles semblent globalement isolées et elles recourent très peu aux droits.

Profils socio-démographiques :

- Les membres de la classe n°1 sont plus **jeunes** que les membres des autres classes : la ½ d'entre eux a 25 ou moins (44,8%) alors que ce sont ¼ des personnes dans l'ensemble des autres classes.
- La probabilité d'être un **homme** (81,0% de la classe), **célibataire** (83,4% de la classe) et **sans enfants** (60,1% de la classe) est plus forte dans cette classe.
- Ils sont dans cette situation depuis relativement **peu de temps** (depuis moins de 6 mois dans 65% des cas).
- ¼ des membres de la classe sont **déboutés** ou "**sans-papiers**" (15,3% dans l'ensemble des autres classes).
- Parmi elles, 39,3% des personnes ont **dormi dehors** la veille de l'enquête, et seulement 2,4% ont été formellement hébergées.
- Malgré leur jeune âge relatif, les membres de la classe n°1 utilisent peu internet pour leurs démarches (17,2%) et ils sont aussi moins nombreux à disposer d'un téléphone portable (70,6% d'entre eux en ont un, 85,2% dans l'ensemble des autres classes).

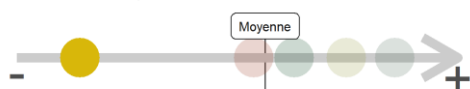
Analyse par thématique

Présence de revenus réguliers



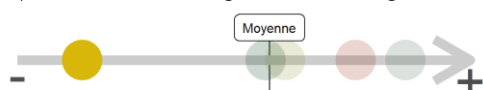
Les personnes de la classe n°1 ont moins souvent un revenu (seulement un quart d'entre elles gagne régulièrement de l'argent), que ce soit un revenu du travail ou d'une allocation.

Sollicitation des premiers recours



Les membres de la classe n°1 ont une probabilité plus faible de solliciter les premiers recours. La moitié d'entre eux n'a jamais appelé le 115 et ils sont plus de la moitié à n'avoir pas de domiciliation.

Dépôt de demandes de logements / d'hébergement



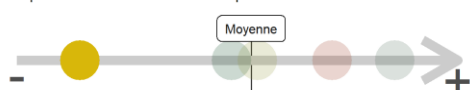
Dans la classe n°1, les personnes qui ont déposé des demandes de logement ou d'hébergement sont moins nombreuses que dans les autres classes.

Liens de solidarité à mobiliser



Un quart d'entre eux seulement à un contact à mobiliser en cas d'urgence, et ils sont également moins nombreux à connaître un lieu de type accueil de jour.

Fréquence du lien avec des professionnels



Les membres de la classe 1 sont relativement moins en contact avec les professionnels.

Dans le détail de la classe n°1, on peut identifier notamment :

- La classe 1.1 (102 personnes, 62,6% de la classe 1) qui rassemble des personnes plus isolées et recourant moins aux dispositifs, plus souvent déboutées ou sans-papier ;
- La classe 1.2 (49 personnes, 30,1% de la classe 1) qui rassemble des personnes ayant une situation "relativement" moins dégradée, plus souvent logées en squat et mobilisant davantage de réseaux informels, avec souvent une demande de papier en cours d'examen.

CLASSE 2

[165 personnes, 23%]

Les personnes rattachées à la classe n°2 ont beaucoup de caractéristiques en commun avec la classe n°1 (on retrouve dans cette classe le profil d'hommes plutôt jeunes et célibataires qui est très présent) même si leur situation paraît moins dégradée.

Profils socio-démographiques :

- Les membres de la classe n°2 sont plus **jeunes** que les membres des autres classes : la ½ d'entre eux a 25 ou moins (45,5%) alors que ce sont ¼ des personnes dans l'ensemble des autres classes.
- La probabilité d'être un **homme** (presque 90% de la classe), **célibataire** (87,3% de la classe) et **sans enfants** (61,2% de la classe) est plus forte dans cette classe.
- Ils sont dans cette situation depuis relativement **peu de temps** (depuis moins de 6 mois dans 64,2% des cas).
- Presque la ½ des personnes dans la classe n°2 ont une **demande de papiers en cours** (un petit quart pour l'ensemble des autres classes).
- Dans la classe n°2, le lieu de couchage la veille des personnes ne se distingue pas du reste des personnes interrogées.

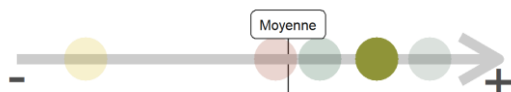
Analyse par thématique

Présence de revenus réguliers



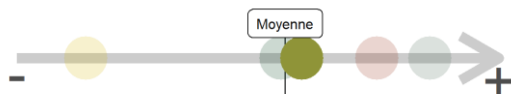
Dans la classe n°2 la situation des revenus montre un clivage fort : les personnes ont plus de chances de bénéficier d'une allocation mais une probabilité plus faible de percevoir des revenus d'un travail.

Sollicitation des premiers recours



Dans la classe n°2, la sollicitation des premiers recours est significativement plus forte (plus nombreux à avoir été en contact avec le 115, plus nombreux également à être domiciliés).

Dépôt de demandes de logements / d'hébergement



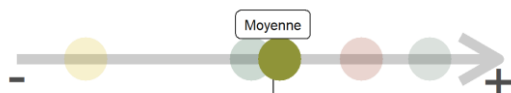
Dans la classe n°2, la part des personnes ayant déposé une demande de logement ou d'hébergement est sensiblement la même que pour l'ensemble des personnes interrogées.

Liens de solidarité à mobiliser



La classe n°2 se distingue par des liens de solidarités plus faibles : ils ont moins souvent un contact en cas d'urgence, et ils font moins souvent appel à des proches en cas de besoins du quotidien.

Fréquence du lien avec des professionnels



Concernant les liens avec des professionnels, les membres de la classe n°2 ne se distinguent pas de l'ensemble.

CLASSE 3

[125 personnes, 17%]

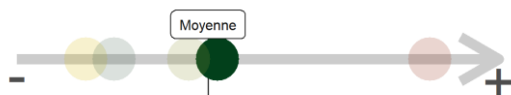
Cette classe rassemble surtout des familles, recourant peu aux différents dispositifs, et mobilisant surtout comme appui leurs ressources propres ou les ressources offertes par les lieux informels (comme les squats).

Profils socio-démographiques :

- Les personnes âgées entre 30 et 50 ans sont particulièrement présentes dans la classe n°3 (48,0% des personnes dans la classe, 32,9% pour l'ensemble des autres classes).
- La probabilité d'être une **femme** (58,4% de la classe), **en couple** (82,4% de la classe) et **avec des enfants** (86,4% des personnes ont des enfants - 75,2% des personnes vivent avec au moins un de leurs enfants) est plus forte dans cette classe.
- Dans cette classe, les personnes sont peu nombreuses à être dans cette situation depuis moins de 6 mois (35,3% de la classe) et plus nombreuses à être dans cette situation **depuis 1 à 5 ans** (un gros quart des personnes appartenant à la classe n°3).
- Un gros tiers (34,4%) des personnes dans la classe n°3 ont des **papiers de pays d'Europe disponibles** (6,4% de l'ensemble des autres classes).
- Dans la classe n°3, 49,6% des personnes ont dormi dans un **squat**, (23,2% pour l'ensemble des autres classes).

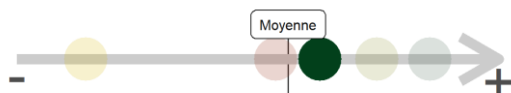
Analyse par thématique

Présence de revenus réguliers



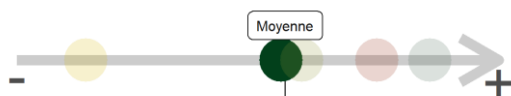
Dans la classe n°3 les personnes ne se distinguent apparemment pas concernant la perception d'un revenu régulier ; on constate pourtant qu'ils bénéficient moins souvent d'une allocation et qu'ils tirent plus souvent leurs revenus d'une activité.

Sollicitation des premiers recours



Les membres de la classe n°3 se distinguent peu concernant la domiciliation ou l'appel au 115.

Dépôt de demandes de logements / d'hébergement



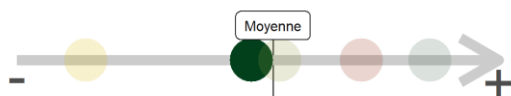
Ils ont déposé une demande de logement ou d'hébergement aussi souvent que les autres personnes interrogées. Ils sont plus nombreux à ignorer si une demande a été déposée ou non.

Liens de solidarité à mobiliser



Ils ont plus souvent un contact à mobiliser en cas d'urgence ; pour leurs besoins du quotidien, ils recourent davantage à des lieux informels ; ils connaissent relativement moins souvent un lieu de type accueil de jour.

Fréquence du lien avec des professionnels



Concernant les liens avec des professionnels, les membres de la classe n°3 ne se distinguent quasiment pas.

CLASSE 4

[148 personnes, 21%]

Comme dans la classe n°3, la classe n°4 rassemble beaucoup de familles.

La classe n°4 se distingue surtout par un recours très fort aux divers dispositifs et un lien important avec les professionnels. Malgré cela, les situations administratives dans ce groupe semblent bloquées et freinent l'accès au logement.

Profils socio-démographiques :

- Les personnes âgées entre 30 et 50 ans sont davantage présentes dans la classe n°4 (40,5% des personnes dans la classe, 32,9% pour l'ensemble des autres classes).
- La probabilité d'être une **femme** (49,1% de la classe), **en couple** (52,6% de la classe) et **avec des enfants** (79,3% des personnes ont des enfants, 61,2 % des personnes vivent avec au moins un de leurs enfants) est plus forte dans cette classe.
- Dans cette classe, les personnes sont peu nombreuses à être dans cette situation depuis moins de 6 mois (33,6% de la classe) et sont plus fréquemment dans cette situation **depuis 6 mois à 1 an** (25,9% dans la classe, 13,6% dans l'ensemble des autres classes).
- Un gros quart (26,7%) des personnes de la classe n°4 ne sont **pas en règle** (déboutés, "sans papiers") et 9,5% ont un **statut de réfugié**.
- Dans la classe n°4, presque la moitié des personnes (44,8%) ont été formellement hébergées la nuit précédant l'enquête (**centres d'hébergement principalement, hôtels**).

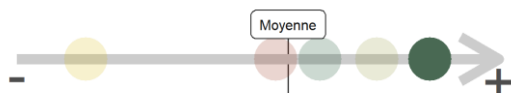
Analyse par thématique

Présence de revenus réguliers



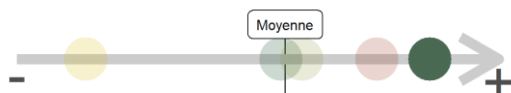
Dans cette classe n°4, les personnes sont nombreuses à être sans ressources, sans allocation et sans revenu d'un travail.

Sollicitation des premiers recours



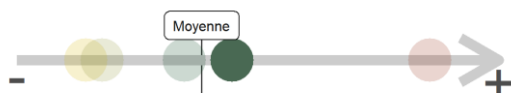
En revanche elles se démarquent par une sollicitation très forte des premiers recours (appel au 115 et domiciliation).

Dépôt de demandes de logements / d'hébergement



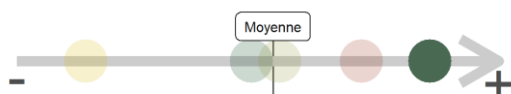
De même, elles ont plus souvent déposé une demande de logement, et encore plus souvent une demande d'hébergement.

Liens de solidarité à mobiliser



Dans la classe n°4 les personnes se situent dans la moyenne concernant la présence de liens de solidarités (contacts en cas d'urgence, appel à des proches au quotidien).

Fréquence du lien avec des professionnels



En cohérence avec ce qui a été évoqué précédemment, les personnes de la classe n°4 sont très en lien avec les professionnels.

CLASSE 5

[163 personnes, 23%]

Les personnes appartenant à la classe n°5 se distinguent par un recours important à certains dispositifs. En particulier, les personnes sont en lien avec les professionnels, elles sollicitent les accueils de jours, les allocations, et ont souvent déposé une demande de logement.

Malgré cela, elles sont dans cette situation depuis relativement longtemps.

Profils socio-démographiques :

- Les personnes de cette classe sont relativement âgées : 28,4% ont plus de 50 ans (6,0% dans l'ensemble des autres classes) et 46,6% ont entre 30 et 50 ans (32,7% dans l'ensemble).
- La probabilité d'être un **homme** (84,5% de la classe), **célibataire** (88,5% de la classe) et **sans enfants** (58,8% de la classe) est plus forte dans cette classe.
- Presque la $\frac{1}{2}$ (47,3%) sont dans cette **situation depuis plus d'un an** (contre 22,0% dans l'ensemble des autres classes)
- Dans la classe n°5, les trois quarts des personnes sont "**en règle**" : 62,2% avec des papiers à jours et disponibles et 13,5% avec des papiers en règle à refaire.
- Dans cette classe, les lieux de couchage la veille se répartissent comme pour le reste des personnes interrogées.
- A noter : presque la moitié des personnes de la classe n°5 ont été **rencontrées en parcourant l'espace public dans les carrés** (ne concerne que 17% de l'ensemble des autres classes).

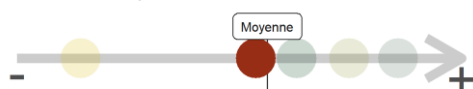
Analyse par thématique

Présence de revenus réguliers



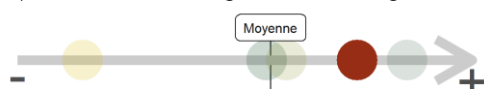
Dans la classe n°5, la probabilité est très forte d'avoir un revenu régulier, qu'il s'agisse de revenus du travail ou des allocations (notamment le RSA).

Sollicitation des premiers recours



Les personnes de la classe n°5 ne sollicitent ni plus ni moins que les autres les premiers recours (115 et domiciliation).

Dépôt de demandes de logements / d'hébergement



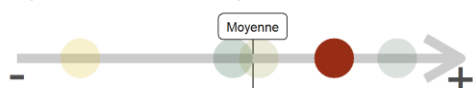
Dans cette classe, les personnes ont beaucoup plus fréquemment déposé une demande de logement mais elles se démarquent nettement moins concernant les demandes d'hébergement.

Liens de solidarité à mobiliser



Dans cette classe, les personnes mobilisent plus fréquemment des liens de solidarité : elles peuvent compter sur des personnes ou des lieux tiers. Sur ce point la classe n°5 se démarque très fortement des autres.

Fréquence du lien avec des professionnels



Cette classe est aussi caractérisée par une sollicitation relativement forte des solidarités professionnelles.

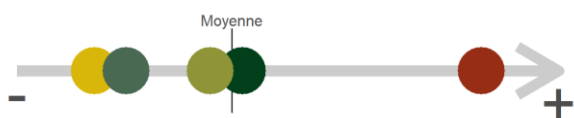
Dans le détail de la classe n°5, on peut identifier notamment :

- La classe 5.1 (53 personnes, 35,8% de la classe 5), qui rassemble des personnes plutôt actives (ont plus souvent un travail, des allocations chômage ou assimilées), soutenues par des liens personnels plutôt importants (plus souvent hébergées chez des tiers, font appel à des proches pour leurs besoins du quotidien), moins âgées et qui recourent peu aux dispositifs de soutien à la vie sans logement.
- La classe 5.2 (59,5% de la classe 5) qui rassemble plutôt des hommes seuls âgés et inactifs, qui mobilisent relativement plus certains dispositifs de soutien - allocations notamment RSA, lieux spécifiques d'action sociale, accueils de jour (même si certains dans cette sous-classe n'y recourent pas), et qui sont sans logement depuis relativement plus longtemps.

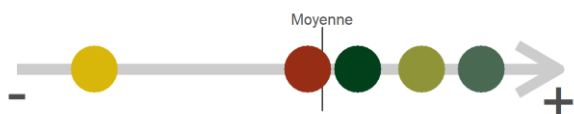
LES 5 CLASSES EN RESUMÉ

POSITION RELATIVE DES CLASSES
SUR LES 5 THEMATIQUES :

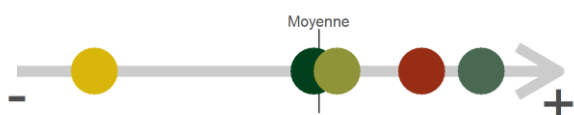
Présence de revenus réguliers



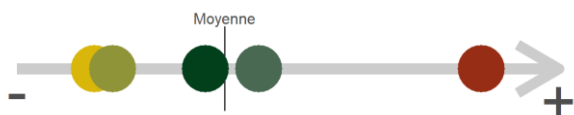
Sollicitation des premiers recours



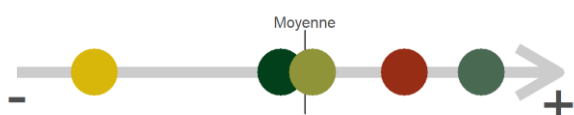
Dépôt de demandes de logements / d'hébergement



Liens de solidarité à mobiliser



Fréquence du lien avec des professionnels



CE QU'ON RETIENT :

- **Il y a un temps de latence entre le moment où la personne devient sans-abri et le moment où elle devient en capacité de recourir aux droits ou aux dispositifs d'aide** : ceux qui sont plus récemment dans cette situation paraissent être ceux qui recourent le moins aux différents dispositifs/droits. Ce temps de latence engendre probablement une dégradation des situations vécues par les personnes.
- **Le recours aux dispositifs d'aide n'est pas forcément lié à l'accès aux droits des personnes** : des personnes ayant peu de droits (ne pouvant prétendre aux dispositifs conditionnels comme les allocations) mobilisent pourtant de manière relativement importante les dispositifs de soutien et d'hébergement.
- **La capacité à mobiliser des soutiens personnels n'est pas liée à la capacité de mobiliser des appuis professionnels** : dans certaines classes les personnes sont insérées dans les liens personnels forts, mais avec peu de liens aux professionnels/institutions (c'est plutôt le cas par exemple des personnes qui résident en squat) ; dans d'autres au contraire les personnes semblent plus seules même si elles mobilisent davantage les dispositifs et qu'elles semblent en lien avec des professionnels.

Partie 2

La qualification des besoins



La visée de l'enquête est bien de qualifier des besoins, et de les qualifier du point de vue des personnes concernées. Pour tout un chacun, identifier puis qualifier ses besoins n'est pas chose aisée, pour des personnes en grande précarité ça l'est encore moins. Cette qualification de leurs besoins procède donc de 2 sources distinctes :

- L'identification des besoins directement par les personnes au cours de la passation – notamment en réponse aux questions n°48 et n°49 :
 - « Quels sont vos besoins dans les prochains jours et semaines ? »
 - « Dans le futur [dans l'idéal], de quoi avez-vous envie pour votre logement ? »
- L'identification de besoins apparaissant "en creux", à partir des résultats de l'enquête, mais pas ou peu exprimés par les personnes.

Une aspiration largement partagée : être normal, vivre comme tout le monde

Ce qui revient très souvent dans les questionnaires, c'est cette aspiration d'une grande majorité des personnes rencontrées à vivre normalement :

« Un logement, une vie normale », « je souhaite avoir une vie normale », « travailler et avoir un logement : faire ma vie ».

Une personne a simplement répondu : *« normalisation avant tout ».*

À la lecture des questionnaires, les personnes rencontrées nous donnent des indices sur ce que signifie "vivre normalement" pour elles. Vivre normalement, pour une très grande majorité des personnes rencontrées, c'est :

- **Être logé dans un logement ordinaire, c'est-à-dire individuel, en appartement généralement.**
Beaucoup insistent sur la simplicité de leur besoin de logement :
« Trouver un appartement normal, pas comme les riches »
« Une chambre, douche, cuisine, un bon lit, la propreté, sans déranger les voisins »
« Un truc pour cuisiner, une douche et de quoi dormir. Plutôt individuel »
« Un HLM, mon logement à moi »
« Avoir un bail à mon nom »
- **Travailler et/ou pouvoir subvenir à leurs besoins par elles-mêmes :**
« Un toit, un travail et une femme »
« Logement, nourriture, travail »
Beaucoup de personnes déclarent ne plus vouloir dépendre des aides diverses :
« Je suis dépendante, j'aimerais de l'autonomie »
« Être aidé au max pour être autonome, ne pas dépendre de quelqu'un »
- **Avoir une vie de famille (y compris fonder une famille) :**
« De l'argent, un logement, faire venir ma famille et fonder ma propre famille »
« Avoir une maison pas à Lyon avec une vie de famille »
« Fonder une famille et rester sur Lyon »

Une personne a formulé de manière extrêmement efficace et juste cette aspiration commune :

« Vivre comme un citoyen, avoir un logement et un moyen d'indépendance, avoir une vie comme un vrai citoyen ».

1. Un large spectre de besoins identifiés par les personnes - des priorités parfois différentes de celles de l'action sociale

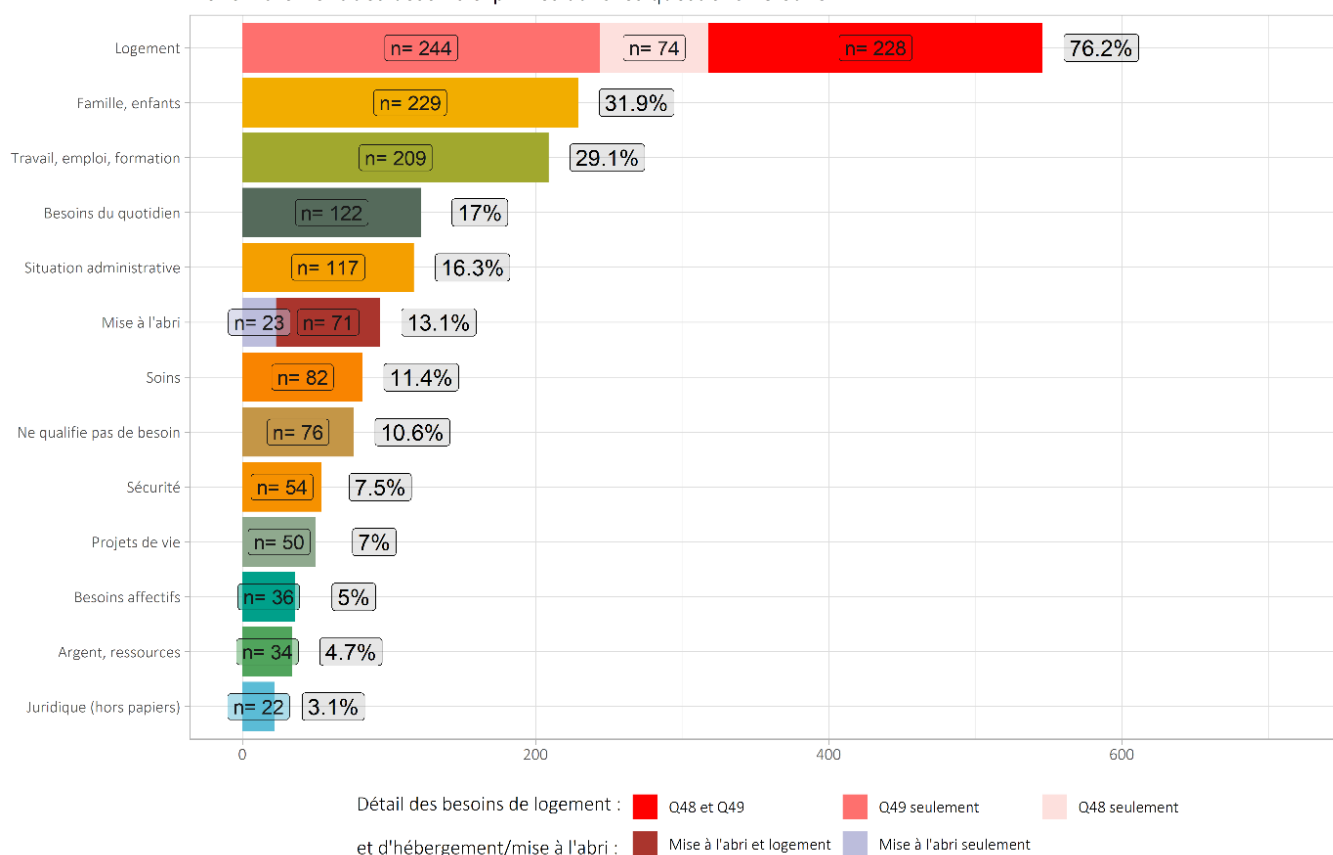
Un premier constat s'impose à la lecture des besoins les plus fréquemment cités par les personnes¹⁷ : cet ordre ne correspond pas à la hiérarchie habituelle des besoins dits primaires ou secondaires. Il ne correspond pas non plus à l'ordre souvent priorisé dans l'accompagnement des personnes sans-logement.

Le logement est le besoin le plus souvent cité. Mais le second besoin le plus souvent cité est le besoin de vivre dignement en famille (pouvoir nourrir ses enfants, pouvoir mettre ses enfants à l'école, pouvoir habiter avec ses enfants, son mari...). Seulement après viennent l'emploi et les besoins du quotidien. Viennent ensuite les besoins d'ordre administratif, ceux qui concernent les papiers au sens large.

Au-delà de ces 5 besoins les plus fréquemment cités, suivent des besoins cités à moins de 100 reprises :

- Ceux qui concernent la mise à l'abri
- Ceux liés à la santé et d'accès aux soins
- Le besoin de vivre en sécurité
- Des besoins liés à la concrétisation d'un projet de vie
- Des besoins affectifs
- Des besoins d'argent
- Des besoins de soutien juridique (hors la question des papiers)

Dénombrement des besoins exprimés dans les questions 48 et 49 :



¹⁷ Réponses aux questions n°48 et n°49 agglomérées : « Quels sont vos besoins dans les prochains jours ou semaines ? » et « Dans le futur, de quoi avez-vous envie pour votre logement ? ».

Des besoins en termes de logement :

Ces besoins ont été exprimés soit spontanément en réponse à la question n°48, soit de manière suggérée en réponse à la question n°49 qui porte spécifiquement sur les besoins en termes de logement, soit sont mentionnés dans ces deux questions. En tout, ce sont 546 personnes qui ont mentionné des besoins en termes de logement.

Bien qu'une question interroge spécifiquement le besoin de la personne en termes de logement, il reste un petit quart des personnes rencontrées qui ne mentionnent pas de besoin en termes de logement.


Profil de ceux qui ont exprimé un besoin de logement (569 personnes – 79%)

33,0% ont dormi dehors la veille de l'enquête

14,9% en hébergement formel

61,2% sont sans logement depuis moins d'un an

52,2% déclarent gagner régulièrement de l'argent

- 19,9% par un travail

- 29,5% par une allocation

20,4% vivent en famille

74% ont déjà appelé le 115

43,6% ont déposé une demande de logement

46,8% ont déposé une demande d'hébergement

► Plus de la moitié de ceux qui expriment un besoin de logement/ mise à l'abri n'a pas déposé de demande


Profil de ceux qui n'ont pas exprimé de besoin de logement (148 personnes – 21%)

35,1% ont dormi dehors la veille de l'enquête

14,9% en hébergement formel



60,8% sont sans logement depuis moins d'un an



38,5% déclarent gagner régulièrement de l'argent

- 12,8% par un travail

- 21,6% par une allocation



12,2% vivent en famille



60,7% ont déjà appelé le 115



34,5% ont déposé une demande de logement

35,1% ont déposé une demande d'hébergement

Profil de ceux qui ont exprimé seulement un besoin de mise à l'abri – 23 personnes (parmi les 569)

- 56,5% ont dormi dehors, seulement 4,3% en hébergement formel

- 78,3% sont sans logement depuis moins d'un an

- Seulement 39,1% déclarent des ressources

- 26,1% vivent en famille en situation de rue


Profil de ceux qui n'expriment aucun besoin – 28 personnes (parmi les 148)

- 32,1% ont dormi dehors, et 25,0% en hébergement formel

- 67,9% sont sans logement depuis moins d'un an

- 35,7% déclarent des ressources

- 7,1% vivent en famille en situation de rue

► Les besoins de logement exprimés sont variés

Logement traditionnel versus habitat alternatif

La grande majorité des personnes exprimant un besoin de logement aspire à un logement traditionnel. Certains enquêtés (peu nombreux) souhaitent un habitat alternatif, un camion, ou encore une caravane : « *Je n'ai pas envie d'avoir un appartement, j'envisage d'acheter un camion aménagé en camping-car* ».

Logement individuel versus habitat partagé

52 personnes formulent explicitement leur besoin de "vivre seul ou en famille", sans accompagnement social dans le cadre du logement. L'idée du logement "normal", "comme tout le monde" et "stable" est formulée par 24 répondants. On peut également supposer que les 89 personnes qui répondent simplement « *Un logement pour ma famille* » sont dans cette même idée. 26 personnes mentionnent explicitement le besoin de vivre avec d'autres, selon les descriptions ce besoin peut correspondre à de la colocation ou à du logement collectif (de type pensions de famille, foyer de jeunes travailleurs, des personnes mentionnent les foyers Aralis ou Adoma par exemple).

► La localisation : mentionnée, indifférente ou non mentionnée

L'ancrage dans un quartier donné est mentionné par 14 personnes, et le souhait de demeurer à Lyon est précisé par 147 répondants *versus* ceux qui disent « *N'importe où* » (20 personnes) en France (53 personnes), et une majorité (370 personnes) ne mentionnent pas la localisation dans leurs aspirations concernant le logement.

Au contraire, des personnes disent vouloir quitter Lyon ou quitter la France, ces souhaits de départ méritent également d'être pris en compte, tout comme les souhaits de ceux qui ne souhaitent pas « se poser », qui disent vouloir continuer à bouger.

Des besoins liés à la vie de famille :



229 personnes¹⁸ mentionnent des besoins de cet ordre. Si l'on rapporte ce chiffre à ceux qui ont effectivement des enfants et/ou un conjoint, ce besoin apparaît prioritaire sur tous les autres.

La répartition par classes montre une hétérogénéité de la population ayant mentionné ce besoin : les classes 3 et 4, qui rassemblent des personnes ayant des enfants, sont sur-représentées.

Pour ceux qui vivent avec leurs enfants au moment de l'enquête, les besoins mentionnés concernent souvent la vie quotidienne avec les enfants :

- Pouvoir nourrir ses enfants : « *Une aide associative pour prendre un repas avec les enfants le midi* », « *Pouvoir avoir de la nourriture, des vêtements, pour moi et mes petits-enfants* »
- Pouvoir prendre soin de ses enfants : « *Des couches, du lait, de la nourriture pour mes enfants, c'est tout* », « *Un lieu pour avoir de l'électricité et de meilleures conditions pour les enfants* »
- Pouvoir scolariser ses enfants : « *L'école pour mon fils* », « *Une inscription à l'école pour mon enfant* »

Pour ceux qui ne vivent pas avec leur famille, le besoin exprimé est quasi-systématiquement la reconstitution de la cellule familiale :

- « *Si j'ai une maison, je ferai venir mon mari et mes enfants avec moi* »,
- « *Avoir un logement pour y ramener les enfants et se poser* »,
- « *Vivre avec mes enfants jusqu'à l'âge adulte et faire ma vie librement* »

Il arrive aussi (beaucoup plus rarement) que le besoin mentionné soit simplement de pouvoir reprendre des relations avec ses enfants : « *Pouvoir inviter mes enfants, ils ne connaissent pas ma situation. Mon rôle de père est de m'occuper de mes enfants et non l'inverse* ».

¹⁸ La répartition par classes qualifie plus précisément la population concernée par le besoin : selon la taille du point, la classe est sous-représentée ou sur-représentée. La lecture des points indique aussi l'homogénéité ou l'hétérogénéité de la population concernée par le besoin.

Des besoins en termes de travail, emploi, formation

Travail, emploi, formation n= 209 29.1%



Les besoins liés à l'emploi, au travail, à l'accès à une formation sont cités par 209 personnes.

La répartition par classe montre une relative homogénéité de la population ayant exprimé ce besoin, à l'exception de la classe 3 qui rassemble des personnes qui, pour une plus grande partie d'entre elles, travaillent déjà.

La plupart évoquent le travail ou l'emploi de manière générique :

- « Besoin de formation et de diplôme »,
- « Avoir un travail pour la saison »,
- « Faire une formation qui me permette de travailler, de m'en sortir ».

Dans certains cas pourtant, le travail est qualifié de manière beaucoup plus précise :

- « Travailler dans l'agriculture, les légumes, les fruits »,
- « J'aimerais bien bosser dans la restauration »,
- « J'ai un CAP de boulanger »,
- « Je voudrais travailler dans mon domaine, ingénieur monteur ».

Des besoins du quotidien

Besoins du quotidien n= 122 17%



122 personnes mentionnent ces besoins de base.

La répartition par classe montre une relative homogénéité de la population ayant exprimé ce besoin. La classe 5 est sous-représentée. On peut faire l'hypothèse que, parmi ces personnes, certaines ont effectivement moins de besoins du quotidien, du fait qu'elles sont hébergées formellement (centre ou hôtel), du fait qu'elles touchent des allocations. D'autres personnes de cette classe au contraire ont probablement beaucoup de besoins du quotidien mais n'en ont peut-être plus conscience du fait de leur profonde précarité.

À l'inverse, la classe 3 est sur-représentée : elle rassemble des personnes ayant des enfants qui vivent en hébergement informel.

Le besoin du quotidien le plus cité est de loin l'alimentation (dans les ¾ des cas).

À plusieurs reprises le besoin alimentaire est le seul exprimé, ce qui en augmente encore la portée :

- « Manger », « De la nourriture », « Manger à ma faim ». Une personne a précisé « J'ai des besoins de base, pouvoir manger et je ne veux pas manger qu'un sandwich, je veux manger équilibré ».

Les autres besoins exprimés sont : prendre une douche, s'habiller (pour soi ou pour ses enfants), « Des habits, j'ai du mal à en trouver à ma taille », plusieurs personnes évoquent le besoin d'avoir des couvertures, quelques personnes mentionnent le besoin d'avoir une carte TCL pour pouvoir se déplacer (en particulier pour emmener les enfants à l'école).

Des besoins liés à la situation administrative des personnes :

Situation administrative n= 117 16.3%



117 personnes rencontrées expriment un besoin lié à leurs papiers.

La répartition par classes montre une hétérogénéité de la population ayant exprimé ce besoin. Les classes 3 et 5 sont sous-représentées : la classe 5 parce qu'elle concentre une grande partie des personnes "en règle" administrativement, la classe 3 parce qu'elle rassemble pour partie des personnes originaires de l'Europe de l'est.

Majoritairement il s'agit d'obtenir des papiers en règle. Beaucoup ont simplement mentionné « avoir des papiers » :

- « Que les démarches pour les papiers aboutissent »,
- « J'attends que ma demande soit acceptée, pour régulariser ma situation ».

D'autres ont spécifié un peu plus leur besoin :

- « *Le plus important c'est de trouver un avocat pour la procédure d'appel, ensuite le plus important c'est d'avoir un logement* »,
- « *Je veux devenir français, je ne veux pas être albanais* »,
- « *Veux faire des démarches (justificatifs d'identité) pour son titre de séjour* ».



Attention : le fait que les personnes mentionnent des besoins pour obtenir des papiers ne signifie pas qu'elles vivent en situation irrégulière en France. Certaines sont en attente de réponse quant à leur demande d'asile, d'autres sont en procédure d'appel, d'autres encore ont perdu leurs papiers depuis longtemps...

Des besoins de mise à l'abri

Mise à l'abri n= 23 n= 71 13.1%

Besoin pas significativement lié aux classes

94 personnes ont mentionné le besoin de trouver un abri, un coin pour dormir :

- « *Un endroit pour dormir avec ma femme* »,
- « *Un endroit pour dormir tranquillement* »,
- « *Je veux dormir dans un endroit où il n'y a pas de lumières dehors, avec un matelas confortable* »,
- « *J'ai besoin d'un endroit abrité pour poser la tente sans être embêté par la police* ».

Parmi ces personnes, 71 ont répondu à la question n°49 en spécifiant un besoin en termes de logement, au-delà de ce besoin immédiat de mise à l'abri. Mais 23 personnes n'ont pas mentionné de besoins en termes de logement à la question 49 et n'ont donc identifié qu'un besoin en termes d'hébergement précaire. On peut faire l'hypothèse que ceux-là sont dans une situation de précarité intense, d'urgence telle qu'ils sont empêchés de concevoir une solution pérenne à plus long terme. Il se peut aussi qu'ils aient intégré le fait qu'ils n'auront pas accès au logement du fait de leur situation, et ont donc renoncé à exprimer ce besoin.

Des besoins de soins, d'accès à la santé

Soins n= 82 11.4%

Répartition par classes



82 personnes ont mentionné ce type de besoins pour elles-mêmes ou pour un proche qui vit avec elles. Parfois ce besoin est le seul exprimé, ce qui renforce encore sa nécessité ; à la question n°48, apparaissent des réponses uniques telles que :

- « *Soins médicaux* »,
- « *Améliorer ma santé* »,
- « *Des soins* »,
- « *Voir le médecin* »,
- « *Besoin d'être soigné, reprendre des forces* ».

D'autres mentionnent ce besoin parmi d'autres :

- « *Santé, hébergement, logement, travail, papiers, la liste est trop longue pour la journée* »,
- « *Aller à Médecins du Monde, retourner au CMP pour un traitement, je suis un peu borderline, intuitive, mélancolique* »,
- « *Une maison avec douche et électricité surtout après l'opération. J'ai dit au docteur que je prenais une douche tous les jours. C'est pas vrai* ».

La palette des besoins de santé évoqués par les personnes est très large : des soins de médecine générale, des soins psychologiques, dentaires, optiques, obstétricaux, pédiatriques, hospitaliers (opération, radiographie, cancer...).



À noter : Le besoin de soins n'arrive qu'en 7^{ème} position et n'a été cité par les personnes que dans une acception relativement restrictive.

La question des addictions par exemple n'a jamais été mentionnée directement comme un besoin par les personnes (seul un homme a dit après l'entretien "vouloir arrêter" en montrant sa bouteille du doigt).

Des besoins de sécurité :

Sécurité

Besoin pas significativement lié aux classes

Ce besoin a été mentionné par 54 personnes : vivre en sécurité, sans la peur, sans le stress, la possibilité d'oublier ses soucis (y compris fumer ou boire par exemple).

Certaines personnes n'identifient pas d'autres besoins que ce besoin de sécurité, laissant supposer l'angoisse dans laquelle elles se trouvent :

« Être transféré du squat, ici c'est l'enfer »,

Un autre au contraire :

« Ne pas se faire expulser du squat, avoir un hébergement ».

« Là quelqu'un peut nous voler, nous taper... être tranquille en sécurité ».

D'autres identifient ce besoin parmi d'autres :

« Vivre dans un lieu sécurisant, apprendre un métier »,

« Avoir un petit appartement, me retrouver en sécurité »,

« Un logement ici pour toute la famille, un rêve, la sécurité ».

Le besoin de vivre tranquille, en paix, pouvoir se poser, revient relativement fréquemment :

« Juste un appartement pour être tranquille »,

« Avoir un appartement pour poser ma tête, me reposer ».

Les personnes ont aussi exprimé ce besoin de sécurité en parlant du stress qu'elles vivent actuellement :

« On a beaucoup de stress, la police vient souvent et nous dit qu'on va partir à la fin du mois. On ne sait pas où aller, on a fait le 115 mais il n'y a rien »,

« On a besoin d'une maison pour la famille, on a beaucoup de stress parce qu'on va être expulsé fin mars »,

« À la fin de l'hiver, le 31 mars, je ne sais pas où ils vont me virer. Ma priorité c'est de savoir où dormir après le 31. Peut-être un retour à Perrache où je dors dehors. L'été c'est plus facile de trouver une place, beaucoup de gens vont dormir dans les parcs. Le 115 ils décrochent au bout de 20mn ».

Des besoins de concrétiser un projet de vie

Projets de vie

Répartition par classes



50 personnes ont identifié le besoin de concrétiser un projet de vie. Ces projets sont évidemment très divers, mais tous sont décrits soigneusement. Certains concernent directement le logement :

« Concrétiser mon projet de vivre dans un logement mobile, une roulotte, qu'on arrête de me pénaliser dans mes démarches »,

« Je veux partir de France, partir au Canada, construire ma maison, aller à la pêche, travailler manuellement. Préserver ma liberté et celle du chien, car Lyon est trop polluée, y'a trop de monde »,

« Un grand terrain, avec un cabanon ou un bungalow, avec une rivière pour vivre avec mes poules, mes chiens et des chèvres. Avec de l'électricité ».

Une dizaine de personnes a exprimé le projet d'apprendre le français :

- « Des cours de français car j'apprends des mots petit à petit à la poste ou avec les gens que je rencontre »,
- « J'aimerais pouvoir progresser en français ».

Quelques-uns disent vouloir reprendre des études à la faculté de droit, devenir policier, arrêter de boire... Parmi ceux qui ont exprimé un projet précis, quelques-uns souhaitent quitter la France (une petite dizaine) : soit parce qu'ils espèrent rentrer au pays (« J'ai besoin de retourner au pays », « Souhaite retourner dans son pays »), soit parce qu'ils souhaitent partir ailleurs (« Avoir un travail pour aller vivre en Amérique latine », « Retrouver ma femme et mes enfants en Angleterre », « Veut habiter à Dubaï, avec des amis », « Aller en Allemagne, où il y a du travail »)

Le besoin de se projeter et de pouvoir entrevoir des possibilités de réaliser ce projet constitue donc un besoin réel pour certaines personnes rencontrées.

Des besoins affectifs

Besoins affectifs n= 36 5%



36 personnes expriment des besoins d'ordre affectif.

La plupart sont d'ordre amoureux :

- « Je ne peux pas vivre seul moi, j'ai besoin d'amour »,
- « Rencontrer la femme de ma vie »,
- « Trouver une femme ».

Ces besoins d'ordre amoureux ont été exprimés exclusivement par des hommes. Peut-être parce que les femmes rencontrées au cours de l'enquête vivent plus souvent en couple, et/ou avec leurs enfants, et que les hommes célibataires sont plus nombreux. Peut-être pour d'autres raisons que nous ne sommes pas en mesure de vérifier : est-ce que pour les femmes vivre en couple quand on est sans logement ne signifie pas forcément vivre en sécurité ?

Plus rarement, ces besoins d'ordre affectif ne sont pas amoureux :

- « Que ma mère vienne d'Algérie »
- « Avoir un appartement avec mon compagnon et mes animaux ».

Des besoins d'argent

Argent, ressources n= 34 4.7%



34 personnes mentionnent ce type de besoin, c'est très peu au regard de la situation des 717 personnes rencontrées.

La classe 5 est sur-représentée : il s'agit de ceux qui vivent en situation de rue depuis longtemps, en situation d'exclusion et de non-recours ancrée.

Souvent ce besoin est lié à d'autres : l'argent permet de répondre à d'autres besoins cités par les personnes : des besoins liés au logement par exemple « Nourriture et argent pour le logement », des besoins liés à la famille « Je voudrais de l'argent pour payer l'école de mes enfants en Roumanie », ou à un projet « Mettre de l'argent de côté et reprendre les études à l'université (faculté de droit) ».

7 personnes ne mentionnent que ce besoin d'argent et répondent à la question n°48 « Rien du tout, beaucoup de pognon », « Des thunes », « Besoin d'argent », « De l'argent », « Trouver un peu d'argent pour vivre ».

5 personnes lient ce besoin d'argent à des besoins d'ordre affectif : « Besoin d'une aide financière pour faire vacciner et pucer mes chiens », « Une femme et de l'argent pour ma femme ».

Des besoins d'ordre juridique (hors situation administrative)

Juridique (hors papiers)

n= 22 | 3.1%

Répartition
par classes

22 personnes identifient des besoins d'ordre juridique, ce sont les moins cités.

Il peut s'agir de recours en justice concernant des situations d'expulsion locative ou de surendettement par exemple, ou encore d'ouvrir un compte bancaire (« Attente d'une banque pour pouvoir travailler »).

Quelques personnes mentionnent le besoin de recourir à un avocat, par exemple « Prendre un avocat pour mener en justice son ex-conjoint pour violences conjugales. Récupérer ses affaires chez lui ».

D'autres ont besoin d'être aidées dans des démarches : une personne répond « Comprendre son courrier pour une convocation au tribunal », ou encore « De l'aide pour inscrire les enfants à l'école »,

Des personnes qui ne sont pas en mesure de qualifier leurs besoins :

Ne qualifie pas de besoin

n= 76 | 10.6%

Répartition
par classes

76 personnes interrogées ne qualifient pas leurs besoins.

La répartition par classe montre une sur-représentation des classes 1 et 5, ce qui complexifie l'analyse. Certains sans doute parmi ceux qui n'expriment pas de besoins sont sans logement depuis un certain temps et sont découragés, ont renoncé à accéder à leurs droits. Mais d'autres sont très jeunes, et l'explication par le renoncement ne leur convient probablement pas. Peut-être ceux-là n'ont pas souhaité exprimer de besoins aux enquêteurs (parfois jeunes eux aussi) ? On peut supposer aussi que certains sont dans une détresse psychique profonde après avoir vécu des traumatismes très jeunes.

Parmi ceux qui ne qualifient pas de besoins, certains disent avoir besoin de tout, sans être en capacité de préciser ou de hiérarchiser des besoins : ces personnes-là sont souvent très conscientes de ce qu'il faut pour mener une vie "normale" et se savent manquer de tout : « J'ai besoin de tout, à manger, un lieu pour dormir ».

D'autres (30 personnes) disent n'avoir besoin de rien. On peut supposer que ceux-là vivent une exclusion profonde, situation qui a fini par les déconnecter de la notion même de besoin. On peut aussi imaginer que certains parmi ceux-là (les jeunes de la classe 1 peut-être) n'ont pas souhaité faire part de besoins particuliers à des enquêteurs de passage. Un enquêteur a noté « N'a pas exprimé de besoin particulier ». Une personne a répondu « Rien de particulier ». D'autres ont répondu encore « Pas de besoin » ou « Je n'ai besoin de rien » ou encore « Rien de spécial, ça va tranquille ».



À noter : Certaines personnes ont identifié des besoins très immédiats, tels que « Une paire de chaussures », « J'ai besoin de savoir où aller me doucher et avec un plan ou des explications plus claires parce que je ne sais pas exactement me repérer », « Des croquettes pour chien, de quoi manger froid », montrant ainsi combien elles sont enfermées dans une logique de survie immédiate.

2. Lire les besoins identifiés par les personnes à travers leurs connexions - l'émergence de leviers d'action sociale

Un peu plus de 70% des personnes interrogées renseignent au moins deux besoins différents. Pour chaque type de besoin exprimé par les personnes, nous avons cherché à identifier les autres besoins exprimés simultanément.



À noter : Parmi le petit quart des personnes qui n'expriment qu'un seul besoin (22,0%), 62% n'expriment qu'un besoin de logement.

On constate que certains besoins sont davantage exprimés en connexion avec d'autres besoins spécifiques. Pour le mettre en évidence, nous représentons graphiquement, pour chaque besoin, l'ensemble des autres besoins qui lui sont particulièrement associés : plus le lien est grisé entre deux besoins, plus la connexion entre ces deux besoins est forte.

Lire les besoins à travers les connexions établies par les personnes donne à voir deux réalités :

▶ 1. Des connexions reflétant l'articulation des politiques publiques.

Par exemple, l'emploi et logement sont des besoins très connectés parce que les personnes ont intégré qu'il faut des revenus stables pour accéder au logement¹⁹.

→ **Ce que ça nous apprend** : la présence de ces connexions dans l'enquête montre que les personnes connaissent les politiques publiques. De fait, ces connexions-là sont aussi celles qui sont activées généralement dans le cadre des différents accompagnements sociaux que les personnes peuvent connaître.

▶ 2. Des connexions établissant des priorités du point de vue des personnes elles-mêmes

Certaines connexions ne sont pas induites par la mise en œuvre des politiques publiques ; par exemple le besoin de vivre dignement en famille est très connecté aux besoins de soins.

→ **Ce que ça nous apprend** : les personnes sans logement ont des priorités d'ordre personnel qui peuvent être très différentes de celles induites par les politiques publiques. Ces priorités-là sont très peu mobilisées dans le cadre de l'action sociale : elles constituent un levier de mobilisation des personnes largement sous-exploité²⁰.



À noter : Près d'un quart des personnes interrogées n'expriment pas de besoin de logement, alors même que la question leur a été explicitement posée. Cela ne signifie pas que ce besoin n'existe pas, mais sans doute qu'il n'est pas ou plus conscient : soit que les personnes se sont découragées, soit qu'elles ont été trop abîmées par leur vie à la rue et ont appris à ne vivre que dans l'immédiateté, soit qu'elles ont intégré qu'elles n'avaient pas accès à ce droit ?

Pour rejoindre ces personnes-là où elles en sont, sans doute faudra-t-il travailler un autre besoin avant celui-là (et travailler avec la personne à faire émerger le besoin de logement) : dans cette logique, les connexions qui suivent peuvent constituer des options possibles.

Les besoins concernant la sécurité, la concrétisation de projets de vie, les besoins affectifs, le besoin d'argent et les besoins de soutiens juridiques ont été cités chacun à moins de 60 reprises. Nous avons donc choisi de ne pas analyser leurs besoins connectés.



Les pistes pour agir présentées sont issues des réflexions développées par des professionnels : lors de comités techniques ou le 4 novembre 2019, lors de la Plateforme élargie du Logement d'Abord (Métropole de Lyon).

¹⁹ Pour accéder au logement social, ces revenus stables peuvent être tirés d'allocations ; en revanche dans le secteur privé, détenir des fiches de paie est nécessaire.

²⁰ Rejoindre une personne à travers ses propres priorités renforce son investissement, sa confiance dans le fait d'être prise en compte, donc est gage d'efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques, en particulier ici celle du logement. L'approche par le rétablissement par exemple met en œuvre cette logique.

Politiques publiques

Les besoins en termes de logement sont très connectés aux besoins en termes d'emploi. Les personnes rencontrées savent que pour avoir accès à un emploi, il faut un logement, et que pour avoir accès à un logement il faut des ressources donc un emploi.

Priorités des personnes

Les besoins en termes de logement sont très connectés aux besoins liés à la famille. Ce lien fait apparaître une priorité du point de vue des personnes elles-mêmes, qui définissent la famille de multiples manières. Cette priorité du point de vue des personnes est très peu prise en compte dans la mise en œuvre des accompagnements vers et dans le logement, dès lors que la définition de la famille dépasse la famille nucléaire.

Les besoins en termes de logement sont aussi particulièrement associés à l'expression de besoins affectifs et de besoins de sécurité.



Piste(s) pour agir ?

"Entendre et considérer" le besoin de vivre en famille dans le cadre des projets de logement : le besoin pour un homme isolé d'avoir un logement adapté pour inviter ses enfants (pas une pension de famille par exemple), le besoin pour une famille d'habiter aussi avec la grand-mère des enfants (au lieu de considérer 2 ménages différents) ...

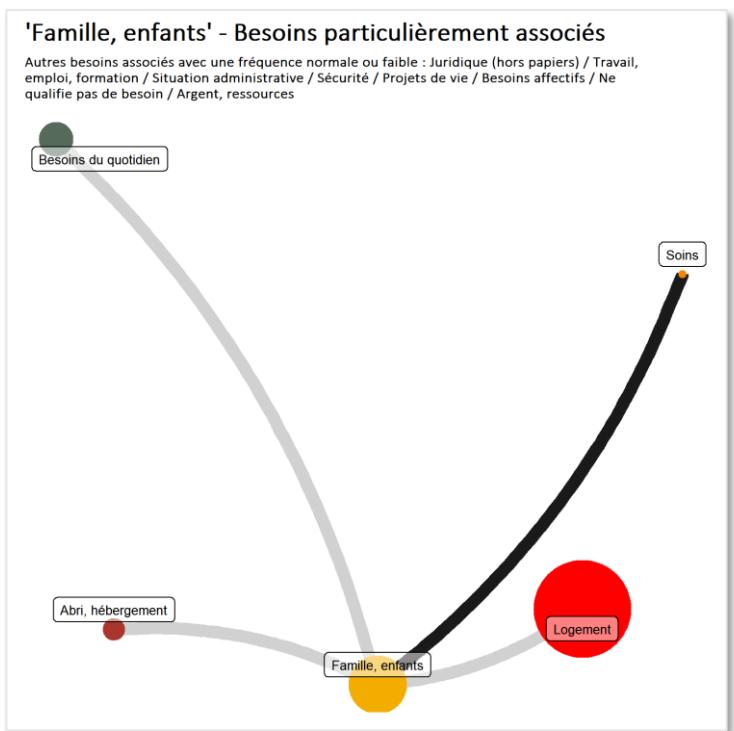
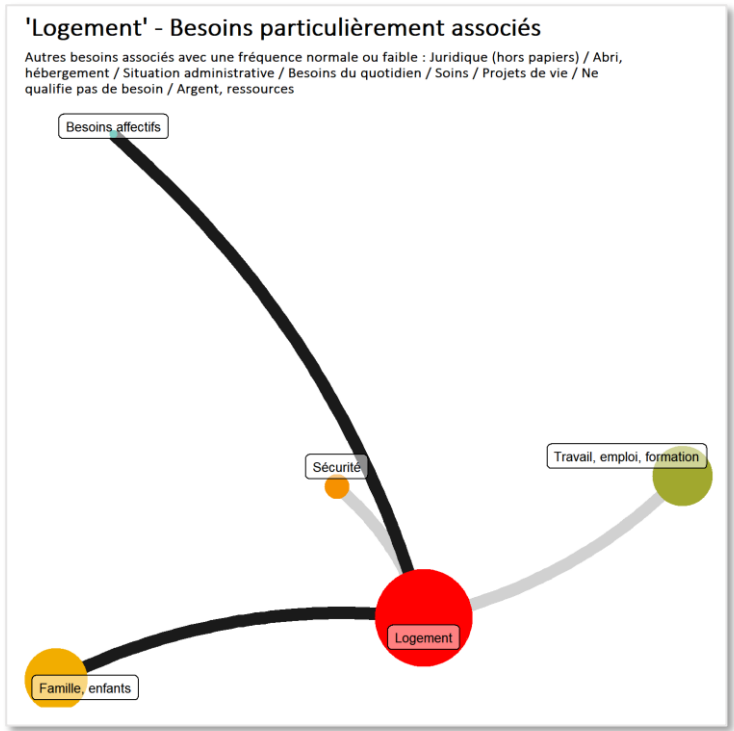
Les besoins liés à la vie de famille sont très connectés au logement, on l'a vu, mais sont aussi connectés aux besoins du quotidien, aux soins et à la mise à l'abri. Dans ces cas-là, il ne s'agit pas de lien établi par le fonctionnement de politiques publiques : ces connexions font apparaître des leviers de mobilisation des personnes.



Piste(s) pour agir ?

Organiser des lieux spécifiques (ou des temps dédiés dans les lieux existants) pour l'accès aux besoins du quotidien des enfants, restaurant municipal adapté, bains douches adaptés, etc., et pouvoir rencontrer les parents dans un contexte sécurisé et favorable.

Tenir compte de ce besoin familial dans les accompagnements par exemple vers le logement : ce besoin de soins détermine d'autres choix, par exemple de localisation (« Être logée à Lyon car mes filles vont à l'école »).

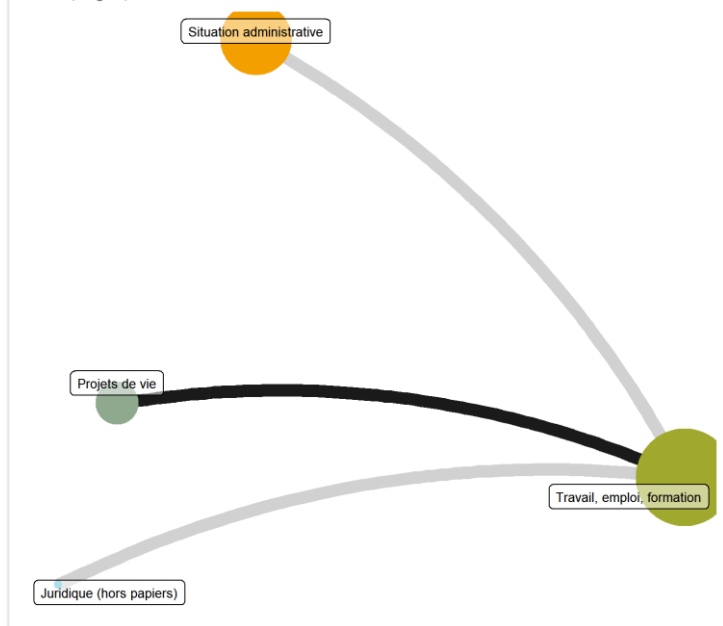


Les besoins en termes d'emploi sont particulièrement connectés avec la situation administrative (et l'aide juridique) : il faut des papiers en règle pour accéder à l'emploi et les personnes le savent. Par ailleurs l'insertion professionnelle peut être nécessaire dans un parcours de régularisation.

Mais les besoins en termes d'emploi sont surtout très connectés au besoin de réaliser ses projets de vie. Cela en dit long sur la place centrale de l'emploi comme espace de réalisation et d'indépendance, pour les personnes sans logement comme pour les autres.

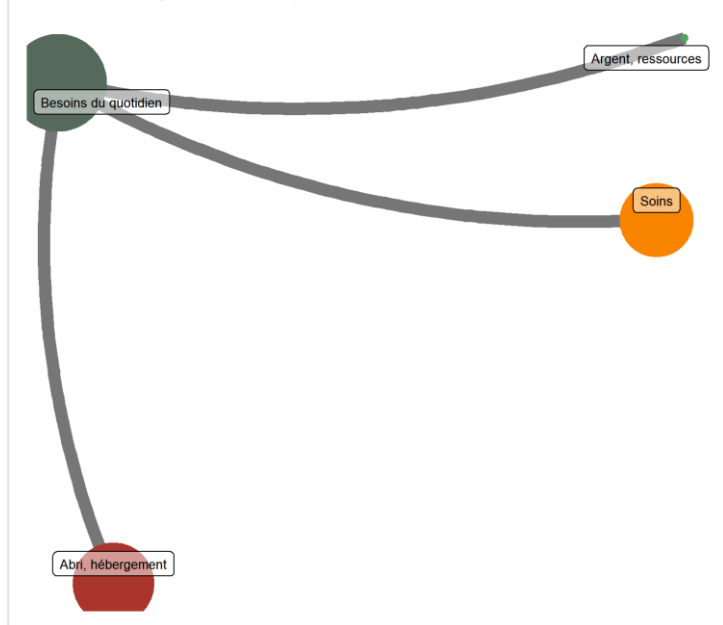
'Travail, emploi, formation' - Besoins particulièrement associés

Autres besoins associés avec une fréquence normale ou faible : Abri, hébergement / Famille, enfants / Sécurité / Besoins du quotidien / Soins / Besoins affectifs / Logement / Ne qualifie pas de besoin / Argent, ressources



'Besoins du quotidien' - Besoins particulièrement associés

Autres besoins associés avec une fréquence normale ou faible : Juridique (hors papiers) / Travail, emploi, formation / Famille, enfants / Situation administrative / Sécurité / Projets de vie / Besoins affectifs / Logement / Ne qualifie pas de besoin



Piste(s) pour agir ?

Mobiliser l'emploi comme moteur dans un accompagnement multi-dimensionnel vers le logement, le soin, la vie de famille...

Ouvrir l'accompagnement à l'emploi au-delà d'un strict projet professionnel : pour certaines personnes, le projet n'est pas professionnel et l'emploi sert d'abord à gagner les moyens de le réaliser.

Les besoins du quotidien sont connectés aux besoins de mise à l'abri parce que globalement pris en charge par des structures sociales en charge de l'hébergement. Certains d'entre eux sont conditionnés par l'hébergement et le logement : se faire à manger (chaud), préparer des repas pour ses enfants le midi (alors même que beaucoup de structures sont fermées le midi), pouvoir se doucher...

Les besoins du quotidien sont très connectés à la vie de famille, on l'a vu plus haut. Les besoins du quotidien sont aussi liés aux besoins de soins et de ressources financières. Concernant le lien avec les besoins de soins, les personnes nous rappellent ainsi que la santé constitue "une ressource de la vie quotidienne"²¹ et ne relève pas exclusivement du secteur sanitaire.

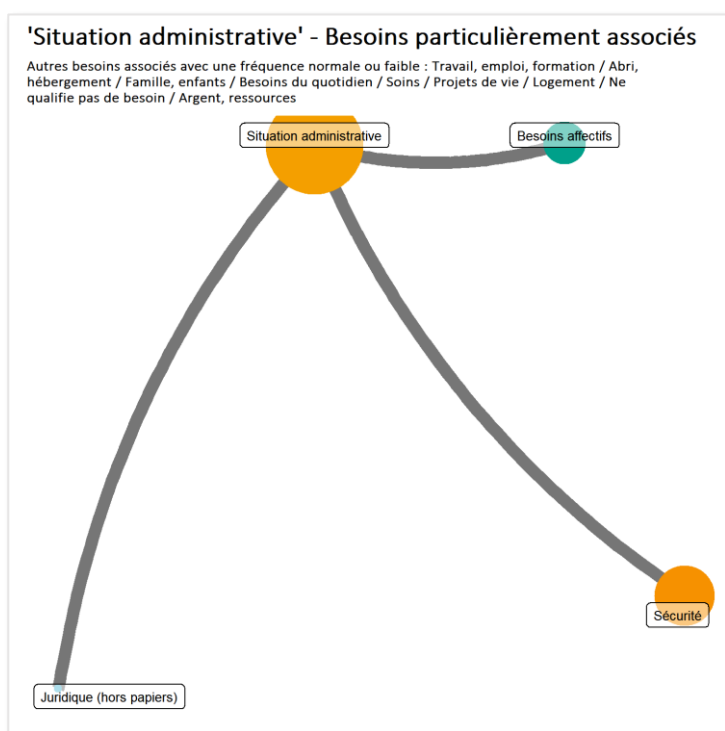


Piste(s) pour agir ?

Considérer ces besoins du quotidien non plus seulement comme des besoins primaires relevant de l'urgence sociale, mais comme des besoins en santé. L'étanchéité entre ces deux secteurs pèse sur l'efficacité de leur action respective.

²¹ La Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé en 1986 définit la « santé » comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci. La santé est donc perçue comme une ressource pour la vie quotidienne, et non comme le but de la vie [...]. Ainsi la promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur sanitaire.

Les besoins en termes de situation administrative sont également liés aux besoins de sécurité et aux besoins affectifs. Les personnes rencontrées nous donnent ainsi à voir des conséquences de leur parcours d'exil (isolement, certains ont laissé une famille au pays) et/ou une partie des raisons de leur exil (pouvoir fonder une famille, pouvoir nourrir ses enfants, que ses enfants puissent aller à l'école...) et l'état d'insécurité dans lequel elles se trouvent en France.

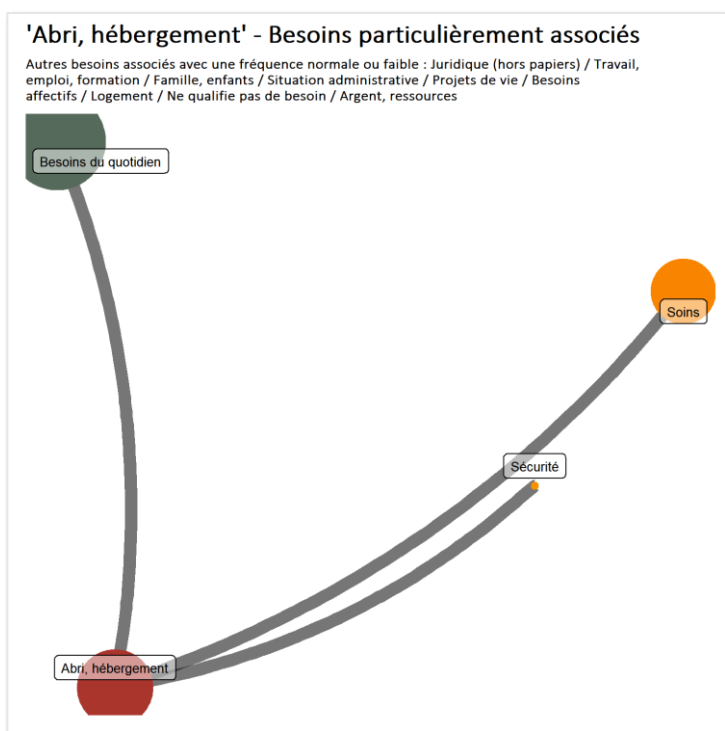


Piste(s) pour agir ?

Déployer des politiques publiques qui ne sont pas conditionnées par la situation administrative, pour aider les personnes à se stabiliser et à se sécuriser. Intégrer les dimensions affectives dans l'accompagnement des personnes, notamment les liens avec le pays d'origine : quand ils existent, ils pèsent souvent beaucoup sur les décisions des personnes (travailler plutôt que se former pour envoyer de l'argent au pays, rembourser une dette...).

Les besoins en termes d'hébergement²², sont très connectés aux besoins du quotidien, on l'a vu : la mise à l'abri "institutionnelle" permet de fait d'accéder à une alimentation régulière, à de meilleures conditions d'hygiène etc.

Mais ces besoins en termes d'hébergement sont aussi connectés aux besoins en santé et aux besoins de sécurité. Les personnes nous donnent à voir ainsi combien leurs conditions de vie génèrent de fatigue, de stress et d'angoisse.



Piste(s) pour agir ?

Développer les lieux sécurisés pour déposer des affaires (éviter les risques de vol mentionnés à plusieurs reprises par les personnes). Considérer la situation particulièrement vulnérable des femmes en situation de rue, en particulier les femmes seules, avec ou sans enfants : par exemple ouvrir des lieux de type accueil de jour dédiés aux femmes, créer des pensions de famille féminines...

²² De nombreuses personnes ont répondu en termes d'abri à la question n°48 (besoins immédiats) et en termes de logement à la question n°49 (besoins de logement dans l'idéal. Selon la formulation de la question, les personnes identifient un besoin d'hébergement à court terme ou un besoin de logement à long terme.

Les besoins de soins, d'accès à la santé, sont connectés avec des besoins du quotidien, des besoins de mise à l'abri et de sécurité, on l'a vu. Mais les besoins en santé sont aussi très connectés aux besoins liés à la famille. Les personnes nous donnent ainsi à voir qu'elles sont parfois des aidants familiaux, malgré l'extrême précarité de leur situation : par exemple des parents avec un enfant handicapé, un mari avec une compagne gravement malade. Elles nous donnent aussi à voir combien il est plus facile de travailler l'accès aux soins d'un proche que le sien propre.



Piste(s) pour agir ?

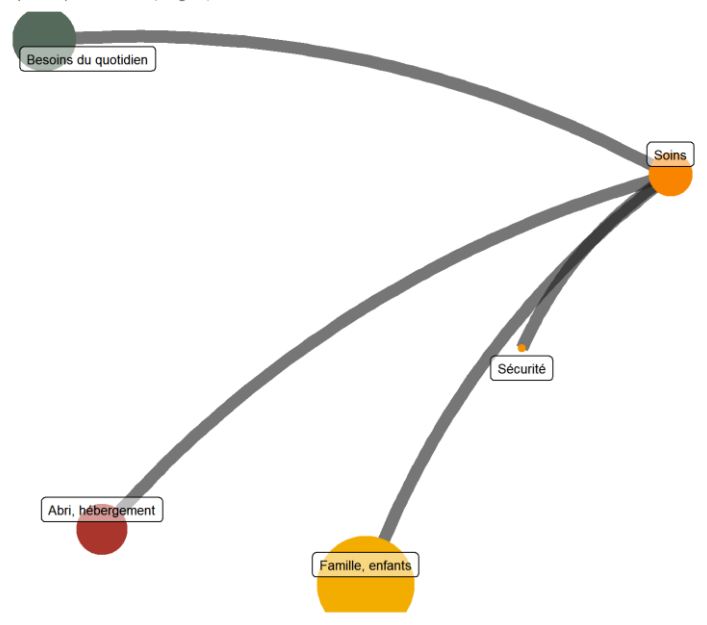
Reconnaître les personnes qui assument un rôle d'aidant familial, le rendre visible pour elles-mêmes et les faire bénéficier des droits des aidants, par exemple le droit au répit.

Profiter du fait qu'une personne organise un recours aux soins pour un proche, pour travailler le sien.

Tenir compte de ce besoin de soins dans les accompagnements vers le logement : par exemple pour localisation du logement (« *On a besoin d'une petite chambre près de Lyon sud pour les soins* », « *Rester à Lyon pour être près de l'hôpital* »).

'Soins' - Besoins particulièrement associés

Autres besoins associés avec une fréquence normale ou faible : Juridique (hors papiers) / Travail, emploi, formation / Situation administrative / Projets de vie / Besoins affectifs / Logement / Ne qualifie pas de besoin / Argent, ressources



3. Des besoins apparaissant "en creux" – identifiables à partir des résultats de l'enquête

Certains besoins ne sont pas ou peu mentionnés par les personnes elles-mêmes (en réponse aux questions n°48 et 49). Pourtant à la lecture des résultats de l'enquête (autres questions), ces besoins apparaissent réels. Plusieurs hypothèses à cela :

- Le besoin bien que réel n'est pas jugé prioritaire par la personne, puisqu'elle ne l'a pas mentionné spontanément ;
- La personne n'a pas conscience de ce besoin, soit du fait de ses conditions de vie actuelles, soit du fait de son histoire personnelle ;
- La personne peut avoir conscience de ce besoin mais refuser de le formuler, soit par pudeur vis-à-vis d'enquêteurs inconnus, soit par déni personnel.

Par ailleurs, les enquêteurs étaient invités à noter après la passation des informations complémentaires qui leur ont semblé importantes²³. Certains éléments notés donnent à voir des besoins existants et non-formulés par la personne elle-même.

A noter : Quoiqu'il en soit, les éléments présentés ici sont issus de l'analyse des questionnaires puis de la relecture de cette analyse en termes de besoins. Il ne s'agit pas de besoins identifiés par les personnes sans-logement, mais bien par l'équipe de la MRIE.

Des besoins sous-estimés par les personnes au regard des résultats de l'enquête

Les besoins en termes de logement

Près d'un quart des personnes rencontrées n'expriment pas de besoin de logement alors même qu'elles vivent sans logement. Etant donnée la population enquêtée, 100% des personnes auraient pu formuler un besoin en termes de logement. Ce besoin, s'il est heureusement beaucoup cité, est de fait encore sous-estimé par les personnes enquêtées.

Par ailleurs, les personnes rencontrées sont nombreuses à ne pas définir la taille du logement désiré à partir de leurs conditions de vie actuelles, mais plutôt à partir de conditions de vie espérées. C'est particulièrement vrai pour ce qui concerne les configurations familiales. Les parents qui ne vivent pas actuellement avec leurs enfants mineurs (n=145) sont nombreux à souhaiter vivre avec eux une fois qu'ils auront un logement (65 d'entre eux). Certains enquêtés ont une conception de la famille élargie et souhaite habiter dans cette configuration familiale -là : vivre avec leurs enfants, mais aussi avec leurs parents, vivre avec leurs enfants mais aussi avec un frère ou une sœur...

A partir des informations disponibles, en considérant les besoins exprimés par les personnes et les besoins existants en creux, il est possible d'induire les données suivantes :

DES TYPES DE LOGEMENT INDUITS A PARTIR DES REPONSES DES PERSONNES RENCONTREES

		Effectifs	Répartition (en %)
Logement alternatif (mobile)		5	0,5
Habitat collectif		26	3,6
Habitat individuel ²⁴			
	T1	503	70,2
	T3	73	10,2
	T2	57	8
	T4 ou plus	53	7,5
Ensemble		717	100

²³ Question n°55 « Votre appréciation sur la qualité de la passation du questionnaire » et n°56 « Autres dimensions de la vie abordée par la personne et qui n'entrent pas dans les champs du questionnaire »

²⁴ Lorsque les personnes n'ont pas mentionné directement de besoin de logement, nous avons choisi de considérer un besoin de logement individuel. Dans la catégorie « habitat collectif » ne figurent que les personnes qui ont explicitement identifié ce type de besoin.

Les besoins du quotidien

Ces besoins ont été relativement peu formulés par les personnes, alors que les résultats de l'enquête montrent qu'elles sont nombreuses à ne pas savoir à qui s'adresser ou être sans solution pour prendre une douche, poser leurs affaires ou s'abriter de la pluie.

Par ailleurs, dans leurs commentaires, à 17 reprises les enquêteurs ont noté que les services pour répondre à ces besoins étaient insuffisants : « *Il n'y a pas assez de bains publics* », « *Monsieur a passé 3 semaines sans prendre une douche* », « *Monsieur trouve qu'il n'y a pas assez d'accueils de jour, qu'ils sont très mal indiqués* », « *Tous les jours monsieur a une liste de lieux mais parfois il n'y a plus de nourriture* », « *J'appelle le 115, ils me demandent toujours d'appeler le lendemain* », « *Monsieur demande d'ouvrir des bagageries, au moins 2 de plus* », « *Le week-end toutes les assos son fermées, on galère pour manger et se doucher* ».

Les besoins de soins et d'accès à la santé

Ce besoin a été mentionné seulement par 82 personnes. Or près de 15% des personnes n'ont pas vu de médecin depuis plus d'un an, 10% des personnes rencontrées ne savent pas quand elles ont vu un médecin pour la dernière fois. Si l'on considère comme il est d'usage qu'une consultation médicale annuelle permet de caractériser un suivi sanitaire, alors au moins 25% des personnes rencontrées ont a priori un besoin en termes d'accès aux soins, soit 180 personnes.

Par ailleurs, parmi les commentaires ajoutés par les enquêteurs, le thème le plus souvent cité est la santé (à 71 reprises). Les enquêteurs mentionnent en particulier des addictions (très peu identifiées comme un besoin par les personnes elles-mêmes) ou des troubles psychiques. Par exemple : « *La personne était en train de boire de la vodka, et son état s'aggravait au cours de la discussion* », « *Personne avec des problèmes d'alcoolisme, dont il était conscient, et qui buvait pendant l'entretien* », « *Madame est enceinte de son 4^{ème} enfant, demande où aller pour avoir un suivi* », « *Monsieur semble présenter des troubles psychiatriques, nous parle des nazis, de sa peur du nazisme* », « *Homme avec une poche à l'estomac, déchirée, amputé d'une jambe. Il a indiqué ne pas avoir de suivi médical* », « *Monsieur a parlé de son passage à l'hôpital et de « Problèmes dans la tête »* ».

Les besoins d'ordre affectif : lutter contre l'isolement

→ Près de 60% des personnes rencontrées disent ne pouvoir compter sur personne, en cas de problème ou d'urgence²⁵. Y compris dans les squats, les personnes interrogées ont été nombreuses à répondre ne pouvoir compter sur personne, alors que certains squats bénéficient par ailleurs de soutiens citoyens. Ces soutiens ne sont-ils pas identifiés par les habitants des squats interrogés ? Ne sont-ils pas considérés comme des personnes sur qui elles peuvent compter ?

→ 38% vivent seuls (pas en couple et sans enfants), 57% des personnes sont en situation d'isolement familial : elles ne sont pas en couple, sont sans enfant ou ont des enfants quelque part mais pas présents avec elles.

→ La moitié des personnes rencontrées disent ne pas connaître d'endroits où elles peuvent se poser et parler avec d'autres personnes (de type accueil de jour).

Par ailleurs, l'isolement, le besoin de parler des personnes, est le deuxième sujet le plus cité par les enquêteurs dans leurs commentaires (à 68 reprises, juste après les commentaires autour des questions de santé) : « *Avait besoin de parler* », « *Monsieur cherchait davantage à avoir une discussion avec quelqu'un que remplir le questionnaire* », « *Personnes très agréable, a besoin qu'on l'écoute* », « *Bonne volonté pour répondre même si compréhension parfois difficile, madame apprécie de parler avec nous car elle dit que c'est rare* », « *Très bon contact, a besoin de bavarder* ».

Pourtant, seules 32 personnes ont identifié des besoins d'ordre affectif. Ce besoin-là est donc très largement sous-estimé par les personnes elles-mêmes, sans doute plus globalement aussi par les personnes et structures avec lesquelles elles sont en lien.

²⁵ En réponse à la question n°10 « *En cas de problème [d'urgence], connaissez-vous des personnes qui peuvent vous aider ?* »



Piste(s) pour agir ?

Sécuriser, diversifier, voire développer, les espaces de type accueil de jour. Ces espaces jouent souvent un rôle essentiel dans l'accompagnement, en termes d'accès aux droits mais aussi en termes de liens sociaux. Créer et tenir la relation avec des personnes qui vivent dans des conditions d'extrême précarité demandent une volonté et des compétences particulières. Ces espaces permettent de soutenir ces relations. Or ils sont actuellement particulièrement fragilisés et leurs équipes sous tension : accueils de jour, associations, lieux de vie sociale... Soutenir les espaces qui existent pour leur permettre de tenir et même de développer leur action, notamment en direction spécifiquement des femmes et en direction des familles, semble un enjeu majeur.



À noter : Dans le cadre de l'enquête, 60% des questionnaires ont été remplis dans des espaces "créateurs de liens" avec les personnes : accueil de jour, files d'attente (forum, restos du cœur), bains douche, restaurant municipal, hôpitaux...) De même, parmi les 200 bénévoles, ceux agissant dans ce type d'espaces se sont particulièrement mobilisés (par exemple, Classes, Médecins du Monde, le réseau des accueils de jour etc.).

Des besoins jamais identifiés directement par les personnes, mais existants à la lecture des résultats de l'enquête

La domiciliation

Un besoin essentiel, qui conditionne entièrement l'accès aux droits, apparaît nettement à la lecture des résultats et n'a jamais été mentionné comme un besoin par les personnes elles-mêmes (en réponse aux questions n°48 et 49) : la domiciliation.

→ 149 personnes sans domiciliation, soit plus de 20% des personnes rencontrées. Quand on sait que la domiciliation est la porte d'entrée nécessaire pour tout accès au droit, ce chiffre interpelle.

→ 141 personnes possiblement mal domiciliées du point de vue de l'accès aux droits. En effet seules 415 personnes ont déclaré être domiciliées dans un CCAS (112 personnes) ou dans une association (303 personnes), soit 75% à peine des personnes domiciliées. Les 25% restants sont domiciliées à divers endroits : chez quelqu'un que l'on connaît, à l'école des enfants, à l'adresse d'un campement... Peut-on considérer que de telles domiciliations sont satisfaisantes ? Peut-on parler dans ces situations-là de domiciliations fiables du point de vue de l'accès aux droits des personnes ?

L'accès au numérique

Seuls 24% des personnes rencontrées utilisent internet pour leurs démarches administratives. 75% des personnes rencontrées sont donc potentiellement handicapées par la dématérialisation de la plupart des démarches administratives, ou doivent faire appel à un tiers pour les réaliser. Là encore, jamais ce besoin n'a été cité par les personnes rencontrées.



À noter : Un peu plus de 80% des personnes ont un téléphone : on peut considérer ce chiffre comme important, mais il est à relativiser. Disposer d'un téléphone n'est pas un gage de facilité par rapport à cette dématérialisation :

- Du fait de difficultés à recharger leur forfait téléphonique (en général avec des cartes prépayées - « Là, je n'ai pas d'argent pour recharger », « Mon téléphone n'est jamais chargé »).
- Du fait de difficultés à recharger la batterie de leur téléphone, qui pose la question de l'accès à l'électricité. Pour l'électricité, de nombreuses personnes ont dit se débrouiller grâce à des associations ou à des proches, ou utiliser les prises électriques à disposition dans les gares, bibliothèques (Part-Dieu) centres commerciaux, dans des cafés ou des restaurants, ou encore à l'église ou à la mosquée.
- Certains téléphones n'ont pas de connexion internet, quand cette connexion existe elle n'est pas souvent utilisée pour faire des démarches (plusieurs personnes ont mentionné le fait d'écouter de la musique ou de regarder des films par exemple).

Lutter contre l'attente, et l'ennui qui va avec parfois

A la lecture des résultats, ce besoin apparaît absolument essentiel, sans avoir été directement évoqué par les personnes rencontrées.

→ Un grand nombre d'entre elles racontent attendre quelque chose... et dans cette attente leur situation dans sa globalité semble bloquée, comme figée : elles sont en attente de papiers en règle (parce que les personnes les ont perdus, on les leur a volés, n'ont pas de papiers français...), mais aussi en attente d'une adresse postale, en attente de ressources (allocations, travail, retraite...), en attente de soins médicaux... « *J'attends la fin des formalités* », « *J'attends que ma demande soit acceptée* », « *J'attends la régularisation de ma situation pour obtenir un logement* », « *L'opération, mais un logement d'abord pour pouvoir faire l'opération* ».

La plupart du temps, les personnes sont incapables de savoir quand l'attente se terminera.

Parfois, pendant cette attente, les situations se dégradent : les personnes qui le constatent surtout sont celles qui ont des problèmes de santé et celles qui ont des enfants, peut-être parce que les dégradations sont plus visibles ou plus insupportables encore dans ces situations-là.

Mais surtout pendant cette attente, l'ennui peut s'installer. Certains l'ont dit aux enquêteurs, notamment dans les squats : ils s'ennuient, ils n'ont rien à faire, ils souhaiteraient être utiles. « *J'ai besoin de faire quelque chose, apprendre le français, faire une formation professionnelle* ».

Cette attente (indéterminée dans sa durée) contrevient à des accompagnements et à des politiques, qui sont eux déterminés dans leur durée, et qui pour autant sont dépendants des résultats de cette attente... Par exemple, des hébergements limités dans le temps et qui pourtant ne peuvent déboucher sur l'accès au logement que lorsque certaines conditions seront remplies (régularisation d'une situation administrative, accès aux soins, accès à des ressources...). Ce paradoxe laisse bien sûr les personnes démunies, mais les professionnels aussi.



Piste(s) pour agir ?

"Peupler" cette attente, **agir dans d'autres domaines que celui immobilisé par l'attente**, est sans doute une piste d'accompagnement à ouvrir plus largement : permettre l'emploi et/ou l'activité utile quand la situation administrative est en attente, travailler la question de la santé quand par exemple le logement ou les ressources sont en attente, permettre une vie de famille, un accès à la culture, au bénévolat, à la participation dans les structures... donner à voir concrètement à la personne que les choses avancent, que sa vie se construit, malgré le blocage d'une partie de sa situation.

Pour ceux qui sont en attente d'une clarification de leur situation administrative, **développer les soutiens juridiques**. D'après les données recueillies dans l'enquête (et le soutien de juristes²⁶ spécialisées pour les analyser), de nombreuses situations mériteraient d'être approfondies, avec des recours possibles.

Un besoin transversal : la relation d' "aidance", au-delà de l'action sociale

→ Les personnes rencontrées ont très rarement évoqué le besoin d'un accompagnement social. Quelques-unes seulement ont dit avoir besoin d'aide : « *J'ai besoin de tout, d'aide, de bonnes solutions pour vivre* », « *De l'aide pour rendre ma vie meilleure* », « *On a besoin d'aide* », « *Quelqu'un qui m'aide à trouver un travail* », « *Aide associative pour prendre un repas avec les enfants le midi* », « *De l'aide pour inscrire les enfants à l'école* », « *De l'aide pour l'opération de son fils* », « *De l'aide pour l'accouchement* », « *De l'aide alimentaire* ».

Les enquêteurs ont noté seulement à 6 reprises l'espoir des personnes de s'en sortir grâce à l'action sociale : « *Monsieur a beaucoup d'espoir de s'en sortir notamment grâce à son lien avec le Samu social* », « *Monsieur est content de son assistante sociale, il est suivi aussi à Herriot* », « *La personne trouve que les démarches administratives sont très longues mais apprécie l'aide de Forum réfugiés* ».

²⁶ De l'association Forum réfugiés

→ Les enquêteurs ont plus souvent noté dans leurs commentaires que des personnes étaient en colère ou déprimées de ne pas voir leur situation prise en charge : « *Monsieur est déprimé, frustré de se sentir discriminé partout* », « *Bon échange, monsieur manifestait sa colère par des haussements de voix et par des coups sur la table avec sa main. Il a verbalisé un "ras-le-bol", et une volonté que les choses "bougent" et "changent"* », « *Monsieur indique qu'on ne connaît jamais les priorités pour bénéficier d'un logement ou d'un hébergement, mais il dit de lui-même que la priorité c'est d'abord les enfants* » Ces personnes rencontrées ont fait l'expérience, sans doute répétée, d'une aide refusée ou d'une demande d'aide avortée, sans en comprendre la raison. D'autres ont peut-être aussi connu cette expérience sans la formuler aux enquêteurs. Cela peut expliquer un découragement, et un besoin d'accompagnement à ce point sous-estimé, au regard de l'importance des besoins identifiés.



Piste(s) pour agir ?

L'enquête a également confirmé, s'il en était besoin, la pertinence de **l'aller vers** : rencontrer les personnes, sur un lieu de vie, les rejoindre, sans exiger aucune initiative ni aucun "acte positif" de leur part. Il est à noter que les personnes sans logement ont accepté de rencontrer les enquêteurs alors que ceux-ci ont clairement précisé en préambule que cette participation ne changerait rien à leur situation. Elles avaient aussi la possibilité de refuser de participer, et les enquêteurs avaient pour consigne d'ouvrir cette possibilité explicitement, pour que les personnes se sentent effectivement autorisées à refuser.

Pourtant, la part de l'aller vers dans les différentes pratiques professionnelles se limite le plus souvent à la portion congrue. Beaucoup de professionnels regrettent de ne pouvoir aller vers les personnes, là où elles se trouvent, de ne pas avoir les moyens pour cela²⁷. D'autres ne se considèrent pas suffisamment formés pour cela. L'aller vers peut se décliner de différentes manières : aller dans la rue bien sûr, mais aussi d'aller dans des lieux de type accueil de jour, comme décrits plus haut, ou dans des lieux de droit commun (bibliothèques, gares par exemple).

Diversifier les acteurs de l'aide, au-delà des professionnels de l'action sociale (du fait de l'ampleur des besoins, du fait aussi de mandats institutionnels limités, du fait d'expériences précédentes qui ont pu ébranler la confiance des personnes). L'enquête permet d'identifier des "soutiens" diversifiés, professionnels ou non : des proches sur qui les personnes peuvent compter, des professionnels de santé, des lieux de droit commun (les bibliothèques par exemple). Ces réseaux sont rarement considérés dans les accompagnements sociaux, alors que dans certains cas ils pourraient constituer une ressource précieuse²⁸. L'enquête a montré aussi qu'au-delà des professionnels, des citoyens souhaitent contribuer : pour réaliser l'enquête, 212 personnes se sont portées volontaires. Certains d'entre eux ont émis le souhait de continuer à agir, sans savoir précisément comment. Un engagement bénévole associatif "classique" n'est pas forcément une réponse adaptée, en particulier sans doute pour les plus jeunes d'entre eux. Les mobiliser pourrait ouvrir des alternatives d'aller vers complémentaires aux accompagnements professionnels.



À noter : L'enquête montre la capacité des personnes à mobiliser des lieux de droit commun, comme les centres commerciaux, les bibliothèques, les commerces de proximité, les gares par exemple, pour accéder à des services : lieux d'accueil, lieux d'accès à des services aussi (accès à l'électricité par exemple).

L'enquête a fait donc apparaître des lieux ressources, de solidarités avec les personnes, inattendus : considérer ces lieux comme des lieux d'action sociale à part entière (d'aller vers par exemple) permettrait peut-être de rencontrer des personnes qui ne sollicitent pas les lieux d'action sociale.

²⁷ Cf : ateliers du 4 novembre 2019, lors de la Plateforme élargie du Logement d'Abord (Métropole de Lyon)

²⁸ Cf : ateliers du 4 novembre 2019, lors de la Plateforme élargie du Logement d'Abord (Métropole de Lyon)

FOCUS QUALI

LES MOBILITÉS POUR L'ACCÈS AUX DROITS ENTRE ASSOCIATIONS ET INSTITUTIONS

L'enquête quantitative passée auprès des personnes permet de renseigner leurs situations, leurs besoins, leurs recours déjà entamés et leurs aspirations autour du logement et au-delà. En écho à cette démarche de connaissance pour soutenir la mise en œuvre du logement d'abord, nous avons mené une enquête par observation et par entretiens (auprès des professionnels) dans deux associations et deux services publics s'adressant soit principalement, soit notamment aux personnes sans domicile personnel.

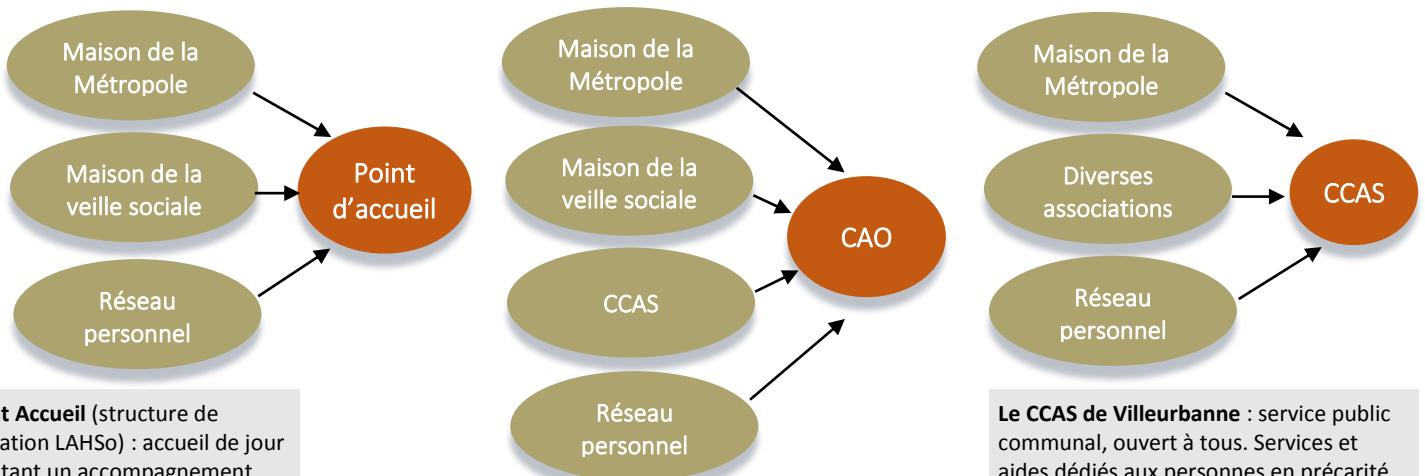
Contexte et méthodologie

Pour conduire ce travail, 4 espaces ont été sollicités (voir encadré). Des observations ont été menées durant 4 demi-journées à la PASS et au CCAS, et 2 demi-journées au CAO et au Point Accueil. Elles sont complétées par des entretiens avec un ou deux professionnels pour détailler le fonctionnement de chaque structure. Ces observations ont été réalisées au printemps et à l'été 2019, dans des contextes différents. Au printemps les conditions étaient relativement ordinaires : une fréquentation intense, et une période se situant dans les mois où les expulsions locatives sont possibles. En revanche durant l'été la canicule d'une part et les effectifs réduits par les congés étaient des facteurs de tension potentielle et de surcharge de travail, puisque la fréquentation des services restait importante.

Interroger les mobilités des personnes en observant des « lieux fixes » de l'accès aux droits

Dans chaque structure, nous avons recensé les demandes et les moyens d'informations ayant conduit la personne à s'adresser à cette structure. Nous avons observé les échanges entre les personnes et le personnel de la structure (agents d'accueil, infirmières, assistantes sociales), au sein de leurs locaux.

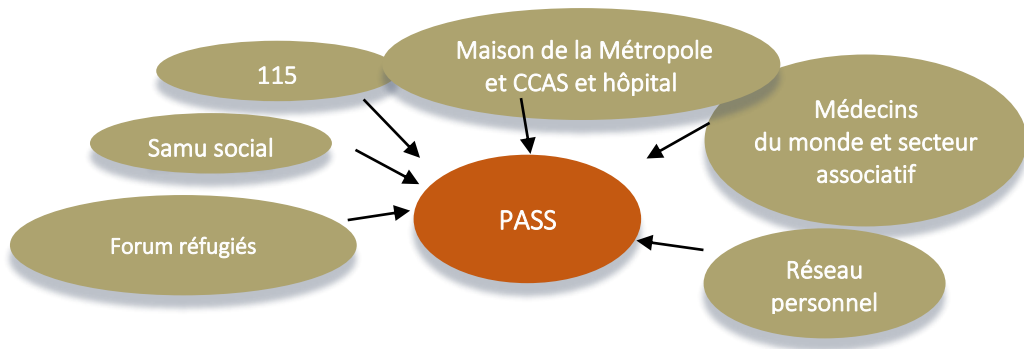
DES STRUCTURES D'ORIENTATION JUSQU' AUX STRUCTURES RECEVANT LA DEMANDE



Le Point Accueil (structure de l'association LAHSO) : accueil de jour permettant un accompagnement social, une domiciliation et des services primaires (douches, collation et machines à laver) à des personnes et des familles en situation d'exclusion.

Le CAO (Centre d'accueil et d'orientation) : service social de jour qui reçoit et accompagne les personnes sans domicile fixe par la domiciliation et un accompagnement social global pour l'accès à un logement, un hébergement, aux soins mais aussi à la recherche d'emploi.

Le CCAS de Villeurbanne : service public communal, ouvert à tous. Services et aides dédiés aux personnes en précarité et en lien avec la commune, sans enfant mineur à charge : aides facultatives, domiciliation et accompagnement social (aide, information, orientation pour l'accès aux droits sociaux).



La PASS (Permanence d'accès aux soins de santé) : service public pour l'accès gratuit aux soins. L'équipe médico-sociale hospitalière accompagne les personnes en situation de précarité dans leur parcours de santé et dans un accès aux services de droit commun.

La PASS est le seul acteur dédié au sanitaire, elle a en conséquence des circuits d'orientation et d'information spécifiques. Au contraire les structures associatives et institutionnelles offrent les mêmes types de services et sont sollicitées par les mêmes canaux. Quant à la mention du réseau personnel, il peut aussi bien s'agir de proches ayant eux aussi été en précarité que d'informations reçues par des connaissances plus éloignées.

ORGANISATION DE LA RÉPONSE

	Demandes et besoins au moment du premier contact au « guichet »	Réponse immédiate	Réponse différée	Une surcharge de travail peut-elle retarder le traitement ?	Réorientation en raison du mandat institutionnel
CCAS	Demandes identifiées par le demandeur	Non	Oui	Oui	Si enfants mineurs : MDM Si santé : PASS
PASS	Demandes identifiées par le demandeur + Besoins repérés par le professionnel	Oui	Oui	Oui	Si enfants mineurs : MDM Si domiciliation : CCAS et associations
Point Accueil		Oui	Non	Oui	Si santé : PASS
CAO		Oui	Non	Oui	Si santé : PASS

À QUELS DROITS ACCÉDER ET OÙ ?

Hormis pour des soins médicaux, tous les lieux permettent aux personnes d'accéder à plusieurs des droits demandés.

→ Accès aux soins

L'accès aux soins à la Pass est organisé en trois volets répartis chaque semaine : une démarche d'aller-vers sur sollicitation de travailleurs sociaux (dans des centres d'hébergement, ou dans la rue via les maraudes du Samu social) ; une permanence sans rendez-vous permettant de recevoir 7 personnes (les autres sont alors réorientées) ; des consultations sur rendez-vous.

OBSERVATION À LA PASS (AOUT 2019)

Dans la rue à 8h30, plusieurs personnes patientent devant la porte, elles forment une file assez désorganisée mais les ordres de passage de chacun sont connus et respectés.

Une blouse blanche est portée par l'ensemble des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire, qu'ils soient professionnels de santé ou du social. La salle d'attente est petite, elle est vite entièrement remplie : il y a une dizaine de chaises, aux murs des affiches et des porte-documents avec des revues et des livres pour enfants.

L'ambiance est très calme. Les gens ne parlent pas, ne téléphonent pas, une dame s'endort.

L'infirmière me propose d'assister aux entretiens infirmiers qu'elle mène. Le processus de la consultation est toujours le même, qu'il s'agisse de la permanence sans rendez-vous (mardi et jeudi matins de 8h30 à 12h théoriquement) ou des temps de consultation sur rendez-vous (les après-midi, hormis les jours dédiés à l'aller vers).

Suite au premier couple que nous voyons, elle me fait part de son attention à se focaliser sur l'examen clinique et à rechercher que la femme patiente puisse s'exprimer en son nom, plutôt que son mari à sa place (ce qui est fréquent me dit-elle). Elle est aussi attentive à ne pas brusquer la construction de la relation en abordant trop frontalement (« c'est pas l'inquisition ») des sujets intimes et douloureux, notamment ceux du traumatisme possible de la migration et des violences subies durant celle-ci, ainsi que des éventuelles violences conjugales, fréquemment observées. Ces questions surgissent plus tard dans l'accompagnement au fil des rendez-vous lorsqu'un suivi s'instaure.

Organisation des rencontres lors de la permanence :

Entretien infirmier : examen clinique + premiers éléments du dossier constitué informatiquement ⇒ **Secrétariat de la PASS** : éléments administratifs permettant de consolider le dossier + copies des pièces apportées type compte-rendu médicaux ⇒ **Assistante sociale** : évalue les possibilités d'ouverture de droits pour l'accès aux soins, voire pour l'hébergement ⇒ **Médecin** : réalise un nouvel examen ainsi que les actes médicaux et prescription si besoin, et reprogramme un rendez-vous si un suivi est nécessaire (par exemple grossesse, problèmes de tension, de cœur, maladies chroniques...). ■

→ Domiciliation

La domiciliation est le sésame pour l'accès aux droits, cependant peut être difficile d'accès puisque certains CCAS ne délivrent pas ce droit.

Au CCAS de Villeurbanne, 1200 personnes sont domiciliées et vivent soit en squat, soit chez des tiers, soit dans la rue. Rapprochant ce chiffre de celui de 15% de domiciliés en CCAS à Villeurbanne (soit environ 100) parmi les personnes rencontrées dans l'enquête quantitative, nous pouvons considérer que la part des hébergés chez des tiers et en squats est probablement sous-évaluée, et serait plus importante si l'ensemble des domiciliés en CCAS (et ailleurs) avaient répondu à l'enquête.

La domiciliation permet d'activer des demandes de droits, elle amène les personnes à un lien minimal à la structure (passage au moins une fois tous les trois mois, et renouvellement de la demande chaque année). La relève du courrier peut s'effectuer avec crainte selon les observations d'agents d'accueil qui notent les inquiétudes des domiciliés de recevoir des factures, des dossiers à remplir.

C'est aussi le support d'un lien qui est activé, comme le soulignent ici les professionnels du CAO.

« Pendant le passage de la personne, l'agent d'accueil prend le temps de demander des nouvelles. Comment va la personne, où a-t-elle dormi cette nuit, si ses démarches administratives avancent, si elle a reçu une réponse à propos d'une demande en cours. Un lien se crée entre les professionnels et le public. Après avoir parlé avec l'agent d'accueil, les personnes échangent entre elles autour d'un café et d'une collation, services gratuits. »

Au CCAS et à la PASS l'accueil est plus formalisé et administratif au guichet, avec une salle d'attente. Cependant, fréquemment, l'agent écoute des récits de situations durant quelques minutes ou questionne pour mieux cerner la demande.

En complément de l'enquête Logement d'abord – qualifier des besoins, il serait utile de décrire les situations vécues par les personnes domiciliées par une typologie : quels lieux d'hébergement / couchage ; quels profils sociodémographiques, quelles conditions pour que la domiciliation pour un levier efficace pour tous pour l'accès aux droits.

→ Accompagnement social

Cette mission est assurée par l'ensemble des 4 structures observées, elle est conditionnée au CCAS à l'existence d'un lien avec la commune, et à la PASS à un accès aux soins, et est inconditionnel dans les autres espaces.

Les demandes d'hébergement et de logement, tout comme les démarches d'insertion et de recherche d'emploi sont des axes de cet accompagnement social, qui peut également porter sur l'accès aux soins et adresser la personne à des services adéquats.

« Et puis, nous les 3 travailleurs sociaux, on est là aussi pour permettre d'aider les gens à maintenir leurs droits ou les éclairer sur les possibles d'ouverture de droits et d'un accompagnement qui va durer plus ou moins sur le long terme. Donc c'est des droits, de l'accès à l'hébergement, à un logement, à un lien, à la construction d'une relation qui permet de cheminer, d'avancer, qui permet de retrouver des droits, un espace de parole ou pas. Et puis sur le long terme aussi. C'est vrai que les gens formulent une demande de logement dans une première demande. » (CAO, professionnel)

→ Besoins du quotidien (douche, collation, buanderie)

Les services primaires sont fournis par les structures associatives observées (ainsi que le CCAS de Lyon non observé ici), ils sont aussi une réponse aux droits fondamentaux des personnes ainsi qu'un levier pour l'accès aux droits quand les statuts administratifs des personnes le permettent, et axent leur démarche sur le retour progressif vers le droit commun.

L'enquête Logement d'abord – qualifier des besoins montre que les besoins de services primaires ne sont pas couverts pour de nombreux enquêtés : par manque d'information, par difficulté d'accès, par insuffisance de l'offre, par des réticences à s'y rendre après avoir subi des relations conflictuelles voire violentes avec d'autres usagers. Ces besoins ne sont donc pas entièrement couverts, et cela peut contribuer à éloigner les personnes des services sociaux et de la démarche d'accompagnement social.

« Un logement, au départ les personnes viennent chercher un logement puis elles comprennent que ce n'est pas notre mission. Après y a beaucoup de personnes qui cherchent les services primaires, qui sont là pour pouvoir bénéficier de douches, des machines à laver, des collations, il y a beaucoup de gens qui nous demandent tout ce qui est lié à la nourriture. Et puis qu'on les aide à se débrouiller avec les démarches administratives avec une procédure et des délais qui sont bien moins long que ... voilà vous allez à la Maison de la métropole pour rencontrer une assistante sociale. Il faut y aller, il faut prendre rendez-vous, on vous donne rendez-vous dans deux mois donc il y a aussi beaucoup cela comme demande principalement. » (Point Accueil, professionnelle)

DES SERVICES PRIMAIRES POUVANT ÊTRE UN LEVIER POUR RAPPROCHER DU DROIT COMMUN

Dans les accueils de jour, les services primaires proposés répondent donc bien sûr à des besoins immédiats et au registre de la dignité. Et ils peuvent aussi être un levier pour aider une personne découragée à revenir vers l'accès au droit. Ceci parfois en lui proposant de la relayer dans des demandes en faisant pour elle certaines démarches, en remplissant certains documents afin d'éviter des erreurs et des pertes de temps dans la procédure.

UNE DEMANDE LIÉE AUX DROITS MAIS AUSSI LIÉE À D'AUTRES BESOINS

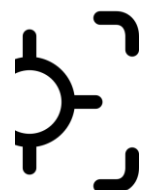
L'inconditionnalité de l'accueil existe dans chacun de ces lieux. En revanche selon la configuration familiale (personne isolée ou parent), des réorientations peuvent être faites. Cet accueil doit permettre l'expression des besoins complets des personnes, qui a lieu dans les entretiens d'accompagnement social (tels que ceux observés à la PASS). Cependant, au guichet, énonçant une demande synthétique et brève, les personnes vues au CCAS ou au premier entretien (infirmier) à la PASS, font un choix hiérarchisé : elles déclarent une voire deux demandes, classant ainsi parmi leurs besoins ce qui leur semble possible d'obtenir dans ce lieu. Ceci montre dans les situations observées une bonne connaissance de la part des personnes des différents types de soutien que pourront offrir chaque structure. Ceux qui recourent disposent donc de ces informations, cependant, puisqu'un certain nombre d'entre eux cite leur réseau personnel comme vecteur d'orientation, on peut supposer qu'ils étaient jusqu'alors peu en lien avec le secteur social. Pour ceux qui sont en non recours, il reste à rencontrer la bonne personne disposant de la bonne information pour s'orienter dans l'accès aux droits.

Comme on le voit dans l'enquête quantitative, les besoins exprimés par les personnes sont pluriels : logement – mise à l'abri / famille enfants/ travail emploi formation / quotidien / administratif / soins / sans qualification / sécurité / projet de vie / affectif / argent ressources / juridique hors papiers. Dans ces espaces vers lesquels les personnes viennent volontairement, seuls certains besoins sont abordés. Il arrive souvent que les accompagnements sur le temps long permettent d'aborder des besoins non identifiés comme des demandes au départ par la personne, et ouvrant les connexions entre les besoins. Ainsi les entretiens observés à la PASS entre une assistante sociale et une mère étaient aussi l'occasion d'une rapide indication du lien et du niveau de fatigue et d'investissement dans le travail parental dans ce contexte si difficile.

LES DIFFICULTÉS DE MOBILITÉ POUR ACCÉDER AUX DROITS SONT PEU VISIBLES DANS LES STRUCTURES

Les mobilités en amont pour l'accès aux droits sont peu visibles dans l'espace du guichet et de la demande, car les personnes s'adaptent aux mandats des institutions et déposent des demandes appropriées. Dans les observations, les demandeurs n'abordent pas les difficultés rencontrées pour venir jusqu'à cette structure, pour obtenir l'information, pour se rendre disponible aux bons horaires... Et pour plusieurs raisons, les professionnels ne peuvent creuser quelles sont ces difficultés et les conditions aidantes pour que les personnes accèdent à leurs droits : par manque de temps ? Parce que les parcours longs à la rue rendent les situations très complexes et spécifiques ? Pourtant, les besoins des personnes sont connectés entre eux (santé et logement ; parentalité et logement ; formation –emploi et logement...). Ainsi les conditions de l'accès aux droits comme les problématiques entravant les personnes ont une incidence sur leurs mobilités et leurs difficultés (se déplacer physiquement, faire garder ses enfants, conduire des démarches et travailler ou se former), même si les demandes déposées sont très resserrées autour des propositions de chacun des espaces.

Ces entraves à la mobilité des personnes, et leur faible visibilité du point de vue des espaces fixes de l'accès aux droits, peuvent être une piste d'explication pour analyser la difficulté repérée dans l'enquête *Logement d'abord – qualifier des besoins* pour passer d'un premier recours à un enclenchement vers un accès réel aux droits. Il est possible qu'à la suite d'une première tentative, des personnes abandonnent en raison de difficultés de mobilité, ou en raison du fait que ces difficultés semblent peu discutées et audibles dans les espaces d'accès aux droits.





SE DÉPLACER POUR L'ACCÈS AUX DROITS EXPÉRIENCES DES PERSONNES EN SITUATION DE RUE

L'enquête quantitative passée auprès des personnes permet de renseigner sur leurs situations, leurs besoins, leurs recours déjà entamés et leurs aspirations autour du logement et plus largement. Pour mieux comprendre leur(s) expérience(s) dans l'accès à leurs droits, ce focus se penche sur leurs déplacements au fil des semaines : pour aller où, pour y faire quoi, et avec quelles contraintes ?

Cette étude qualitative n'a pas vocation à être représentative. Les données tirent leur fiabilité de la rigueur du recueil, et sont corroborées par les constats dressés par les professionnels dans leur action quotidienne.

Contexte et méthodologie

Cette étude a été menée grâce à l'accord donné par 7 personnes déjà suivies par l'Alpil ou le Samu social de renseigner un bilan qualitatif hebdomadaire avec le ou la professionnel-le déjà en lien, entre mai et juillet 2019. Cette grille (voir annexe) recense les conditions d'installation ; l'état de la personne ; les déplacements effectués pour le couchage et pour toute autre raison par choix ou par obligation (social, emploi, scolarité, soins, liens affectifs...) ; son analyse des conséquences et implications générés par ces déplacements et les distances entre ces lieux ; son ressenti sur l'évolution de sa situation. Ceci en précisant la durée, la fréquence et le moyen de ce déplacement. L'intention était de s'appuyer sur les propos les plus détaillés possibles des personnes, retranscrits par les professionnels qui faisaient fonction d'enquêteurs.

3 FEMMES ET 4 HOMMES DÉCRIVANT DURANT 1 À 6 SEMAINES LEURS DÉPLACEMENTS

	Nombre de semaines décrites, via	Profil familial	Lieu(x) de couchage	Motifs des déplacements
LAURA	1 Alpil	Famille (monoparentale ?)	Eglise Chez une amie	Dormir Protéger son fils malade
JONIDA	1 Alpil	Famille (monoparentale ?)	Ecole	Dormir
ELKA	2 Alpil	Famille (monoparentale ?)	Ecole Chez une parent d'élève	Dormir / Travail / Recherche logement / CCAS / MDMS / Restos du cœur / Hygiène et alimentation / Aide juridique
JORIC	2 Alpil	Célibataire	Voiture	Dormir / Recherche logement / Travail / Accès aux soins / Hygiène / S'abriter / Recharge téléphone
GORKI	2 Alpil	Famille	Hôtel	Dormir / Travail / Recherche logement
SEBASTIEN	3 Samu social	Célibataire	Rue : quartier identique mais emplacements variables	Dormir / Lieu de manche / Soins (CSAPA) / Voir son chien / Suivi AS : RSA, CMU
COSTA	6 Alpil	Famille	Dans leur voiture garée devant l'immeuble de sa sœur	Dormir / Recherche logement / Emploi / Scolarisation / Courses / Santé / Caf / Loisirs enfants / Hygiène

Ce focus s'assemble en puzzle avec celui réalisé dans les lieux fixes d'accès aux droits : il éclaire ce qui était zone d'ombre pour le regard porté sur les guichets. On se penche ici sur les contraintes qui entravent les mobilités des personnes en amont de la rencontre, de la demande, ou au cours d'un accompagnement déjà entamé, y compris sur les aléas, les impondérables, les imprévus qui sont immanquablement présents dans le quotidien des personnes : un enfant malade, une canicule, un bus ne circulant plus en raison de travaux, un découragement de plus en plus fort. Ces éléments peuvent devenir des obstacles importants dans un contexte de forte précarité.

Se déplacer et rester en lien : les difficultés des personnes sont visibles d'abord dans les difficultés de passation de l'enquête

Pour la totalité des enquêtés, la proposition de départ de se voir chaque semaine durant 2 mois n'a pas été réalisable. Elle avait pourtant été envisagée en concertation avec les professionnels connaissant ce public, mais restait trop ambitieuse, au regard des difficultés spécifiques et cumulées rencontrées par les personnes. Loin de considérer ceci comme un « échec » de la méthodologie, il faut y voir les enseignements qu'on en tire. D'abord, concernant la régularité des liens et la possibilité d'anticiper de quoi sera faite la prochaine semaine, les conditions matérielles y contreviennent très souvent.

De plus, du côté des professionnels, le recueil systématique n'a pas non plus été réalisable : du côté du Samu social le public suivi est justement celui qui ne réalise pas de démarches réelles d'accès aux droits, une personne correspondait aux critères de l'étude. Nous avons également envisagé un aller vers sur les lieux de vie des personnes, or du côté de l'Alpil, il a semblé finalement plus réalisable aux professionnels de voir les personnes au cours de la permanence dans leurs locaux, ce qui de fait a limité l'enquête aux seuls présents de ce côté. En effet, en temps ordinaire, les personnes sont déjà en difficultés pour maintenir un rythme régulier de rencontres. Dans le cadre de l'étude, nos questions s'ajoutaient à l'activité quotidienne déjà intense, et pour beaucoup de personnes cette démarche n'a pas été comprise.

DES DÉPLACEMENTS PLUS IMPORTANTS EN RAISON DE L'ABSENCE DE LOGEMENT POUR DES MOTIFS ET DES BESOINS SOUVENT ORDINAIRES

Les enquêtés sont ici principalement des familles (5, dont 3 probablement monoparentales) qui de fait ne fréquentent pas les mêmes lieux que les deux enquêtés célibataires. Les besoins et motifs de déplacements ont été classés en trois types pour montrer l'effet propre de la situation de rue.

1) Des besoins qui nécessitent un déplacement alors qu'ils sont d'habitude couverts au domicile

→ Répondre à des besoins du quotidien : douche, buanderie et aide alimentaire

Les enquêtés mentionnent des proches, des parents de l'école ou des commerçants pour accéder à une douche, en général dans le quartier où ils dorment. Les déplacements pour laver ou déposer des affaires n'ont pas été mentionnés. Les courses (achats et banque alimentaire) prennent en revanche du temps et de l'énergie pour chacun, avec des déplacements dans le quartier quotidien, ou à l'extérieur (1 heure de trajet par semaine pour une famille désormais à l'hôtel dans une autre commune). Enfin, l'accès à l'électricité (notamment pour recharger son téléphone) est aussi susceptible de susciter un déplacement.

→ Relever son courrier

Certains se rendent chaque jour au CCAS où ils sont domiciliés pour relever leur courrier. Cette démarche essentielle pour l'accès aux droits est aussi un moyen d'entretenir des relations soutenant, notamment en accueil de jour, comme on l'a vu dans l'étude sur les mobilités pour l'accès aux droits.

→ Prendre soin de son animal

Un seul enquêté mentionne ici un animal (comme dans l'enquête quantitative où seuls 5% des personnes en possèdent). Celui-ci ne vit pas avec lui à la rue : Sébastien l'a momentanément confié à des proches, mais il continue de s'en occuper : le voir, le soigner, le nourrir et le mettre à l'abri, impliquant des durées de 40 minutes tous les jours en TCL. On peut y lire un enjeu de responsabilité à assumer la possession de cet animal, et une dimension affective forte.

2) Des déplacements pour des besoins plus intenses en raison de l'expérience délétère de la rue

→ Se soigner et ouvrir des droits de protection sociale

Pour toutes les personnes pour lesquelles l'enquête a pu être correctement détaillée, des soins de santé sont mentionnés, concernant l'enquêté adulte ou son enfant. Une femme indique que l'état de santé faible de son bébé limite au contraire ses déplacements afin de ne pas l'exposer trop au froid et au chaud. Les déplacements pour se soigner sont plus ou moins fréquents selon les personnes rencontrées. Pour Sébastien, ils sont hebdomadaires, pour cinq autres personnes ils sont plus ponctuels (autour d'une fois par mois) : vaccins des

enfants, visite PMI, ouverture de droits CMU. Ils impliquent des temps de trajets variables : de quelques minutes à plus d'une demi-heure.

La santé est une dimension centrale de l'accompagnement, en lien avec autres besoins (de logement principalement). Les espaces de soin sont aussi des espaces de soutien au niveau relationnel, mentionnés comme aidant (pour ce qu'il apporte en soi et en soutien moral). L'ouverture de droits de protection sociale demande des déplacements préalables multiples pour réunir des documents, intensifiant encore la mobilité, et ce alors que l'expérience de la vie à la rue multiplie les besoins de soins. Elle fatigue et abîme physiquement et moralement les personnes par l'absence de sécurité et l'exposition aux violences et aux difficultés matérielles.

➔ Accompagner ses enfants à l'école

L'école est souvent un lieu d'ancrage pour les familles, voire un espace de solidarité permettant un hébergement, et prend donc une toute autre dimension pour les personnes sans-abri. Deux familles sont ainsi ponctuellement hébergées dans les locaux de l'école, voire chez des parents d'élèves. Elles bénéficient aussi du réseau de solidarité créé entre parents pour soutenir leur accès à des douches et des repas. Seule une famille avec enfant vit désormais loin de l'école, ayant laissé la tente qu'ils occupaient pour une place à l'hôtel proposée suite à la naissance d'un enfant, et située dans une autre commune.

3) Des déplacements pour des besoins de droit commun complexifiés par les incertitudes de la vie à la rue

➔ Travailler

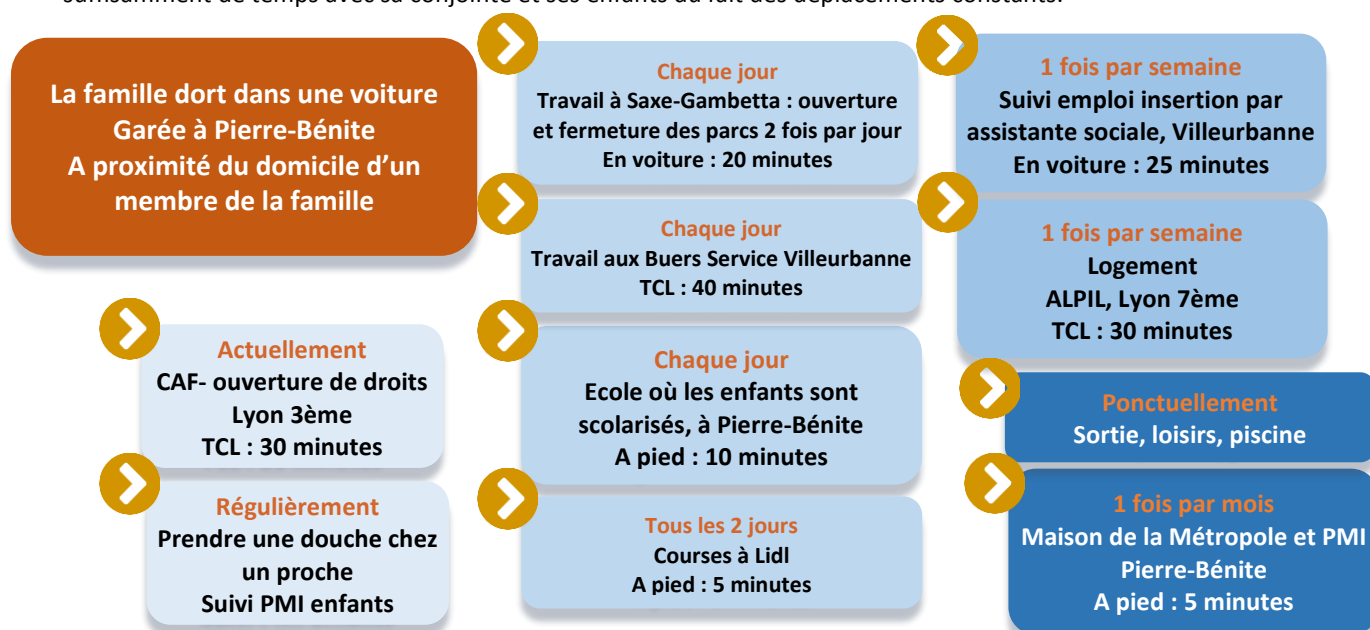
L'emploi, souvent en entreprise d'insertion, est fréquent parmi nos enquêtés (4 sur 7). La manche est citée par un enquêté. Dans toutes ces situations la mobilité nécessaire est importante, quand les durées de trajet sont précisées, elles vont de 20 à 60 minutes par jour. L'emploi est bien évidemment une dimension essentielle pour améliorer la situation sociale des personnes, mais les mobilités le permettant sont parfois mises en concurrence avec celles permettant de répondre à d'autres aspects du même besoin global de stabilisation : la scolarisation des enfants, les rencontres régulières avec des travailleurs sociaux, les soins.

➔ Rencontrer un travailleur social pour un suivi régulier (CAF, insertion, MDM...)

L'ouverture de droits demande de rassembler des documents, de comprendre une procédure et de remplir des formulaires, pour ceci les accompagnements sont essentiels. Ils concernent bien sûr l'accès au logement et à l'hébergement, mais aussi les droits liés à la santé, aux minima sociaux, à l'emploi, et parfois l'aide juridique pour les demandes de titres de séjour.

DÉPLACEMENTS RÉGULIERS OU EXCEPTIONNELS D'UNE PERSONNE : REGARD LONGITUDINAL

Comme on le voit ici, les démarches sociales pour améliorer la situation et accéder au logement s'ajoutent aux déplacements quotidiens (travail, école). Les besoins du quotidien comme l'hygiène et l'alimentation supposent également des trajets réguliers, puisqu'une voiture n'est pas un logement permettant de se laver ou de stocker de la nourriture, a fortiori durant l'été et les semaines de canicule. La situation en elle-même, ainsi que les conditions de mobilité, engendrent un stress qui est expliqué par l'enquêté. Il décrit son inquiétude par rapport à son bébé de quelques mois qui est malade et souffre de la canicule, et par rapport à l'impossibilité de passer suffisamment de temps avec sa conjointe et ses enfants du fait des déplacements constants.



QUELLES DIFFICULTÉS DE MOBILITÉ POUR ACCÉDER AUX DROITS ?

→ Durée et amplitude des déplacements

Ces dimensions sont un facteur limitant la possibilité de liens réguliers. De nombreux déplacements de démarches sociales, comme ceux pour l'emploi, impliquent des temps importants (1 heure pour aller en TCL de l'hôtel à St Fons travailler à Villeurbanne, à un rdv à la PMI, ou au Secours Catholique dans le centre de Lyon). Les emplois du temps des personnes en situation de rue deviennent alors très chargés, puisque chaque besoin implique souvent un ou des déplacements préalables, et cela semble augmenter *in fine* le temps pour l'accès aux droits.

→ Garder des liens réguliers avec les structures

La récurrence des rencontres avec les institutions et les associations pour accéder à des ressources et un logement est souvent importante, de même que le réseau de solidarité existant autour des familles : la famille élargie d'une part (une sœur, un cousin), et l'école où sont scolarisés les enfants d'autre part qui sans être citée explicitement constitue un espace de socialisation potentielle. Cette récurrence se manifeste aussi comme un poids, comme une impression que rien n'avance, que tout est à refaire à l'identique, Sébastien nous dit « c'est la même chose, je rembobine toutes les semaines ».

Pour Costa (cf. schéma longitudinal), comme pour d'autres, cette multiplicité des acteurs professionnels, bénévoles et de réseau primaire autour de la personne est à la fois un soutien nécessaire, tout en engendrant une difficulté pour qu'elle puisse suivre et réaliser toutes les démarches entreprises, pour qu'elle conserve le rythme intense des rencontres régulières, des documents à remplir, de l'ensemble des actions à prévoir mentalement.

QUELS ARBITRAGES ET QUELLES CONSÉQUENCES DECOULENT DE CES MOBILITÉS CONTRAINTES PAR L'ABSENCE DE LOGEMENT ?

Les enquêtés rapportent différents arbitrages et conséquences. Concernant d'abord l'hostilité des passants envers l'enquêté dormant dans la rue, ainsi que les interventions de police, le conduisent à choisir des lieux changeants, et donc à amener de nouvelles mobilités. Ensuite, au sujet de l'éloignement important entre deux lieux ou plus, qui sont centraux dans la vie quotidienne (travail et école, travail et couchage...), générant des difficultés.

L'instabilité des situations est aussi ce qui va allonger les mobilités : en ayant à chaque changement à recréer des repères pour faciliter les déplacements. La scolarisation des enfants peut ainsi être entravée par un lieu d'hébergement qui change trop souvent ou qui s'éloigne trop : ainsi Gorki est le père de deux enfants, à la naissance du bébé une chambre d'hôtel est proposée pour 1 mois à la famille, mais se trouve à 1h en transports de l'école où est scolarisé l'aîné. Le père travaille, la mère a eu une césarienne et peut difficilement marcher, et la famille n'a pas de quoi payer des titres TCL. L'enfant (3 ans) n'ira donc pas chaque jour à l'école durant cette période. Ce cumul de précarités n'est pas exceptionnel.

Ce rythme intense des déplacements répétés épuise. Il a un coût financier non négligeable, car le tarif solidaire TCL n'est parfois pas assez bas, ou parfois difficile d'accès en lui-même. De plus, la stratégie des mobilités tient aussi au volume des affaires à transporter (pour éviter les vols), et à l'éparpillement des effets personnels (notamment documents administratifs) qui ont pu être mis en sécurité dans des points dispersés du territoire. Enfin, les horaires d'ouverture des guichets pèsent aussi sur les déplacements. Il arrive en conséquence que se déplacer pour trouver d'abord de quoi manger, ou comment se laver, soit priorisé par contrainte sur des rendez-vous institutionnels pour l'emploi par exemple.

On a pu voir ici que les arbitrages des personnes n'ont rien d'irrationnel, ils sont générés par les conditions de vie. Ce faisant, la question de la connaissance et de la compréhension de ces enjeux par les professionnels (eux-mêmes pris dans leurs contraintes propres) est cruciale. Qui s'adapte, qui doit s'adapter, comment les adaptations des personnes aux logiques institutionnelles, et des institutions aux logiques des personnes peuvent-elles mieux s'harmoniser ? Des possibilités existent dans le développement des équipes mobiles pour diffuser l'information et réaliser l'accès aux droits, dans le changement de procédures en acceptant que des justificatifs soient fournis *a posteriori*, dans des collaborations entre institutions pour se transmettre les documents, en s'inspirant de pratiques existantes de mutualisation institutionnelle (CAF, CCAS et conseil départemental) au même guichet. Et de multiples autres solutions peuvent être imaginées par les professionnels en associant les personnes concernées et en assouplissant certains cadres.



OUVERTURE VERS L'ACTION

RÉFLEXION DES PROFESSIONNELS DE LA PLATEFORME ÉLARGIE DU LOGEMENT D'ABORD
4 NOVEMBRE 2019 - MÉTROPOLE DE LYON

UNE GRANDE DIVERSITÉ DES SITUATIONS DE VIE ET DES BESOINS EXPRIMÉS – AUTANT DE DÉFIS POUR L'ACTION

- La classification des profils en 5 types d'expériences a révélé un décalage avec la manière dont les acteurs s'organisent dans l'action.

Certaines situations demeurent des points aveugles pour l'action.

Certains publics demeurant « invisibles » pour certaines institutions, alors qu'ils sont bien connus d'autres.

- Certains profils (situation administrative irrégulière, travail au noir, absence de ressources) vont au-delà des critères du Logement d'abord.

Cette réalité suscite l'inquiétude des acteurs devant l'absence de réponse possible malgré une nécessité indéniable. Enfin les professionnels expriment fréquemment une inquiétude concernant les nombreuses personnes dont la situation actuelle (surtout en raison de l'absence d'un droit au séjour) ne permet pas l'accès au logement, et avec lesquelles il est néanmoins important de maintenir un lien avec le secteur social.

En écho se trouve la situation de ceux qui correspondent aux critères mais restent sans réponse, et de ceux qui sont découragés de ne jamais correspondre aux critères du "haut de la pile" des prioritaires pour l'accès au logement.



Pistes pour agir : Pour prendre en compte la diversité des profils

- Accompagner la prise de risque des bailleurs (notamment pour loger des personnes sans revenus réguliers).
- Interroger la diversité de l'offre, par exemple développer les pensions de famille ne répondra pas à cet enjeu.
- Prendre en compte d'autres besoins que le logement pour proposer des réponses qui soient acceptable pour les gens (ainsi les 48% de refus de logement suite aux commissions DALO interrogent sur les besoins réels, la localisation, ...)
- Développer de nouvelles impulsions pour "l'aller vers", autour de deux axes : "les déçus, ceux qui renoncent", mais aussi "ceux qui ne sont pas vus, qui ne sont pas encore connus", en particulier les plus jeunes et ceux qui sont sans logement depuis très peu de temps.
- Pour ceux qui sont empêchés d'accéder au logement d'abord en raison de leur situation administrative, passer par un hébergement, ou par la pérennisation de squats sécurisés (l'exemple de Bruxelles est cité), et ensuite évoluer vers une autre forme de logement si la situation se régularise.



Pistes pour agir : Pour prendre en compte la diversité des besoins

- Il faut que les personnes puissent par elles-mêmes définir leurs besoins, sans que ceux-ci ne soient préalablement ou postérieurement codés par les professionnels.
La proposition a émergé de faire de la description des besoins par une sorte de grille de lecture des situations, sans reprendre une démarche de diagnostic.

Attention : les besoins exprimés sont partiellement déterminés par la connaissance que les personnes ont de leurs droits. Si le droit ou les dispositifs changent, alors il faut se donner les moyens d'informer les personnes pour éviter qu'elles ne fassent de mauvais arbitrages.

- La logique de l'action ne doit plus être de rendre visible des besoins, mais bien d'y apporter des réponses : éviter de faire vivre "la relation pour la relation".
Cela dit, quid quand la réponse n'existe pas ? Par exemple pour les déboutés du droit d'asile... Dans ces situations, il y a un intérêt à rendre visible le besoin malgré l'absence de réponse, dans la perspective de faire évoluer les politiques publiques.
- Développer encore les réponses à certains besoins devenus criants et visibles : l'alimentation, l'accès à l'hygiène (douche, laverie), la lutte contre l'attente, la lutte contre l'isolement.
- Partir du besoin plutôt que du projet : en prenant l'exemple de la stratégie thérapeutique qui s'appuie sur une balance bénéfice / risque, et qui pourrait appliquer en posant la question : quels bénéfices quand on fait émerger un besoin pour lequel on sait qu'il n'y a pas de réponse ? Les connexions entre des types de besoins différents permettent de sortir d'une logique de non-réponse en trouvant à un endroit des réponses à plusieurs natures de besoins. La connexion entre les besoins renvoie aussi à l'écoute de la personne : tout écouter, même si on n'a pas de réponse pour tout. Rencontrer la personne par ses priorités : favoriser la souplesse avant de créer un dispositif. Rencontrer la personne par ses capacités : si la personne refuse, il peut y avoir une raison, une autre priorité, ou autre projet derrière ce besoin.
- Maintenir une vigilance face à la segmentation des réponses, y compris dans le cadre du logement d'abord. La connexion entre les besoins invite à construire une palette plus large de projets croisés avec d'autres acteurs.

ENTRE PROFILS DES PERSONNES ET BESOINS IDENTIFIÉS, SITUER LE LOGEMENT D'ABORD

- Construire une modalité d'accès au logement plus agile pour mieux soutenir la diversité des besoins. Ceci renvoie à la complexité administrative à laquelle les acteurs voudraient pouvoir faire face grâce à davantage d'ajustements et de modulations, par des passerelles et des ponts entre des mesures, en pouvant transformer les modes de prises en charge quand de nouveaux besoins émergent.
- Contribuer à résoudre les contradictions fortes entre d'une part la politique publique du logement (qui produit le marché du logement) et la politique du logement d'abord, et d'autre part entre l'inconditionnalité de l'hébergement et la condition posée de la régularité du séjour. Par exemple, les bailleurs ont le sentiment de déjà faire du logement d'abord... ce que les opérateurs ne perçoivent pas, du fait de ces critères d'accès et d'accompagnement qui peuvent être éloignés des fondements du *housing first*.
- Soutenir des actions en particulier dans la démarche du Logement d'abord : accroître le soutien au logement accompagné, développer le logement intercalaire (lieux vacants) comme solution complémentaire en facilitant les procédures de mise en œuvre, favoriser les mutations dans le parc social pour résoudre les situations enkystées.
Ne pas limiter l'action aux catégories formelles l'action publique de logement. Les acteurs ont souligné la contradiction persistante entre la visée de disparition du sans-abrisme et l'exclusion du logement d'abord pour ceux qui n'ont pas de situation administrative conforme. D'où la nécessité de construire des actions complémentaires.

- Questionner les modèles économiques :
 - Entre les opérateurs et les institutions : certains souhaitent sécuriser des financements, y compris après 2021. Par exemple expérimenter des subventions à l'opérateur sans adresse de logement, établir des budgets en dotation globale, mettre en place des formes de financement variées., tandis que d'autres aspirent à développer des services rémunérateurs (auto-école, Bafa, panneaux solaires ...).
 - Entre opérateurs et bailleurs sociaux : les acteurs soulignent que les sensibilités des différents bailleurs sociaux sont très variées, et tous n'ont pas les mêmes liens et ouvertures avec les opérateurs. Par exemple dans le cadre de procédures de baux glissants, les critères et les durées ne sont pas les mêmes, avec des conséquences importantes pour les personnes.

QUEL EST LE RÔLE DES PROFESSIONNELS ?

- Accompagner les personnes pour formuler une demande efficace à partir de leurs besoins identifiés,
- Faire le maillage entre ces besoins et les solutions existantes,
- Permettre aux personnes de passer d'une mesure à une autre sans perdre le contact : exemple d'un hébergement en hôtel à la sortie de la maternité, mais hôtel très éloigné de l'école et du travail, autre exemple qui reprend une situation de déscolarisation du fait d'un hébergement trop éloigné de l'école.

QUEL EST LE RÔLE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ?

- Ne pas inciter à la concurrence mais favoriser la stimulation du collectif : mobiliser une plateforme pour investir les creux, facilitateur pour les associations, favoriser les gains de temps pour permettre aux professionnels d'être dans la rue, pour aller vers, pour simplement discuter avec les gens, pour accompagner physiquement les personnes...
- Le droit commun délègue-t-il trop de ses prérogatives aux associations, qui pourtant ont moins de prérogatives en termes d'accès aux droits ? Comment ne pas créer de droits spécifiques mais bien mobiliser le droit commun ? Sans cette mobilisation, le logement d'abord ne pourra se déployer largement.
- Sécuriser la prise d'initiatives, la nécessité d'expérimenter, et pour ce faire déroger à des règles d'équité (entre territoires, entre les personnes et aussi entre des acteurs d'un même dispositif). Par exemple concernant les modes de financement et les procédures IML, autoriser des variations dans les critères de glissement des baux).





LOGEMENT D'ABORD QUALIFIER DES BESOINS

Enquête auprès des personnes
en situation de rue



14 rue Passet - 69007 LYON

☎ 04 37 65 01 93

mrie@mrie.org

www.mrie.org

